



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

Février 2021

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE — POLITIQUES COMMUNES À L'APPUI DES PROGRAMMES DE RÉFORME DES PAYS MEMBRES — COMMUNIQUÉ DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI, ANNEXE D'INFORMATION ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR

Dans le contexte des politiques communes des pays membres et des politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration ;
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services de l'institution en vue de son examen par le conseil d'administration le 12 janvier 2021, après des entretiens avec les institutions régionales qui ont pris fin le 1 décembre 2020. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 23 décembre 2020.
- Une **annexe d'information** rédigée par les services du FMI.
- Une **déclaration de l'administrateur**.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site Web : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Le conseil d'administration du FMI achève les entretiens annuels concernant les politiques communes de la CEMAC et les politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- *Le conseil d'administration du FMI achève les entretiens annuels concernant les politiques communes de la CEMAC et les politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres*
- Le choc économique lié à la pandémie de COVID-19 a entraîné une détérioration marquée des soldes budgétaires et extérieurs en 2020 et devrait avoir des effets de longue durée sur les perspectives économiques régionales, avec des ajustements budgétaires et extérieurs qui seront plus lents que prévu.
- *Les réformes visant à promouvoir une croissance plus diversifiée et plus inclusive, notamment en améliorant la gouvernance et le climat des affaires, sont essentielles pour garantir la viabilité extérieure et doivent être accélérées.*

Washington, le 14 janvier 2021. Le 12 janvier 2021, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les entretiens annuels avec la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) concernant les politiques communes des pays membres et les politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres¹.

Le choc économique lié à la pandémie de COVID-19 est survenu alors que les perspectives économiques pour la région s'amélioraient. Des politiques régionales strictes ont contribué à préserver une meilleure position extérieure en 2019. Le déficit courant s'est résorbé à 2,5 % du PIB

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses pays membres. Dans le contexte de ces consultations bilatérales au titre de l'article IV, les services du FMI organisent des entretiens annuels séparés avec les institutions régionales responsables des politiques communes dans quatre unions monétaires — la zone euro, l'Union monétaire des Caraïbes orientales, l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale et l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Pour chacune de ces unions monétaires, les équipes des services du FMI se rendent dans les institutions régionales responsables des politiques communes de l'union monétaire, recueillent des données économiques et financières, et s'entretiennent avec les responsables de l'union monétaire de l'évolution et des politiques économiques de l'union. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du conseil d'administration. Les entretiens des services avec les institutions régionales et l'examen du rapport par le conseil d'administration font partie intégrante des consultations au titre de l'article IV avec chaque pays membre.

et les réserves extérieures ont augmenté. Les soldes budgétaires sont restés pratiquement au même niveau qu'en 2018, à -0,3 % du PIB, ce qui a ramené la dette publique à 52 % du PIB. Dans l'ensemble, la croissance régionale a été de 1,9 % en 2019.

Si la pandémie semble maîtrisée dans la région en ce moment, le choc sur les cours du pétrole qui en découle a provoqué une forte détérioration des soldes budgétaires et extérieurs en 2020. Une récession de 3 % est prévue dans la CEMAC en 2020. Le déficit courant devrait augmenter à 6,5 % du PIB et la couverture des réserves extérieures devrait se stabiliser à 3,5 mois d'importations de biens et de services. Le déficit budgétaire se détériorerait à 3,8 % du PIB et la dette publique augmenterait à 57 % du PIB.

La réaction des autorités nationales et régionales a contribué à atténuer les retombées économiques en 2020. Les gouvernements des pays membres de la CEMAC ont introduit diverses mesures aux entreprises et aux ménages dans leur loi de finances rectificative. La BEAC a rapidement assoupli sa politique monétaire et adopté des mesures accommodantes pour permettre au système bancaire de disposer de liquidités suffisantes, et a trouvé le juste équilibre entre stabilité intérieure et stabilité extérieure. La Commission bancaire de l'Afrique centrale a assoupli la réglementation prudentielle pour permettre aux banques de retarder les pertes liées à la pandémie. Le FMI a soutenu la riposte en fournissant des financements d'urgence considérables à la région, où trois des programmes qu'il appuyait ont expiré en 2020.

Le choc devrait avoir des effets durables sur les perspectives économiques de la CEMAC. Les cours du pétrole devant diminuer à moyen terme, il est prévu que le processus d'ajustement budgétaire et extérieur dans la CEMAC sera plus lent que précédemment envisagé, et les perspectives risquent d'être révisées à la baisse. La croissance devrait rebondir à 2,7 % en 2021 et continuer de s'accélérer progressivement pour atteindre environ 3,5 % à moyen terme, car les réformes visant à améliorer la gouvernance et le climat des affaires devraient progressivement porter leurs fruits. Un rééquilibrage budgétaire approprié contribuera à accroître les recettes non pétrolières et à maîtriser les dépenses. Le rythme de reconstitution des réserves devrait être plus lent que prévu, mais ces dernières devraient atteindre l'équivalent de 5 mois d'importations d'ici à 2025. L'inflation devrait rester voisine de 2,5 % à moyen terme, soit en deçà du critère de convergence régional, car la politique monétaire resterait à juste titre restrictive. Ces perspectives très incertaines dépendent de l'évolution de la pandémie et de ses effets sur les cours du pétrole. En outre, elles reposent sur l'hypothèse que le Congo, la Guinée équatoriale et la République centrafricaine poursuivront la mise en œuvre de programmes appuyés par le FMI, que celui-ci apportera une aide d'urgence supplémentaire à la région, et que trois nouveaux programmes appuyés par le FMI seront approuvés en 2021 pour le Cameroun, le Gabon et le Tchad. La région se trouve à un tournant décisif, car elle est sur le point d'entamer la deuxième phase de sa stratégie. Les institutions régionales et les autorités nationales de la CEMAC devraient entreprendre une transformation radicale de la région en menant des réformes de la gouvernance, de la transparence et du climat des affaires qui jetteront les bases d'une croissance diversifiée, inclusive et pérenne.

Évaluation par le conseil d'administration²

Les administrateurs souscrivent à l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI. Ils notent que le choc économique lié à la pandémie de COVID-19 est survenu alors que les perspectives économiques pour la région s'amélioraient. La crise devrait avoir des effets de longue durée et le processus d'ajustement budgétaire et extérieur de la CEMAC sera plus lent que prévu.

De l'avis des administrateurs, les mesures prises par les autorités régionales en vue d'atténuer les conséquences économiques immédiates de la pandémie de COVID-19 ont été volontaristes et appropriées. Les administrateurs notent avec satisfaction que la BEAC a assoupli sa politique monétaire et a apporté rapidement davantage de liquidités aux banques. Ils jugent également appropriées les mesures prises par la COBAC en vue de renforcer les fonds propres des banques et de surveiller la stabilité financière après l'assouplissement de la réglementation prudentielle.

Les administrateurs estiment que la politique monétaire de la BEAC continue de trouver le juste équilibre entre stabilité intérieure et extérieure. Ils soulignent que la BEAC doit se tenir prête à resserrer sa politique monétaire si la position des réserves extérieures se détériore davantage. Les administrateurs saluent la détermination de la BEAC à continuer de s'abstenir de tout type de financement monétaire direct en faveur de ses États membres. Ils encouragent la BEAC à continuer de bien exécuter la réglementation des changes. Dans ce contexte, les administrateurs se disent favorables à un dialogue avec les sociétés pétrolières et minières en vue de mettre en œuvre efficacement la réglementation de ces secteurs d'ici la fin de 2021 tout en tenant compte de leurs particularités.

Ils exhortent le secrétariat général de la COBAC à accélérer la mise en œuvre de son plan stratégique pour passer à un contrôle basé sur les risques, car le respect des normes prudentielles par les banques reste faible et la résolution des banques en difficulté progresse lentement. Ils insistent sur la nécessité de réduire le niveau actuellement élevé de prêts improductifs et de continuer de chercher à limiter l'augmentation de l'exposition souveraine des banques. D'autres mesures s'imposent également en vue d'améliorer la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les administrateurs notent que pour atteindre ces objectifs, il sera essentiel de renforcer les ressources humaines du secrétariat général de la COBAC.

Ils soulignent que la CEMAC se trouve à la croisée des chemins et doit entreprendre une transformation en profondeur. La deuxième phase de la stratégie régionale doit être résolument axée sur l'exécution de réformes structurelles, de la transparence et de la gouvernance pour jeter les bases d'une croissance diversifiée, inclusive et pérenne, sans perdre de vue l'objectif de reconstituer les amortisseurs budgétaires et extérieurs.

²À l'issue des délibérations, la directrice générale, en qualité de présidente du conseil d'administration, résume les vues des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du conseil d'administration à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/external/french/np/sec/misc/qualifiers.htm>

Les administrateurs notent que la BEAC n'a pas pu mettre en œuvre l'assurance relative à l'accumulation d'avoirs extérieurs nets à fin décembre 2019 et fin juin 2020, qui a été évoquée dans la lettre de suivi de l'appui aux programmes de décembre 2019, en raison de l'insuffisance des financements extérieurs pendant le second semestre de 2019 et de déficits budgétaires supérieurs aux prévisions. Ils considèrent que la BEAC a pris des mesures correctives satisfaisantes pour remédier à ces résultats décevants, notamment en assouplissant sa politique monétaire de façon limitée pour faire face au choc de la COVID-19. Les administrateurs souscrivent aux assurances mises à jour dans la lettre de suivi de décembre 2020 du gouverneur de la BEAC concernant l'accumulation d'avoirs extérieurs nets pour fin décembre 2020 et fin juin 2021. Cette assurance repose sur la volonté de la BEAC de mettre en œuvre une politique monétaire suffisamment restrictive et sur la détermination des États membres à mettre en place des politiques d'ajustement dans le cadre de programmes appuyés par le FMI. Les administrateurs soulignent que la mise en œuvre de cette assurance sera essentielle pour garantir le succès des programmes appuyés par le FMI dans les pays membres de la CEMAC.

Les vues exprimées par les administrateurs feront partie des entretiens relatifs aux consultations au titre de l'article IV avec les pays membres de la CEMAC qui se dérouleront d'ici le prochain examen des politiques communes de la CEMAC par le conseil d'administration. Il est prévu que le prochain examen des politiques communes de la CEMAC se déroulera selon le cycle standard de 12 mois.



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES COMMUNES DES PAYS MEMBRES ET SUR LES POLITIQUES COMMUNES À L'APPUI DES PROGRAMMES DE RÉFORME DES PAYS MEMBRES

22 décembre 2020

THÈMES PRINCIPAUX

Contexte et risques. Le choc économique lié à la pandémie de COVID-19 aura des effets durables sur les perspectives économiques de la CEMAC. La pandémie elle-même apparaît globalement maîtrisée dans la région, et les mesures prises par les autorités nationales et régionales, soutenues par d'importants financements d'urgence accordés par le FMI, ont aidé à en atténuer les premières conséquences économiques. Dans un contexte de cours du pétrole plus faibles à moyen terme, les ajustements budgétaires et extérieurs de la CEMAC seront plus lents que prévu, ce qui entraînera des besoins considérables de financement extérieur (autour de 6,6 milliards d'euros pour 2021–23). Les réserves internationales brutes devraient atteindre 5 mois d'importations en 2025 (au lieu de 2022 selon les prévisions antérieures à la pandémie), tandis que les avoirs extérieurs nets seront inférieurs aux précédentes prévisions. La dette publique resterait élevée, mais elle diminuerait après l'augmentation enregistrée en 2020. Ces perspectives sont extrêmement incertaines et dépendent de l'évolution de la pandémie et de son incidence sur les cours du pétrole. Les autres risques notables sont un retard dans la mise en œuvre des programmes en cours ou de la deuxième phase de nouveaux programmes appuyés par le FMI, des difficultés à couvrir les besoins élevés de financement extérieur et une dégradation de la situation sécuritaire.

Recommandations

Dans la deuxième phase de la stratégie régionale, les institutions régionales de la CEMAC et les autorités nationales devraient viser une transformation radicale de la région en déployant de toute urgence des réformes de gouvernance, de transparence et du climat des affaires, qui jetteront les bases d'une croissance diversifiée, inclusive et soutenable.

La BEAC devrait continuer à concilier la préservation de la stabilité intérieure et de la stabilité extérieure, viser progressivement à absorber les liquidités excédentaires des banques lorsque la crise en cours s'apaisera et développer le marché interbancaire.

La BEAC devrait mener à bien l'application de la réglementation des changes et amener les secteurs extractifs à la respecter.

La COBAC devrait viser à accroître le respect des normes prudentielles par les banques, dûment appliquer le cadre de résolution bancaire, favoriser la réduction des prêts improductifs, progresser sur la voie du contrôle fondé sur les risques et améliorer sa capacité à s'acquitter efficacement de toutes ses missions.

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
 (département
 Afrique) et **Gavin**
 Gray (département de
 la stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés du 3 novembre au 1^{er} décembre 2020 à Libreville (Gabon) et à Yaoundé (Cameroun). L'équipe des services du FMI était composée de M. Toujas-Bernaté (chef de mission), M. Lanci, M. Lautier et Mme Martin (tous du département Afrique), Mme El Gemayel et M. Portier (du département des marchés monétaires et de capitaux) et Mme Garcia-Martinez (du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). Elle était assistée par MM. Nsengiyumva et Poplawski (représentants résidents au Cameroun et au Gabon) et M. Ambassa (économiste local au Cameroun). La mission a rencontré M. Abbas Mahamat Tolli, gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique centrale (BEAC) et président de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), M. Clément Belingaba, commissaire aux affaires économiques, monétaires et financières (Commission de la CEMAC), M. Halilou Yerima Boubakari (secrétaire général de la COBAC) ainsi que d'autres hauts responsables de ces institutions. Le présent rapport a été établi avec l'assistance de Mme Adjahouinou.

Le présent document rend compte des consultations annuelles avec les institutions régionales responsables des politiques communes de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) conformément à la décision relative aux modalités de surveillance des politiques de l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale dans le cadre des consultations au titre de l'article IV avec les pays membres (décision n°13654-(06/01), telle qu'amendée), ainsi que des politiques communes en soutien aux programmes appuyés par le FMI dans les pays membres de la CEMAC. Dans ce rapport, le terme « autorités » désigne les institutions régionales chargées des politiques communes au sein de l'union monétaire.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE	5
A. Contexte	5
B. Évolution récente et perspectives pour 2020	7
PERSPECTIVES ET RISQUES À MOYEN TERME	10
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE RIPOSTE À LA CRISE	14
A. Rééquilibrage budgétaire	14
B. Politique monétaire : orientation et opérations	15
C. Application de la réglementation des changes	17

D. Développement des marchés financiers _____	18
E. Renforcement du secteur bancaire _____	18
F. Renforcement du cadre de surveillance régionale _____	21

PROMOUVOIR UNE CROISSANCE DURABLE ET PLUS INCLUSIVE ET DEUXIÈME PHASE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE _____ 23

SUIVI DE L'ÉVOLUTION ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DANS LA RÉGION _____ 24

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI _____ 25

FIGURES

1. Impact économique à moyen terme de la pandémie de COVID-19 _____	12
2. Principaux indicateurs économiques, 2000–20 _____	29
3. Principaux indicateurs économiques, 2006–25 _____	30
4. Indicateurs monétaires _____	31

TABLES

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–25 _____	32
2. Comptes nationaux, 2016–25 _____	33
3a. Balance des paiements, 2016–25 (en milliards de francs CFA) _____	34
3b. Balance des paiements, 2016–25 (en pourcentage du PIB) _____	35
4a. Indicateurs fiscaux, 2016–25 (en pourcentage du PIB) _____	36
4b. Indicateurs fiscaux, 2016–25 (en pourcentage du PIB non pétrolier) _____	37
5. Respect des critères de convergence, 2016–25 _____	38
6. Situation monétaire, 2016–25 _____	39
7. Comptes de la banque centrale, 2017–25 _____	40
8. Avoirs extérieurs nets de la banque centrale, 2016–25 _____	41
9. Indicateurs de solidité financière, 2015–20 _____	42
10. Besoins et sources de financement, 2020–23 _____	43

ANNEXES

I. Bilan de la première phase de la stratégie régionale _____	44
II. Scénario de baisse des cours du pétrole _____	48
III. Interdépendance des banques et des emprunteurs souverains dans la CEMAC — mise à jour _____	51
IV. Évaluation du secteur extérieur _____	60
V. Matrice d'évaluation des risques _____	66
VI. Suites données aux recommandations passées du FMI _____	68

APPENDICE

I. Suivi de la lettre d'appui aux programmes redressement et de réforme entrepris par les pays membres de la CEMAC _____	70
--	----

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

A. Contexte

1. Le choc économique associé à la pandémie de COVID-19 s'est produit au moment même où les perspectives de la CEMAC s'amélioraient. Alors que la première phase de la stratégie régionale touchait à sa fin en 2020, les autorités avaient réalisé des progrès et amélioré les soldes macroéconomiques et la stabilité financière (voir annexe 1). Cependant, les réserves restaient inférieures au niveau jugé approprié pour les pays exportateurs de produits de base, et les réformes structurelles avaient pris du retard : les recettes non pétrolières n'avaient que modestement progressé, tandis qu'aucune évolution notable n'était enregistrée sur le front de la gouvernance ou du climat des affaires. La diversification économique n'ayant guère avancé, la région demeurait très vulnérable aux chocs sur les cours du pétrole (graphique 2). La chute des cours du pétrole associée au ralentissement mondial déclenché par la pandémie de COVID-19 a entraîné une forte détérioration des soldes budgétaire et extérieur, qui a pesé sur les réserves extérieures régionales et accru les difficultés liées à la viabilité de la dette qui dataient d'avant la pandémie.

2. La pandémie apparaît globalement maîtrisée dans la région, et les mesures prises par les autorités nationales et régionales ont aidé à atténuer ses conséquences économiques.

Les mesures d'endiguement ont été progressivement assouplies depuis l'été dans tous les pays membres de la CEMAC car le nombre de nouveaux cas déclarés diminue. Toutefois, la pratique des tests reste inégale dans la sous-région CEMAC. À fin octobre 2020, on y dénombrait environ 47 500 cas cumulés, avec seulement 1,25 nouveau cas pour 100 000 habitants au cours des 14 jours précédents, un chiffre très inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (AfSS). Le nombre de décès déclarés liés à la COVID-19 atteignait 813 à fin octobre, soit un taux de mortalité d'environ 1,7 %. À ce jour, aucune information n'est disponible sur les plans d'achat ou de distribution de vaccins. Face à la pandémie, les gouvernements des pays membres de la CEMAC ont annoncé diverses mesures de soutien aux entreprises et aux ménages dans leurs lois de finance rectificatives. La BEAC a rapidement assoupli la politique monétaire et introduit des mesures accommodantes afin d'assurer une liquidité adéquate du système bancaire, tandis que la COBAC a assoupli les règles prudentielles pour aider les banques à retarder les pertes liées à la pandémie.

3. Le FMI a soutenu cette riposte en octroyant d'importants financements d'urgence à la région, tandis que trois programmes ont pris fin en 2020. Après les revues des programmes avec le Cameroun, le Tchad et le Gabon et l'approbation de nouveaux programmes avec la Guinée équatoriale et la République centrafricaine à la fin de 2019, les résultats des programmes en cours dans la région ont souffert de la crise de la COVID-19. Le Cameroun, la République centrafricaine, le Gabon et le Tchad ont bénéficié d'une première série d'aides d'urgence du FMI en avril/mai 2020 pour un montant total de 536 millions de dollars et d'une seconde série en juillet 2020 (Gabon et Tchad) et en octobre 2020 (Cameroun) à hauteur de 377 millions de dollars. La République centrafricaine et le Tchad ont obtenu un allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) (23,1 millions de DTS). Globalement, les financements alloués en 2020 par le FMI ont été supérieurs aux décaissements combinés de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement (BAD) et des partenaires bilatéraux

(voir tableau 1 du texte). Les programmes appuyés par le FMI au Cameroun, au Gabon et au Tchad ont pris fin au cours de l'été et les trois pays ont demandé de nouveaux programmes. La République centrafricaine devrait prochainement achever les deux premières revues combinées de son programme au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). La vulnérabilité liée à l'endettement est très élevée dans l'ensemble de la CEMAC et a des implications pour la stratégie régionale. Les quatre pays de la région qui peuvent prétendre à un allègement de la dette au titre de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) ont présenté une demande officielle pour un montant total voisin 313 millions de dollars.

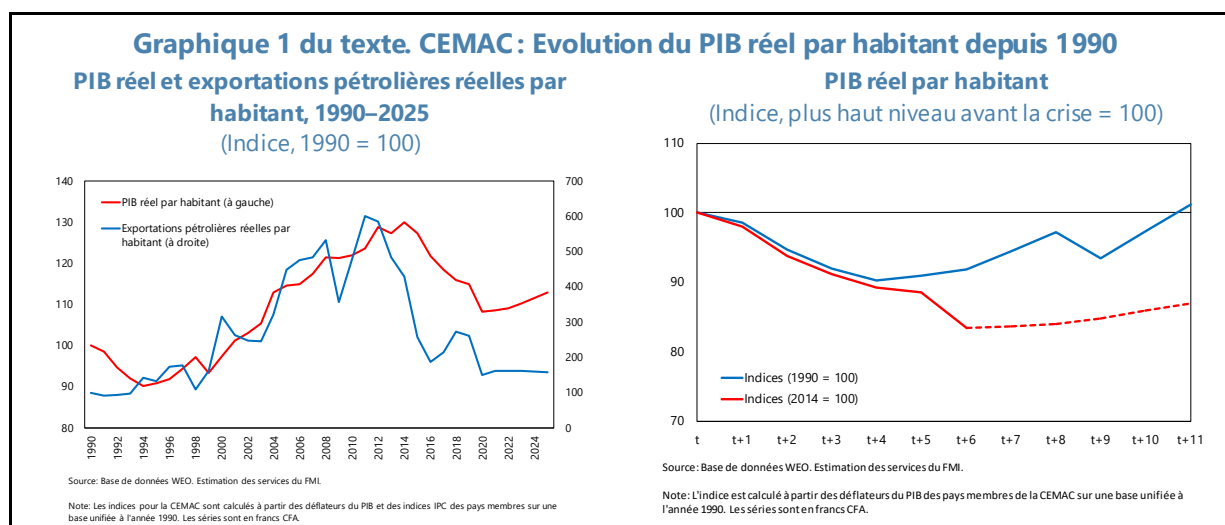
4. La pandémie a partiellement retardé l'application des recommandations émises à l'issue des consultations de surveillance régionale de 2019. L'application de la réglementation des changes de la CEMAC a progressé en 2020 mais les consultations avec le secteur extractif ont été reportées jusqu'en octobre 2020. La COBAC a peu avancé dans le domaine de la résolution des banques, ce manque de progrès tenant principalement à un soutien insuffisant des autorités nationales. L'exécution des stratégies d'apurement des arriérés intérieurs a progressé dans la plupart des pays, ce qui devrait atténuer une partie des pressions économiques supplémentaires que la crise de la COVID-19 fait peser sur les entreprises locales. Les travaux de la Commission de la CEMAC destinés à renforcer le cadre de surveillance régionale, comprenant l'instauration d'un système d'alerte précoce et l'élaboration d'un projet de régime de sanctions pour les pays qui enfreignent le cadre de convergence régionale, ont été reportés en attendant que les répercussions de la pandémie s'atténuent. L'absence d'améliorations tangibles en matière de gouvernance et de climat des affaires continue de peser lourdement sur la perception qu'ont les investisseurs de la région et de son potentiel de croissance.

5. La région se trouve à un moment critique, et la deuxième phase de la stratégie régionale doit viser une transformation radicale par l'exécution urgente de réformes qui jetteront les bases d'une croissance diversifiée, inclusive et soutenable.

- La crise de la COVID-19 a gommé une partie des progrès en matière de stabilisation réalisés au prix d'importants efforts au cours de la première phase de la stratégie régionale, et l'absence de diversification de l'économie par rapport au pétrole constitue une faiblesse fondamentale. La deuxième phase de la stratégie régionale devrait viser à élever le niveau de vie dans la région. Celle-ci doit offrir suffisamment de débouchés sur le marché du travail à une population active qui devrait croître de plus de 2,5 % chaque année dans les prochaines décennies (graphique 1 du texte).
- Il sera indispensable d'accroître les recettes budgétaires non pétrolières car la région sera probablement confrontée à disponibilité limitée de financements supplémentaires et une diminution des capacités d'emprunt. Il faudra améliorer la gestion et l'efficacité des dépenses afin de produire des résultats plus rapides avec moins de ressources publiques.
- Dans ce contexte, une accélération décisive des réformes structurelles, de transparence et de gouvernance sera indispensable pour stimuler la croissance du secteur privé et la diversification de l'économie, et promouvoir l'intégration régionale. Il faut analyser les

obstacles qui ralentissent les réformes et y remédier par une stratégie coordonnée s'appuyant éventuellement sur des engagements fermes au plus haut niveau.

- Les institutions régionales peuvent accompagner les autorités nationales dans cet effort en veillant à la stabilité macroéconomique, extérieure et financière, principalement i) en maintenant une politique monétaire et une gestion de la liquidité bancaire appropriées, ii) en poursuivant l'application rigoureuse de la réglementation des changes et en l'élargissant à tous les acteurs économiques, iii) en facilitant la poursuite du développement des marchés financiers régionaux et de l'inclusion financière, notamment par la transformation numérique, iv) en accélérant les réformes du secteur bancaire telles que la réduction des prêts improductifs ou la résolution des banques en difficulté et en mettant pleinement en œuvre un contrôle prudentiel fondé sur les risques et un contrôle en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), v) en favorisant, en suivant et en publiant les progrès des pays de la CEMAC dans les domaines de la gouvernance et du climat des affaires.
- Le dialogue entre le FMI et tous les pays membres de la CEMAC dans le cadre des programmes nouveaux ou en cours qu'il appuie devra donner la priorité à ces réformes essentielles afin de soutenir la croissance tout en visant à reconstituer des marges de manœuvre budgétaires et de réserves de change. Sachant que la vulnérabilité liée à l'endettement s'accroissait déjà avant la COVID, la deuxième phase des programmes menés avec certains pays membres de la CEMAC nécessitera aussi de nouveaux progrès sur le plan de la viabilité de la dette, ce qui pourrait être difficile en cas de dettes garanties ou d'une forte proportion de dettes prioritaires, y compris vis-à-vis du FMI.



B. Évolution récente et perspectives pour 2020

6. Dans l'ensemble, **la croissance et l'inflation ont été un peu inférieures aux prévisions en 2019**. La croissance légèrement supérieure aux prévisions au Gabon n'a pas suffi à compenser les résultats décevants de la République centrafricaine et du Congo (perturbations techniques temporaires dans deux champs pétroliers), et la croissance globale a atteint 1,9 %, soit 0,6 point de

pourcentage de moins que prévu, reflétant la dynamique de la croissance non pétrolière. L'inflation a décéléré plus que prévu et s'établissait à moins de 2 % à fin décembre 2019.

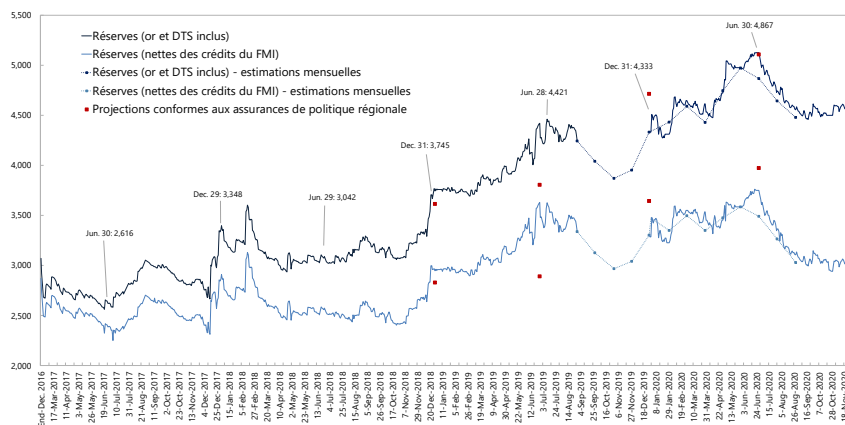
7. Les résultats budgétaires se sont dégradés au second semestre 2019 dans trois pays.

L'exécution globale du budget a été à peu près conforme aux objectifs au premier semestre 2019, mais les déficits se sont creusés au second semestre. Par conséquent, les soldes budgétaires pour 2019 sont restés globalement inchangés en moyenne par rapport à 2018 et le déficit global s'est élevé à 0,3 % du PIB. Les contre-performances sont observées principalement au Cameroun, au Congo et au Gabon, sous l'effet conjugué de dépassements des dépenses et de l'absence de hausse des recettes non pétrolières. La dette publique a augmenté et s'approche de 52 % du PIB, certains pays rencontrant des problèmes très complexes.

8. Les politiques régionales restrictives ont aidé à maintenir une meilleure position extérieure en 2019, mais les réserves extérieures n'ont pas atteint les objectifs à fin 2019 et fin juin 2020.

Un taux directeur réel positif depuis fin 2018 et l'application plus rigoureuse de la réglementation des changes ont contribué à l'expansion des réserves de change. Après de bons chiffres au 1^{er} semestre 2019, les avoirs extérieurs nets à fin décembre 2019 étaient inférieurs aux niveaux prévus dans les dernières assurances de politique régionale (4,0 milliards d'euros, contre 4,7 milliards d'euros) en raison de financements extérieurs moindres qu'anticipés au cours du second semestre 2019 (de l'équivalent de 0,4 milliard d'euros) et de dépassements des déficits budgétaires. Au cours du 1^{er} semestre 2020, avec un financement extérieur des programmes globalement conforme aux attentes et une émission d'euro-obligations avancée au Gabon, l'accumulation d'avoirs extérieurs nets a été conforme aux prévisions antérieures à la COVID jusqu'en juin, mais la prévision à fin juin 2020 a été manquée elle aussi car l'insuffisance enregistrée à fin 2019 n'a pas été compensée. En raison de l'effet décalé de la baisse des cours du pétrole, les réserves ont diminué au 3^e trimestre 2020, effaçant la majeure partie des gains comptabilisés depuis fin décembre 2019, tandis que la couverture des importations par les réserves brutes équivalait encore à 3,5 mois d'importations à fin septembre 2020 (graphique 2 du texte).

Graphique 2 du texte. CEMAC : Réserves journalières régionales, 2017–20 ^{1/2/}
(en milliards de francs CFA)



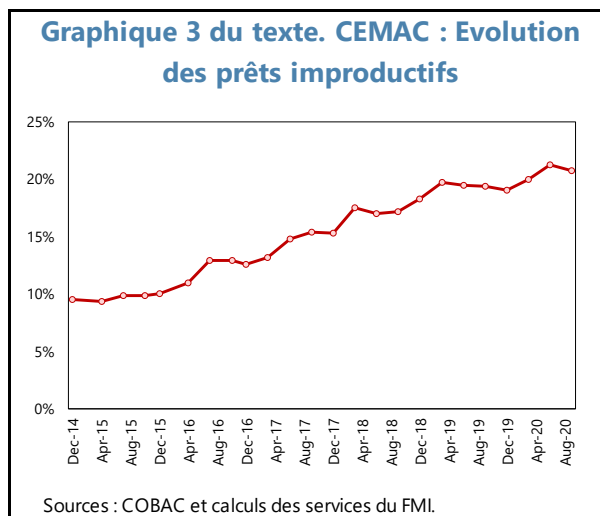
Source : BEAC et calculs des services du FMI.

1/ Exclut les réserves auprès du FMI (environ 36 milliards de francs CFA), qui ne sont pas explicitement déclarées dans le bilan journalier.

2/ Les carrés rouges représentent les niveaux conformes aux assurances de politique régionale en matière d'avoirs extérieurs nets validés précédemment (décembre 2018, juin 2019, décembre 2019 et juin 2020).

9. La BEAC a changé d'orientation face au ralentissement économique déclenché par la COVID-19. Après avoir maintenu une politique monétaire dûment restrictive et engagé des opérations d'absorption des liquidités début 2020, la BEAC a assoupli sa politique monétaire en réduisant son taux directeur de 1/4 de point de pourcentage en mars et a assoupli la provision de liquidités aux banques afin d'amortir les répercussions éventuelles de la pandémie. Elle a pris de nouvelles mesures en juillet, notamment : i) un nouveau programme temporaire (6 mois) d'achat de titres publics aux banques et ii) la reprise des injections de liquidités à plus long terme allant jusqu'à un an pour les banques qui s'engagent à maintenir leur niveau de crédit inchangé. Les services du FMI pensent comme la BEAC que le programme de rachat peut apporter un utile soutien temporaire au marché régional des titres à un moment où les besoins de financement intérieur des États s'accroissent, tout en respectant l'interdiction de financement monétaire direct posée par les Statuts de la BEAC. Pour activer le programme, les pays doivent soumettre des plans révisés d'émission de titres conformes aux dispositions budgétaires. Le montant total des achats sera plafonné à 600 milliards de francs CFA pour la région (1,1 % du PIB régional) avec des plafonds indicatifs par pays. À ce jour, seul le Gabon a bénéficié de ce programme en novembre 2020.

10. Les banques demeurent très prudentes en matière d'octroi de nouveaux crédits et préfèrent accumuler des actifs liquides à la banque centrale. Sous l'effet conjugué de l'augmentation continue des avoirs extérieurs nets de la banque centrale et de la baisse du crédit, l'excédent global de liquidités des banques a encore grossi en 2019 et début 2020. À fin juin 2020, la croissance de la monnaie au sens large atteignait 9 % (ce qui pourrait indiquer que la consommation privée et les investissements ont été réprimés dans la première phase de la pandémie), tandis que le crédit au secteur privé accuse un nouveau recul de 2,5 % (en glissement annuel). Les banques ont préféré étoffer leurs portefeuilles de titres publics. Dans ce contexte, elles ont été peu demandeuses des nouvelles opérations d'injection de liquidités de la BEAC. L'autorité régionale de contrôle bancaire (COBAC) ayant assoupli les exigences prudentielles mi-2020 afin d'aider les banques à absorber les éventuelles répercussions de la crise sur leurs bilans, l'analyse de la qualité sous-jacente des portefeuilles des banques sera plus difficile³. Alors que le ratio de prêts improductifs des banques a continué d'augmenter en 2020 (pour atteindre 21 % en septembre), la majeure partie de l'incidence réelle de la pandémie sur la qualité de leur portefeuille et sur leur solvabilité devrait être déclarée en 2021.



³ Lors de sa réunion de juillet, la COBAC a décidé i) de supprimer les conditions prévues pour reclasser immédiatement les prêts improductifs restructurés dans la catégorie des prêts sains, ii) de porter de 90 à 120 jours le délai écoulé depuis le premier défaut de paiement pour reclasser les prêts sains en prêts improductifs, ces deux mesures étant applicables aux banques jusqu'à fin 2021, et iii) de réduire de 1 point de pourcentage le volant de conservation des fonds propres de 2,5 %, ce qui abaisse le ratio de fonds propres minimum de 10,5 % à 9,5 %.

PERSPECTIVES ET RISQUES À MOYEN TERME

11. Une incertitude accrue entoure les perspectives pour 2020 et après, et celles-ci risquent d'être révisées à la baisse. Les perspectives dépendront de l'évolution de la pandémie et, en particulier, de ses répercussions sur les cours internationaux du pétrole. La baisse des cours du pétrole déclenchée par la pandémie sera probablement durable et pèsera longtemps sur la croissance et les recettes budgétaires (voir graphique 1). Au vu de la situation sociale difficile et de la pauvreté, l'assainissement des finances publiques ne peut être que graduel, impliquant des besoins élevés de financement extérieur (autour de 6,6 milliards d'euros pour 2021–23).

- Les perspectives supposent, conformément aux dernières projections des PEM, que les cours du pétrole restent autour de 41,7 dollars par baril en 2020 et remontent à environ 45 dollars en 2021 lorsque la pandémie de COVID-19 s'éloignera. Elles supposent également une continuation des programmes appuyés par le FMI en République centrafricaine, au Congo et en Guinée équatoriale, de nouveaux concours d'urgence du FMI apportés à la région et l'approbation de trois nouveaux programmes appuyés par le FMI (Cameroun, Gabon et Tchad) en 2021. Elles prévoient d'autre part un remboursement progressif des arriérés intérieurs accumulés par les États conformément aux stratégies d'apurement des arriérés qui ont été convenues.
- Les projections intègrent désormais un recul de 6,5 points de pourcentage de la croissance du PIB réel de la région CEMAC en 2020 par rapport aux prévisions antérieures à la COVID-19, aboutissant à une récession de 3 %. La production pétrolière serait inférieure de 5,7 % aux prévisions antérieures à la COVID-19 en raison de la baisse de la demande et des réductions opérées par l'OPEP+. Une contraction de 3,3 % du PIB non pétrolier est attendue en 2020, sous l'effet conjugué de la faiblesse de la demande et des mesures de confinement. Le scénario de référence prévoit un rebond de la croissance du PIB réel à 2,7 % en 2021. La croissance poursuivrait sa reprise très progressive à moyen terme pour avoisiner 3,5 % en 2023. L'inflation devrait rester inférieure à 2,5 % en 2020 et légèrement accélérer pour atteindre 2,8 % en 2021.
- Sur la base d'intentions de politiques économiques globalement conformes aux conseils des services du FMI, le déficit budgétaire global se dégraderait à 3,8 % du PIB (hors dons) en 2020 en moyenne (alors que l'équilibre était prévu avant la COVID-19), cette évolution tenant principalement à la baisse des recettes. La faible croissance non pétrolière continuerait de peser sur les recettes non pétrolières, ce qui viendrait s'ajouter à la baisse attendue des recettes pétrolières. Les besoins de financement considérables qui en résulteraient seraient partiellement couverts par des émissions de titres souverains plus élevées sur le marché régional et par un soutien financier extérieur, y compris de la part du FMI. Les efforts de rééquilibrage budgétaire, principalement sous forme de compression des dépenses, aideraient à ramener le déficit global à 3,4 % en 2021. À moyen terme, un effort équilibré est prévu, avec une hausse des recettes non pétrolières et une maîtrise des dépenses. En conséquence, le ratio dette publique/PIB augmenterait de plus de 5 points de pourcentage

en 2020 (pour atteindre 57 % du PIB environ) avant de revenir progressivement à 50 % du PIB en 2024.

- Le déficit courant extérieur se creuserait fortement à 6,5 % du PIB en 2020 sous l'effet d'une forte baisse des exportations pétrolières (de 7,8 points de pourcentage du PIB par rapport à 2019) qui ne serait que partiellement compensée par le repli des importations. Le solde du compte d'opérations financières resterait globalement stable, en partie grâce à l'émission d'euro-obligations du Gabon en février. En prenant en compte un facteur d'ajustement pour le choc pétrolier temporaire en 2020, la position extérieure de la région CEMAC est jugée plus faible que ne l'impliquent les fondamentaux et les politiques souhaitables (annexe IV). Grâce à la reprise graduelle des exportations pétrolières, le déficit courant diminuerait pour avoisiner 4,8 % du PIB en 2021. À moyen terme, un redressement partiel des exportations pétrolières et la substitution des importations aideraient à ramener le déficit courant autour de 3 % du PIB en 2023.
- Après une forte chute au 3^e trimestre 2020, les réserves de change devraient globalement se stabiliser à 3,5 mois d'importations à fin 2020, très en-deçà des prévisions antérieures à la COVID. Dans un contexte de cours du pétrole à moyen terme inférieurs à ce qu'ils étaient avant la COVID, les réserves devraient se reconstituer plus lentement que prévu auparavant mais elles devraient atteindre l'équivalent de 5 mois d'importations en 2025 (au lieu de 2022 comme prévu avant la COVID), un niveau jugé adéquat pour la CEMAC. Ces projections supposent aussi que les besoins de financement extérieur encore élevés (environ 6,6–7,9 milliards d'euros sur la période 2021–23) pourraient être partiellement couverts par de nouveaux programmes appuyés par le FMI. Pour éviter une dégradation de la viabilité de la dette dans la région, il est indispensable que les financements supplémentaires soient des ressources concessionnelles octroyées par les institutions financières internationales et les donateurs bilatéraux, ainsi que des dons et, si nécessaire, un allègement de la dette.

Graphique 1. CEMAC : Répercussions économiques à moyen terme de la pandémie du COVID-19



12. Ces perspectives sont sujettes a de considérables risques de révision à la baisse (voir annexe II).

- Une possible persistance de la résurgence de nouveaux cas de COVID-19 observée à l'automne dans les pays avancés pourrait déclencher un déclin sensible et durable des cours

du pétrole, qui dégraderait davantage les soldes budgétaires et extérieurs. Une nouvelle baisse des cours du pétrole pourrait susciter des questions relatives à la stabilité du système monétaire, avec des risques de fuite de capitaux.

- Une reprise plus lente que prévu dans la région pourrait fragiliser la viabilité extérieure.
- Le manquement aux objectifs d'accroissement des recettes budgétaires non pétrolières pourrait faire dérailler le rééquilibrage budgétaire et compromettre la viabilité de la dette.
- Une détérioration de la situation sécuritaire ou des troubles sociaux pourraient peser sur l'activité économique et saper les efforts de réforme (Cameroun, RCA, Tchad).
- Des progrès insuffisants concernant les négociations relatives à de nouveaux programmes appuyés par le FMI et des retards dans l'exécution des programmes en cours retarderaient le financement du FMI et auraient un impact négatif sur financement extérieur et l'accumulation de réserves régionales.
- Une lassitude à l'égard des réformes pourrait éroder le soutien à l'assainissement des finances publiques et aux réformes structurelles et retarder encore les programmes appuyés par le FMI, ce qui aurait un impact négatif sur le financement extérieur et l'accumulation de réserves, ainsi que sur la confiance des consommateurs et des investisseurs.
- Les besoins élevés de financement extérieur en 2021–23 pourraient s'avérer difficiles à satisfaire. Ces besoins avoisineraient 6,6 milliards d'euros pour les trois prochaines années, un chiffre supérieur d'environ 50 % aux besoins de la période 2017–19, et qui représente environ 8,5 % du PIB régional en 2020. Ces besoins pourraient être plus difficiles à satisfaire que ces dernières années, car la disponibilité de fonds supplémentaires, surtout de financements concessionnels, est restreinte et la capacité d'emprunt est moindre en raison de niveaux d'endettement plus élevés.

Tableau 1 du texte. CEMAC : Pays menant des programmes : sources de financement extérieur¹
(en milliards de francs)

	2017-19		2020			2021			Total
			H1	H2	Projections	H1	H2	Projections	
1. Besoin de financement	3143	697	1551	2249	973	949	1921	7313	
2. Financement du FMI	874	366	215	582	266	164	431	1887	
3. Appui budgétaire d'autres donateurs	1994	132	380	512	163	291	454	2960	
Banque Mondiale	602	58	121	178	0	82	82	863	
Banque Africaine de Développement	791	53	163	216	103	102	205	1212	
Union Européenne	118	22	49	70	0	19	19	207	
France	483	0	18	18	60	7	67	568	
Autre	0	0	29	29	0	0	0	29	
4. Autres sources de financement extérieur²	79	106	0	106	0	0	0	185	
5. Autres sources de financement exceptionnel³	320	92	902	994	130	53	183	1497	
6. Ecart de financement résiduel	0	0	54	55	413	440	853	908	

1/ Correspond aux programmes appuyés par le FMI pour les six pays de la CEMAC.

2/ Correspond un prêt externe à court terme en 2018, dû à un retard de déboursement externe, à repayer en 2019. Les 106 milliards en 2020 correspondent à l'émission d'un eurobond par le Gabon.

3/ Correspond aux opérations de restructuration de la dette et à l'accumulation d'arriérés de paiement externes.

Source : calculs des services du FMI.

13. Les sources de révision à la hausse des perspectives comprennent :

Des progrès plus rapides que prévu de la vaccination contre la COVID-19, qui entraîneraient une reprise économique mondiale plus rapide qu'anticipé et une hausse des cours du pétrole.

Un rapatriement plus rapide que prévu des devises détenues par les sociétés pétrolières et minières, en particulier en ce qui concerne les fonds de remise en état des champs pétroliers, qui produirait une accumulation de réserves plus conséquente.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE RIPOSTE À LA CRISE

A. Rééquilibrage budgétaire

14. **Les institutions régionales souscrivent à l'analyse des services du FMI, qui estiment qu'il faudra reprendre la consolidation budgétaire après la crise pour maintenir ou ramener la dette sur une trajectoire durable et soutenir la position extérieure de la région.** L'ajustement prévu ramènerait le déficit budgétaire primaire non pétrolier à 4 % du PIB non pétrolier en 2023, ce qui est conforme à l'orientation budgétaire à moyen terme préconisée par les services du FMI en cours de discussion avec chaque pays. Ce sera indispensable pour reconstituer les réserves internationales, placer fermement la dette publique sur une trajectoire baissière et réduire la vulnérabilité aux fluctuations des cours du pétrole. Il faudra élargir l'assiette des recettes et rationaliser les dépenses courantes afin de dégager une capacité de financement des dépenses sociales prioritaires bien ciblées et des autres investissements générateurs de croissance tout en atteignant les objectifs d'assainissement. Ces objectifs guideront les entretiens relatifs aux programmes avec les autorités nationales et seront revus lors de la prochaine réunion ministérielle tripartite (date à déterminer) car les politiques économiques devront être adaptées à un environnement et à des perspectives encore très incertaines.

15. **Les services du FMI reconnaissent avec les autorités que les mesures visant à accroître les recettes non pétrolières devront jouer un rôle plus important dans le rééquilibrage budgétaire.** Avant la crise de la COVID-19, le rééquilibrage budgétaire a surtout porté sur la rationalisation des dépenses non prioritaires et des dépenses d'investissement, alors que les recettes non pétrolières ne se sont pas améliorées. Pour l'avenir, les services du FMI ont insisté sur la nécessité de poursuivre l'élaboration d'une approche régionale harmonisée, d'améliorer le recouvrement des recettes et de s'efforcer d'élargir l'assiette de l'impôt, y compris par des réformes structurelles visant à diversifier les économies de la région et par la rationalisation des exemptions. Parallèlement, il sera indispensable faire progresser les réformes de gouvernance afin de maximiser les recettes pétrolières de l'État.

16. **Les services du FMI ont conseillé aux autorités régionales de continuer à encourager les gouvernements à accélérer la mise en œuvre de leurs plans d'apurement des arriérés afin de soulager le secteur privé et le secteur bancaire.** Au Tchad, le remboursement des arriérés intérieurs

audités est en cours. En Guinée équatoriale, l'audit des arriérés à fin juin 2019 est terminé et les modalités de remboursement sont en cours de discussion. Au Gabon, l'audit des arriérés intérieurs de la période 2015–17 s'est terminé en juin 2019 et les remboursements ont commencé. Des paiements ont été effectués au Congo, et au Cameroun, un accord de restructuration de la dette a été trouvé en septembre 2020 entre la SONARA et les banques locales, tandis qu'en République centrafricaine, les audits sont encore en cours.

17. Les services du FMI ont évoqué de possibles ajustements des politiques économiques si les scénarios défavorables se réalisaient (annexe II). Les institutions régionales devraient alors envisager un resserrement de la politique monétaire et une accélération de l'application de la réglementation des changes aux secteurs pétrolier et minier. Quant aux gouvernements nationaux, ils pourraient devoir accélérer et approfondir l'ajustement budgétaire et les réformes structurelles tout en faisant attention aux retombées des politiques nationales sur la stabilité régionale. Des financements extérieurs supplémentaires, y compris du FMI, seraient également nécessaires. Les services du FMI ont également souligné qu'une absence de réformes causerait de fortes perturbations, qui entraîneraient des retards dans les financements extérieurs et des tirages plus importants sur les dépôts des États. S'ensuivrait en outre une contraction budgétaire forcée et abrupte avec une réduction des dépenses publiques d'investissement et un ralentissement associé de la croissance, qui fragiliserait à terme les bilans des banques et la stabilité extérieure de la région.

B. Politique monétaire : orientation et opérations

18. Les services du FMI et la BEAC s'accordent à penser qu'une politique monétaire accommodante est appropriée dans le contexte des incertitudes liées à la COVID-19. La BEAC est confrontée à une tension entre la baisse des réserves de change et la faiblesse de la demande intérieure due à la récession économique, tandis que l'inflation reste en-deçà du critère de convergence régionale. La dégradation de la couverture des réserves, mesurée en mois d'importations, tient en grande partie à l'absorption du choc de grande ampleur. La demande intérieure devrait rebondir avec l'assouplissement des mesures de confinement pour lutter contre la COVID, tandis que l'amélioration des conditions d'approvisionnement en biens et services devrait réduire les pressions inflationnistes causées par la perturbation des filières d'approvisionnement. En maintenant son taux directeur inchangé à 3,25 %, la BEAC concilie la préservation de la stabilité intérieure et de la stabilité extérieure. Les services du FMI souscrivent à l'orientation actuelle et ont recommandé à la BEAC de se tenir prête à durcir sa politique monétaire en cas de nouvelle diminution des réserves de change ou d'apparition de pressions inflationnistes.

19. Les services du FMI recommandent à la BEAC de continuer à surveiller les conséquences de ses injections de liquidités. Les services du FMI et la BEAC s'accordent à penser que les mesures de gestion de la liquidité prises par la BEAC ont permis d'éviter un resserrement brutal des conditions financières lorsque la crise de la COVID-19 s'est abattue sur la région. La BEAC a repris ses injections hebdomadaires en mars 2020 afin d'atténuer les tensions sur la liquidité des banques et a réalisé trois injections de liquidités à long terme, à échéance d'un an, afin de soutenir le crédit au secteur privé. Les montants hebdomadaires proposés n'ont pas été entièrement pris mais ils ont assuré la transmission du taux directeur au taux interbancaire à court terme et apaisé les craintes d'une crise de

liquidités qu'avaient certaines banques dans un contexte de distribution inégale des liquidités entre les banques⁴. Les services du FMI ont souligné que le système bancaire demeure globalement surliquide, et ont convenu avec la BEAC que lorsque la reprise sera solidement amorcée, il conviendra de reprendre les opérations d'absorption afin de réduire l'excédent structurel de liquidités et de stimuler le marché interbancaire, qui demeure fragmenté. Les services du FMI ont conseillé de réduire progressivement les injections de liquidités afin d'éviter l'effet de falaise à l'échéance. À terme, la BEAC devrait progressivement viser une allocation de liquidités neutre, comme il était prévu au moment de la réforme du cadre des opérations monétaires en juin 2018. La BEAC devrait également continuer à surveiller les montants et la qualité des garanties disponibles dans chaque banque et prévoir, lorsque les effets de la crise s'atténueront, de revenir sur la réduction des décotes décidée au début de la crise. Les services du FMI ont en outre vivement conseillé à la BEAC d'accélérer la procédure de validation des plans de refinancement des deux banques très dépendantes de ses refinancements, que la crise a retardée.

20. La mission a encouragé la BEAC à accélérer la mise en place des comptes uniques du Trésor. À ce jour, la gestion des comptes uniques du Trésor à la BEAC n'est pas entièrement automatisée, ce qui engendre des retards opérationnels pour les pays où ces comptes sont déjà actifs. La crise de la COVID-19 a retardé l'amélioration de la gestion des comptes uniques du Trésor par une nouvelle plateforme logicielle interne au système comptable de la BEAC, et celle-ci estime que la plateforme ne sera sans doute en place que mi-2021, soit environ 6 mois après la date initialement prévue. Les services du FMI ont souligné l'importance d'une exécution rapide de cette réforme cruciale pour renforcer la transparence de la gestion des finances publiques et la gestion de la trésorerie, qui contribuera à éviter l'accumulation d'arriérés et à réduire le recours aux coûteux emprunts à court terme, mais aussi à réduire l'excédent de liquidités des banques.

21. Les services du FMI soutiennent la volonté de la BEAC de continuer à refuser des financements monétaires directs à ses États membres en dépit de la hausse de leurs besoins de financement. Les services du FMI ont rappelé que tout financement budgétaire direct susciterait de graves préoccupations quant à l'autonomie financière et à la stabilité de la BEAC et aurait d'importantes implications sur la confiance dans sa capacité à conduire une politique monétaire indépendante. Les services du FMI ont souligné que la BEAC pourrait envisager de prolonger de six mois son programme d'achat de titres si les enveloppes envisagées ne sont pas entièrement utilisées d'ici fin 2020. À ce jour, aucun tirage n'a encore été effectué sur la ligne de crédit de 90 milliards de francs CFA consentie par la BEAC à la BDEAC pour financer les projets liés à la COVID-19 approuvés et précisément identifiés. Les services du FMI ont rappelé que les pays doivent être attentifs aux répercussions de ce financement non concessionnel sur la viabilité de la dette et respecter la conditionnalité relative aux limites d'endettement dans les programmes appuyés par le FMI.

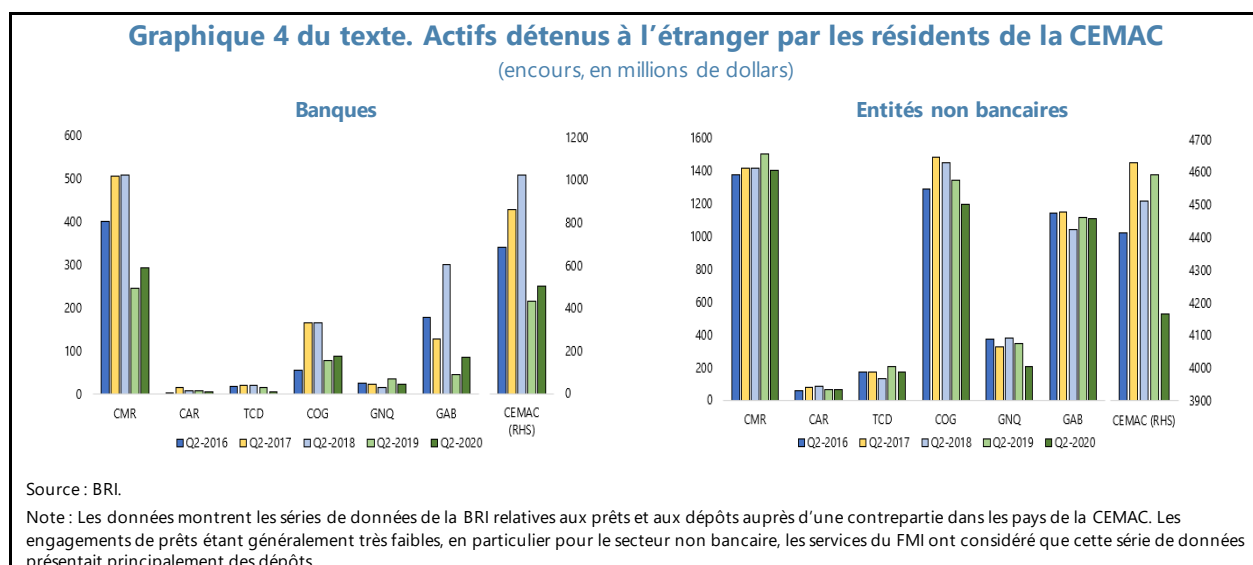
22. Les services du FMI ont informé la BEAC qu'une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes est prévue en 2021, conformément au cycle quadriennal d'évaluation des sauvegardes des banques centrales régionales en vertu de la politique du FMI en matière de sauvegardes.

⁴ L'activité sur le marché interbancaire a décliné depuis que la BEAC a repris ses injections de liquidité. Néanmoins, le taux interbancaire est resté légèrement supérieur au taux directeur.

C. Application de la réglementation des changes

23. L'obligation de rétrocession des avoirs en devises est bien respectée, mais l'exécution du rapatriement des devises reste difficile à évaluer. Bien que l'obligation faite aux banques locales de céder leurs avoirs en devises soit largement appliquée et qu'on estime qu'elle est respectée à 77 % en moyenne, la BEAC ne dispose pas d'estimations fiables sur le niveau d'exécution de l'obligation de rapatriement (voir graphique 4 du texte). Les services du FMI ont souligné qu'il est important que les autorités nationales appliquent les mesures sur lesquelles elles se sont engagées pour soutenir les efforts que la BEAC déploie pour appliquer plus rigoureusement la réglementation des changes, en particulier en ce qui concerne le rapatriement rapide de la part des recettes des secteurs minier et pétrolier qui revient aux États. Les services du FMI ont en outre conseillé à la BEAC de demander confirmation que les entités publiques ne détiennent pas de dépôts à l'étranger. Concernant les opérations à l'étranger, les services du FMI se sont félicités des efforts que la BEAC consent pour réduire le délai d'octroi de devises pour les virements hors de la zone monétaire, facilités depuis septembre 2020 par la mise en service de la plateforme « e-Transfer », qui dématérialise les procédures de virement.

24. En octobre, la BEAC a repris ses consultations bilatérales pour amener les sociétés pétrolières et minières à respecter la réglementation sur le rapatriement des devises ; son objectif est que la réglementation soit intégralement appliquée fin 2021. Les services du FMI ont pris acte du report de 12 mois, à fin 2021, envisagé pour le délai de mise en conformité en raison de la pandémie et ils ont encouragé la BEAC à établir un calendrier crédible pour l'achèvement du processus. Avec l'appui de consultants externes, la BEAC travaille au calcul de la part des recettes d'exportation que les sociétés seraient censées rapatrier sur la base de tous les contrats pétroliers et à son examen avec ces entreprises en tenant compte des spécificités du modèle économique dans ces secteurs. La BEAC fait en outre pression pour un rapatriement rapide des fonds épargnés par les sociétés en vue de la remise en état des champs pétroliers, qui pourraient être transférés sur des comptes de dépôt en devises à la BEAC.



D. Développement des marchés financiers

25. Le marché primaire des titres souverains a joué un rôle crucial dans l'absorption des besoins de financement considérables des pays résultant de la pandémie de COVID-19, et les services du FMI ont encouragé la BEAC à continuer de chercher à diversifier la base d'investisseurs. L'encours de titres en circulation a continué d'augmenter pour atteindre 2 850 milliards de francs CFA à fin octobre 2020 (5 % du PIB régional). La préférence des investisseurs pour les échéances courtes se reflète dans les taux de souscription croissants de BTA tandis que les rendements des OTA, à échéance plus longue, ont progressé de 0,5 % entre décembre 2019 et octobre 2020 pour atteindre 6 %. L'activité sur le marché secondaire demeure assez terne, avec seulement quelques opérations enregistrées en raison du développement des opérations interbancaires de prises en pension. Si les banques détenaient 95 % des titres souverains en circulation à fin septembre 2020, les efforts que la BEAC déploie pour attirer des investisseurs non bancaires commencent à payer, la participation des investisseurs institutionnels et des particuliers, quoique modeste au départ, allant croissant. Les services du FMI se sont félicités de cette évolution, qui devrait contribuer à approfondir le marché des titres publics tout en limitant l'exposition croissante des banques au risque souverain.

26. En dépit de retards dus à la pandémie, la BEAC poursuit l'exécution de sa stratégie de transparence financière. La BEAC lancera son appel d'offres pour un bureau d'information sur le crédit avant fin 2020 et compte sélectionner le premier soumissionnaire d'ici 2021. Le nouveau référentiel des états financiers des entreprises de la CEMAC conforme au nouveau plan SYSCO OHADA devrait être opérationnel fin 2020 tandis que le registre du crédit modernisé devrait être achevé fin 2021. Les services du FMI ont encouragé la BEAC à poursuivre activement ces efforts, qui devraient faciliter le financement et le développement des entreprises saines.

27. La BEAC a donné, en octobre, le coup d'envoi de sa stratégie régionale d'inclusion financière. À ce jour, seuls le Cameroun et le Tchad se sont dotés d'une stratégie nationale d'inclusion financière. La BEAC, avec la participation des représentants des autorités nationales, a entrepris un état des lieux et compte formuler une première vision de la stratégie régionale d'ici fin juin 2021. La stratégie établira une liste minimum de services bancaires obligatoires gratuits et sera particulièrement attentive à la connectivité totale des systèmes de paiement et au développement des services de banque mobile dans la région.

E. Renforcement du secteur bancaire

28. Les services du FMI ont pris acte des mesures que le Secrétariat général de la COBAC a prises pour accompagner l'assouplissement temporaire du cadre prudentiel mi-2020. La COBAC a déjà restreint les paiements de dividendes pour 2019 en avril 2020. Les mesures temporaires adoptées en juillet 2020 interdisent désormais aux banques de distribuer des dividendes au titre des exercices 2020 et 2021. La COBAC a également mis en place un système de déclarations ad-hoc pour suivre de près l'évolution de la stabilité financière après la crise de la COVID-19. Les banques ont été invitées depuis juillet 2020 à déclarer tous les mois les prêts douteux et restructurés en raison de la pandémie et à déclarer toutes les semaines leur position de liquidité au moyen d'un nouveau

formulaire. À fin septembre, deux tiers des banques effectuaient ces déclarations. Le Secrétariat général de la COBAC prend des mesures pour que toutes les banques produisent ces déclarations fin 2020 et il a lancé une étude pour établir si les banques appliquent correctement les mesures temporaires. Les services du FMI ont conseillé au Secrétariat général de la COBAC de procéder à des analyses régulières pour déterminer l'évolution de la qualité des actifs, tant en vertu du dispositif réglementaire temporaire que du dispositif permanent.

29. Le Secrétariat général de la COBAC compte effectuer diverses analyses pour guider les décisions relatives à la stratégie de sortie de l'assouplissement prudentiel temporaire. Il a reconnu que la suppression des mesures de soutien après la crise pourrait poser des difficultés. D'après une déclaration préliminaire effectuée en septembre, seul un sous-ensemble de banques a déclaré avoir utilisé les mesures temporaires et déclaré d'importants volumes de prêts compromis par la pandémie. Le Secrétariat général de la COBAC a indiqué qu'il était trop tôt pour tirer des conclusions sur l'utilité des mesures d'assouplissement temporaires et qu'il attendra début 2021 pour avoir une idée plus claire de la situation. Il est conscient que ces mesures ne doivent pas amener à reporter les mesures correctives pour gérer les banques qui étaient déjà fragilisées avant la crise. Les services du FMI ont conseillé au Secrétariat général de la COBAC de présenter l'utilisation mensuelle des mesures temporaires et de développer d'ici à mi-2021 des directives pour la stratégie de sortie. Parallèlement, le Secrétariat général de la COBAC conduit des tests de résistance qui permettront d'estimer la solvabilité des banques à fin 2021 et fin 2022 sur la base du cadre réglementaire permanent. Travaillant actuellement sur un projet pilote avec trois banques, il élargira l'exercice à l'ensemble du secteur bancaire début 2021. Ce projet pilote permettra d'apprécier les répercussions effectives de la crise indépendamment de l'assouplissement temporaire et donnera des indications complémentaires pour la stratégie de sortie.

30. Les services du FMI ont conseillé au Secrétariat général de la COBAC d'alerter plus vigoureusement toutes les parties prenantes sur l'augmentation des prêts improductifs. Hormis l'impact possible de la crise (qui, toutefois, n'apparaît peut-être pas encore dans ces chiffres), les retards pris par les administrations nationales dans le remboursement des arriérés intérieurs ont empêché la diminution des prêts improductifs qui était anticipée. Les services du FMI ont une nouvelle fois encouragé le Secrétariat général de la COBAC, qui considère à juste titre que ces prêts improductifs élevés sont un risque majeur pour la stabilité financière, à demander régulièrement des recensements et des rapports d'audit des arriérés intérieurs ainsi que leurs plans d'apurement aux autorités nationales et à la Commission de la CEMAC. Les services du FMI ont rappelé que la coopération des autorités nationales est indispensable pour régler ce problème. Ces informations seraient déterminantes pour i) confirmer le montant des arriérés intérieurs, un paramètre clé dans la détermination des pondérations du risque sur les obligations souveraines, ii) anticiper et comprendre les mouvements de grande ampleur intervenant dans les bilans bancaires et iii) prévoir l'évolution des prêts improductifs, et donc de la solvabilité. Les services du FMI ont souligné que les stratégies d'apurement des prêts improductifs devront être accélérées en cas de nouvelle dégradation des conditions économiques. Ils ont invité la COBAC à demander aux banques d'actualiser leurs stratégies de réduction des prêts improductifs (communiquées pour la dernière fois fin 2018) d'ici à fin 2021.

31. Les banques peinent encore à respecter les normes prudentielles, et la résolution des établissements bancaires a peu progressé en dépit d'une première intervention réussie du fonds de garantie des dépôts en Afrique centrale (FOGADAC) :

- Le nombre de banques qui ne respectent pas les exigences minimales de solvabilité, de limites d'expositions individuelles et de liquidité à court terme est globalement inchangé depuis fin 2019⁵. Seulement 19 banques sur 51, représentant la moitié de l'actif bancaire total, respectent l'ensemble des ratios prudentiels basés sur les fonds propres réglementaires. Les services du FMI ont relevé l'absence de progrès en matière de respect des exigences de gouvernance et de gestion des risques et ont à nouveau suggéré de préparer un tableau de bord sur ces questions qui pourrait être actualisé régulièrement. Afin que les exigences réglementaires soient mieux respectées, les services du FMI ont recommandé de commencer à appliquer, ne serait-ce que de manière sélective pendant la crise, la réglementation sur les sanctions financières adoptée par la COBAC en 2019.
- Les services du FMI ont rappelé qu'il est impératif que la COBAC applique le cadre de résolution bancaire correctement et dans les délais. À fin septembre 2020, 15 banques sur 51, représentant un quart des actifs bancaires de la CEMAC, présentaient des ratios de solvabilité inférieurs à 9,5 %, le minimum réglementaire en vigueur. Le Secrétariat général de la COBAC a indiqué que le cadre de résolution est appliqué, plusieurs de ces 15 banques étant en cours de restructuration et d'autres en liquidation. Les services du FMI ont réitéré leurs précédents conseils de ne pas accepter les retards injustifiés et répétés et d'étudier des solutions pour renforcer encore le cadre de résolution, y compris en limitant les pouvoirs qu'ont les autorités nationales de retarder indûment les décisions de retrait d'agrément prises par la COBAC à titre de mesure disciplinaire et leur exécution. Concernant les liquidations en cours, les services du FMI se sont félicités de la première intervention réussie du FOGADAC et ont recommandé de renforcer la collaboration avec les liquidateurs tout en envisageant de prolonger légèrement les procédures de liquidation compte tenu des difficultés liées à la pandémie. Le Secrétariat général de la COBAC a indiqué que les difficultés à obtenir des décisions judiciaires rapides ont été l'une des principales raisons de la lenteur des procédures de liquidation.
- De nettes améliorations des capacités demeurent nécessaires pour que la COBAC soit pleinement efficace. Bien que le contrôle sur place ait été remplacé par des modalités virtuelles depuis le début de la pandémie, seulement 7 des 42 inspections prévues en 2020 ont été réalisées et les questions relatives à la LBC/FT n'ont été couvertes que par des formulaires d'auto-évaluation. Une deuxième vague de la pandémie n'étant pas à exclure dans la région, la COBAC devrait élaborer un mécanisme pour conduire virtuellement tous les aspects de ses inspections sur place en matière de LBC/FT, notamment parce que cela pourrait aider à prévenir et à détecter de possibles cas de corruption ou de détournement de fonds publics liés aux dépenses d'urgence relatives à la COVID-19. Si les réunions des

⁵ À fin septembre, on dénombrait respectivement 15, 22 et 3 banques ne respectant pas les exigences minimales de solvabilité, de limite d'expositions individuelles et de liquidité à court terme contre 14, 23 et 5 à fin 2019.

Commissaires de la COBAC se sont naturellement concentrées sur la riposte à la crise depuis le mois de mars, les services du FMI ont vivement encouragé les superviseurs à reprendre les séances disciplinaires de la COBAC pour sanctionner les banques qui contreviennent à la réglementation prudentielle ou à la réglementation en matière de LBC/FT. Les services du FMI ont accueilli favorablement les plans du Secrétariat général de la COBAC visant à renforcer ses systèmes de gestion des données avec l'appui de la Banque mondiale, afin de mieux surveiller et d'améliorer la qualité des données publiées, qui présentent de graves carences.

32. Les services du FMI ont encouragé le Secrétariat général de la COBAC à poursuivre la modernisation du cadre réglementaire à un rythme approprié. En 2020, le Secrétariat général de la COBAC a adopté des règlements sur les limites de concentration, la nomination et la rémunération des administrateurs provisoires et des liquidateurs, et la protection des consommateurs. En revanche, en raison de la pandémie, la mise en œuvre progressive du contrôle fondé sur les risques et de la feuille de route de Bâle adoptée en septembre 2019 n'a que peu avancé. Jusqu'ici, il semble que la plupart des recommandations formulées par les 16 missions d'assistance technique réalisées par AFRITAC-Centre depuis 2018 aient été mises en œuvre ou examinées en vue de leur mise en œuvre. Les services du FMI ont accueilli favorablement le plan du Secrétariat général de la COBAC qui prévoit de traiter en priorité et d'introduire le ratio de levier début 2021 afin de garantir une saine relation entre l'actif et les fonds propres. Notant que la concentration du crédit à des secteurs clés ou à des entreprises stratégiques représentait un risque significatif, le Secrétariat général de la COBAC a insisté sur une application précoce du nouveau règlement sur les limites de concentration.

33. Les services du FMI ont noté avec satisfaction que la COBAC cherche à limiter tout nouvel accroissement de l'interdépendance entre les banques et les emprunteurs souverains. L'exposition des banques aux emprunteurs souverains représentait 15 % de l'actif bancaire (environ trois fois plus que dans l'UEMOA) mi-2020, et elle pourrait encore s'accroître sous l'effet de la crise et de l'augmentation des besoins de financement des États. Certains pays ont récemment fait un usage accru d'un mécanisme d'émission sécurisé en vertu duquel des ressources sont conservées sur un compte fiduciaire à la BEAC pour couvrir un an de versement des intérêts obligataires annuels, ce qui permet d'attribuer, sur approbation de la COBAC, une pondération de risque égale à zéro aux obligations. Dans ce contexte, les services du FMI se sont félicités i) de la récente communication du Secrétariat général de la COBAC fixant des pondérations de risque des obligations souveraines pour 2020-21 à peu près identiques à leurs niveaux précédents et ii) de l'initiative prise par la COBAC de préciser les conditions dans lesquelles elle pourrait approuver l'attribution d'une pondération de risque égale à zéro aux émissions d'obligations garanties. Les services du FMI ont également encouragé le Secrétariat général de la COBAC à évaluer les mesures qu'il pourrait prendre pour inciter les banques à vendre leurs avoirs obligataires à leurs clients, à l'appui de la stratégie de la BEAC consistant à développer la base d'investisseurs et le marché des titres publics.

F. Renforcement du cadre de surveillance régionale

34. Les services du FMI ont souligné qu'il est essentiel, pour la crédibilité du cadre de surveillance régionale, de respecter les critères de convergence régionale dans un délai raisonnable. La pandémie a perturbé le programme de travail sur le cadre de surveillance régionale

et il est probable que la plupart des pays manqueront plusieurs critères de convergence cette année, 5 pays n'atteignant pas le critère de convergence budgétaire, tandis que plusieurs devraient manquer le critère relatif à l'apurement des arriérés. Pourtant, la crise ne justifie pas de suspendre temporairement les critères, mais d'établir solidement la crédibilité du processus de convergence régionale à l'appui du système monétaire :

- Les services du FMI ont souligné qu'il est indispensable que les pays établissent et mettent en œuvre des plans crédibles de convergence nationale sur trois ans, comme le veut le cadre régional. Jusqu'ici, deux pays seulement ont élaboré un plan de ce type, et ils devront les revoir à cause de la crise de la COVID-19. Les services du FMI ont en outre soutenu que ces plans doivent concorder avec les programmes du FMI révisés et nouveaux. Dans le scénario de référence, trois pays n'atteindraient toujours pas le critère de convergence budgétaire en 2021, mais tous devraient l'atteindre en 2023.
- Les services du FMI ont exhorté la Commission de la CEMAC à poursuivre l'étude d'un mécanisme de sanction approprié pour les infractions aux règles de la surveillance régionale qui devront inclure de solides mécanismes d'application. Les travaux ont été naturellement retardés par la crise, mais ils sont en cours.
- Les services du FMI ont également souligné qu'il est important d'adopter un outil d'alerte précoce sur les déséquilibres macroéconomiques. Tout en se félicitant de l'adoption prochaine du mécanisme par le conseil des ministres de la CEMAC, ils ont déploré que son introduction prévue ait été retardée d'un an à 2022.
- Enfin, les services du FMI ont également encouragé la Commission à suivre l'utilisation effective des dépenses d'urgence pour la pandémie et à continuer à promouvoir la transparence budgétaire auprès des autorités nationales, notamment sur la gestion des recettes pétrolières.

35. Les services du FMI ont noté avec satisfaction que la Commission de la CEMAC s'emploie à suivre l'exécution effective des réformes clés en vertu du programme de réforme économique et financière (PREF) de la CEMAC. Tous les pays sauf la Guinée équatoriale ont terminé la transposition des directives régionales en matière de gestion des finances publiques. Des progrès ont également été réalisés en matière de transparence de la gestion des finances publiques, en particulier avec l'instauration d'un calendrier budgétaire annuel dans tous les pays hormis le Congo (en cours de signature) détaillant la procédure de préparation et d'adoption du projet de loi de finances. Hormis la Guinée équatoriale, tous les pays établissent des cadres budgétaires à moyen terme. Les services du FMI ont salué l'avancement de la transposition et encouragé la Commission à continuer à suivre l'application effective de ces directives dans les différents pays.

PROMOUVOIR UNE CROISSANCE DURABLE ET PLUS INCLUSIVE ET DEUXIÈME PHASE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE

36. Les services du FMI ont présenté les conclusions principales d'une analyse effectuée avec les services de la Banque mondiale portant sur les obstacles actuels à la croissance inclusive et sur les moyens de l'accélérer. Les services du FMI et les autorités ont convenu que la croissance de la CEMAC demeure insuffisante pour élever le niveau de vie d'une population croissante. Les autorités ont reconnu avec les services du FMI que le moment est venu de dresser le bilan des réformes accomplies dans la première phase de la stratégie régionale et dans le cadre des programmes du FMI, et d'en tirer les leçons pour établir un programme complet de réforme pour la stratégie régionale. Elles ont reconnu que des réformes structurelles, de gouvernance et de transparence sont indispensables pour accélérer la croissance de la région et ont noté qu'il est important de mieux comprendre les obstacles à ces réformes, notamment de mieux appréhender les bénéficiaires du statu quo. Elles ont aussi souligné que l'insuffisance des capacités ralentit les réformes dans certains pays et ont ajouté que les institutions multilatérales peuvent jouer un rôle efficace en apportant une aide au développement des capacités.

37. L'analyse conjointe des services du FMI et de la Banque mondiale s'appuie sur les progrès déjà réalisés par les institutions régionales et les autorités nationales dans le cadre du PREF et vise à présenter un ensemble de propositions de réformes pratiques prioritaires, s'enchaînant sur le court à moyen terme afin de tenir compte de l'insuffisance des capacités. Les principales propositions de réforme s'articulent autour de 6 piliers :

- Améliorer la gestion des finances publiques, y compris l'application effective des directives régionales de la CEMAC en matière de gestion des finances publiques, en particulier la directive-cadre sur la transparence et la gouvernance ;
- Améliorer la gestion des projets d'investissement public, notamment en renforçant les cadres institutionnels et juridiques nationaux ;
- Renforcer la surveillance, la gestion et la transparence des entreprises publiques ;
- Améliorer le climat des affaires en simplifiant la structure des impôts et en modernisant l'administration des impôts et des douanes ;
- Promouvoir les services financiers numériques afin d'accélérer le développement du secteur financier et l'inclusion ;
- Exploiter le marché régional et le potentiel élevé du secteur agricole afin d'accroître la résilience économique et profiter des opportunités offertes par la zone de libre-échange continentale africaine.

38. Cette analyse entend aussi rompre avec le passé et fournir un cadre assurant une intense communication de la dynamique de réforme afin d'impliquer et de responsabiliser un large groupe de parties prenantes, et illustrer le coût de l'absence de réformes.

Les représentants des institutions régionales ont convenu que le changement requiert à la fois un engagement politique, des capacités institutionnelles et une implication active de la société civile. Les services du FMI ont souscrit à la suggestion d'entamer dès que possible les préparatifs d'un Sommet des chefs d'État afin que des engagements soient pris au plus haut niveau sur ces réformes prioritaires.

SUIVI DE L'ÉVOLUTION ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DANS LA RÉGION

39. Lors de la réunion tripartite de la CEMAC en juillet, les autorités régionales et nationales se sont focalisées sur la riposte à la crise et son financement, tout en réitérant leur soutien à la stratégie régionale. Elles ont apprécié l'aide rapide apportée par le FMI à quatre pays de la région, qui a aidé à couvrir les besoins de financement considérables générés par l'augmentation des dépenses prioritaires et la baisse notable des recettes. Elles ont invité toutes les parties à trouver les moyens de fournir une assistance similaire aux membres de la CEMAC qui ne l'ont pas encore reçu. Les autorités nationales ont accueilli favorablement les mesures d'assouplissement de la BEAC tandis que la BEAC et les services du FMI ont rappelé qu'il n'y aurait pas de financement monétaire direct. Tous les participants ont convenu que la deuxième phase de la stratégie régionale doit être axée sur la croissance et le développement. Les autorités nationales et régionales ont plaidé en faveur d'un plus large programme d'emprunt pour les futurs projets d'investissement afin de soutenir la reprise après la COVID, tandis que les institutions financières internationales et les partenaires du développement ont souligné qu'il faut rester attentif aux questions de viabilité de la dette. Les autorités ont réitéré le projet de tenir une conférence de haut niveau à brève échéance afin d'étudier et de préparer un programme de réformes structurelles plus ambitieux qui serait au cœur de la stratégie régionale.

40. La BEAC et la COBAC ont poursuivi l'exécution des engagements pris dans le document de 2019 faisant suite à la lettre de soutien aux programmes de réforme et de redressement lancés par les membres de la CEMAC, mais les progrès ont été plus lents que prévu en raison de la crise de la COVID-19. L'assouplissement de la politique monétaire opéré par la BEAC a été modéré compte tenu de la gravité de la crise, et les politiques économiques sont restées correctement calibrées, à l'appui de l'objectif principal de soutien des réserves de change de la CEMAC. Les projets de mise en œuvre d'une orientation neutre en matière de liquidité ont été légitimement mis en attente jusqu'à ce que les effets de la pandémie s'atténuent. Les avoirs extérieurs nets à fin décembre 2019 étaient inférieurs aux prévisions figurant dans les assurances de politique régionale de décembre 2019 (4,0 milliards d'euros contre 4,7 milliards d'euros) du fait d'un déficit de financement extérieur enregistré au cours du second semestre 2019 (équivalent de 0,4 milliard d'euros en raison de retards pour satisfaire à la conditionnalité relative aux décaissements) et de dépassements du déficit budgétaire. Au premier semestre 2020, l'accumulation d'avoirs extérieurs

nets a été conforme aux prévisions antérieures à la COVID, mais les prévisions à fin juin 2020 ont aussi été manquées, dans des proportions similaires à fin 2019. La pandémie a freiné les progrès sur les autres intentions de politique économique : les consultations avec le secteur extractif sur l'application de la réglementation des changes ont été repoussées jusqu'en octobre 2020 tandis que la mise en place des comptes uniques du Trésor a progressé lentement et que la mise en œuvre par la COBAC d'un contrôle moderne fondé sur les risques n'a pas avancé aussi vite que prévu. La validation des plans de redressement des flux de trésorerie de deux banques visant à réduire sous deux ans leur dépendance à l'égard du refinancement de la BEAC a été lente.

41. La lettre de suivi ci-jointe décrit les projections relatives aux avoirs extérieurs nets jusqu'en juin 2021 proposées par les institutions régionales en tant qu'assurances de politique régionale et autres intentions

Tableau 2 du texte. Assurances régionales sur les avoirs extérieurs nets, 2020–21
(en milliards d'euros)

	Déc. 2019	Juin 2020	Déc. 2020	Juin 2021
Assurances approuvées en décembre 2019	4,50	5,20
Résultat	4,00	4,50
Nouvelles assurances proposées	3,30	3,40

de politique économique à l'appui des objectifs des programmes nationaux. En dépit de la gravité du choc de la COVID, le déclin des réserves internationales a été maîtrisé grâce à la décision prise par la BEAC de maintenir inchangé son taux directeur à 3,25 % (après un assouplissement initial), et soutenue par les révisions budgétaires des autorités nationales visant à établir un ordre de priorité parmi les dépenses et à contenir les déficits budgétaires. Pour l'avenir, la BEAC est déterminée à maintenir une politique monétaire suffisamment restrictive. Elle reprendra ses efforts pour cibler une orientation neutre en matière de liquidité lorsque la reprise économique s'installera afin de réduire l'excédent de liquidités, de stimuler le marché interbancaire et d'améliorer la transmission de la politique monétaire. La BEAC continuera également de chercher à faire appliquer la réglementation des changes en poursuivant les consultations avec les sociétés pétrolières et minières et à trouver les meilleures solutions pour les amener à respecter cette réglementation en 2021. Conformément aux projections des services du FMI, les prévisions relatives aux avoirs extérieurs nets à fin 2020 et fin juin 2021 couvertes par les assurances mises à jour ont été respectivement fixées à 3,3 milliards et 3,4 milliards d'euros. Ces chiffres sont cohérents avec les intentions des gouvernements nationaux en matière budgétaire et conformes aux conseils des services du FMI et aux attentes dans le cadre des programmes appuyés par le FMI. En cas d'écart par rapport aux prévisions d'accumulation des avoirs extérieurs nets que les services du FMI n'estimeraient pas mineur ou temporaire, la lettre de suivi réitère également l'engagement de définir et d'adopter toute autre mesure corrective qui serait jugée nécessaire au niveau national ou régional, y compris un nouveau resserrement de la politique monétaire, pour permettre au FMI de continuer d'apporter (ou d'approuver) son soutien financier au titre des programmes qu'il appuie dans les pays membres de la CEMAC.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

42. En raison des effets durables liés la crise associée à la pandémie de COVID-19, les ajustements budgétaires et extérieurs opérés par la CEMAC seront plus lents que ce qui était

envisagé avant la pandémie. La pandémie s'est déclarée à un moment où les perspectives économiques de la CEMAC s'amélioreraient, alors que la première phase de la stratégie régionale s'achevait. La région demeure toutefois vulnérable aux chocs sur les cours du pétrole, et l'objectif de la CEMAC d'atteindre un niveau adéquat de réserves de 5 mois d'importations de biens et services serait reporté à 2025, au lieu de 2022 avant la pandémie. Une grande partie de l'accumulation de réserves prévue en 2025 proviendrait de prêts. Un rééquilibrage budgétaire plus lent compliquera aussi les questions de viabilité de dette.

43. Les autorités régionales ont été proactives et ont pris des mesures appropriées pour atténuer les répercussions économiques immédiates de la pandémie de COVID-19.

Les gouvernements des pays de la CEMAC ont annoncé diverses mesures de soutien aux entreprises et aux ménages dans leurs lois de finances révisées tout en limitant la dégradation des soldes budgétaires. La BEAC a assoupli sa politique monétaire et rapidement augmenté la fourniture de liquidité aux banques. Afin d'améliorer la transmission de la politique monétaire aux taux à long terme et de soutenir le marché pour couvrir les besoins de financement croissants des États et accroître l'attractivité des titres publics, la BEAC a repris les injections de liquidités à long terme jusqu'à un an et a introduit, en juillet, un nouveau programme d'achat de titres publics aux banques, conforme à l'interdiction du financement monétaire direct prévue dans ses Statuts. Globalement, la politique monétaire parvient à concilier la préservation de la stabilité intérieure et de la stabilité extérieure. La BEAC doit toutefois se tenir prête à resserrer la politique monétaire si la dégradation des réserves extérieures se poursuit ou si des pressions inflationnistes apparaissent. Les services du FMI soutiennent la BEAC dans sa volonté de continuer à refuser toute forme de financement monétaire direct à ses États membres et dans son intention de veiller à ce que son programme d'achat de titres publics sur le marché secondaire demeure conforme à ses Statuts.

44. Lorsque la reprise économique s'installera, il conviendra de reprendre les opérations d'absorption de liquidités afin de réduire l'excédent structurel de liquidités et de stimuler le marché interbancaire. À terme, la BEAC devrait viser une allocation de liquidités neutre, comme prévu au moment de la réforme du cadre des opérations monétaires en juin 2018. L'autre composante importante de cette stratégie est d'accélérer la mise en place des comptes uniques du Trésor, tant par les États que par la BEAC.

45. Les mesures prises par la COBAC pour renforcer les fonds propres des banques et surveiller la stabilité financière après l'assouplissement de la réglementation prudentielle sont appropriées. Bien que la COBAC ait temporairement modifié le cadre prudentiel afin de faciliter la restructuration des prêts et de retarder le classement des crédits en prêts improductifs, elle a interdit aux banques de distribuer des dividendes en 2020 et 2021 afin de renforcer leurs fonds propres et leur capacité de prêt. Le nouveau système de déclaration ad-hoc permettra de suivre l'évolution de la qualité des actifs sur une base mensuelle et la liquidité sur une base hebdomadaire. En outre, les tests de résistance conduits par la COBAC devraient donner une estimation de la solvabilité des banques à fin 2021 et 2022. Les services du FMI ont accueilli favorablement ces mesures, qui devraient guider les délicates décisions à prendre en 2021 concernant la stratégie de sortie de l'assouplissement prudentiel temporaire.

46. La dynamique d'exécution du plan stratégique de la COBAC, y compris le contrôle prudentiel fondé sur les risques, la surveillance en matière de LBC/FT et sa feuille de route de Bâle, devra reprendre une fois que les difficultés logistiques engendrées par la crise se seront dissipées. L'exécution du programme de réformes de la COBAC a été retardée par la redéfinition des priorités et les difficultés logistiques dues à la crise de la COVID. Le respect des normes prudentielles par les banques demeure faible et la résolution des banques à problèmes a été lente. Pour l'avenir, il est essentiel d'améliorer le respect des normes prudentielles et de remédier au niveau élevé de prêts improductifs. Pour protéger la stabilité financière, la COBAC doit continuer de chercher à limiter toute nouvelle augmentation notable de l'exposition des banques au risque souverain. Il est essentiel d'avancer sur les plans d'apurement des arriérés et d'éviter de nouvelles accumulations d'arriérés compte tenu des répercussions importantes des arriérés intérieurs des gouvernements sur les niveaux élevés de prêts improductifs. Enfin, à court terme, la COBAC doit continuer à renforcer son contrôle prudentiel fondé sur les risques et sa surveillance en matière de LBC/FT, et, avec l'appui de la Banque mondiale, à améliorer la qualité des données, renforcer l'efficacité de ses procédures et trouver un moyen, avec la BEAC, de régler les problèmes persistants de sous-effectifs.

47. La mise en œuvre de la réglementation des changes doit être poursuivie. Les délais de traitement des virements en devises hors de la zone monétaire ont été réduits. Les niveaux de rétrocession des devises sont satisfaisants, mais il est difficile de savoir dans quelle mesure le rapatriement des dépôts des entités publiques détenus à l'étranger est respecté. La pandémie a retardé les consultations destinées à amener les sociétés pétrolières et minières à respecter la réglementation sur le rapatriement des devises, mais les discussions ont repris en octobre 2020. Au vu des pressions actuelles sur les réserves extérieures, il est important de viser une totale mise en conformité des entreprises des secteurs extractifs à la réglementation des changes d'ici à fin 2021, tout en tenant compte des particularités sectorielles.

48. La CEMAC est à un tournant et doit aspirer à une profonde transformation. La première phase de la stratégie régionale a largement rétabli la stabilité macroéconomique, mais la croissance et le niveau de vie régional demeurent faibles. La nouvelle phase de la stratégie régionale doit donc résolument se focaliser sur l'exécution de réformes structurelles, de transparence et de gouvernance qui poseront les bases d'une croissance diversifiée, inclusive et durable. Il sera en outre indispensable d'accroître les recettes budgétaires non pétrolières afin de préserver les soldes macroéconomiques des fluctuations des cours du pétrole et de dégager une marge pour le financement des dépenses sociales et de développement prioritaire. Au vu des résultats décevants des précédentes tentatives de réforme dans ces domaines, il faudra analyser et gérer obstacles dans le cadre d'une stratégie coordonnée basée sur un engagement fort des plus hautes instances politiques. La Commission de la CEMAC doit continuer à promouvoir la transparence budgétaire par une application effective de toutes les directives de gestion des finances publiques émises par la CEMAC et à renforcer le cadre de surveillance régionale, notamment en se dotant d'un système d'alerte précoce et d'un régime de sanctions pour les pays qui ne respectent pas les règles. Il est également essentiel d'accélérer les réformes du secteur financier pour garantir le développement du secteur privé. Le dialogue avec le FMI dans le cadre de chaque programme nouveau ou en cours qu'il appuie devra donner la priorité à ces réformes essentielles pour favoriser la croissance tout en visant à reconstituer les amortisseurs budgétaires et les réserves de change.

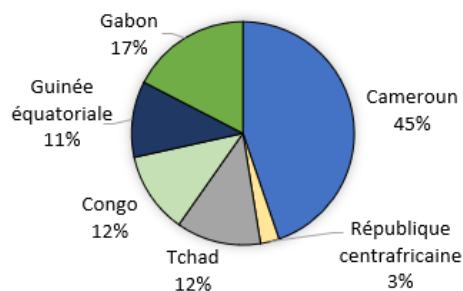
49. Dans l'ensemble, les services du FMI : i) considèrent que la BEAC et le Secrétariat général de la COBAC n'ont pas réussi à mettre complètement en œuvre l'assurance relative aux avoirs extérieurs nets donnée dans la lettre de suivi de décembre 2019 en raison d'une insuffisance des financements extérieurs au cours du second semestre 2019 et de dérapages budgétaires, ii) considèrent que la BEAC et le Secrétariat général de la COBAC ont pris des mesures correctives satisfaisantes pour remédier à la sous-performance des avoirs extérieurs nets à fin juin sachant que l'accumulation d'avoirs extérieurs nets au premier semestre 2020 a été conforme à celle de l'assurance donnée et que l'assouplissement de la politique monétaire a été très limitée face au choc de la COVID-19 et iii) souscrivent à l'assurance actualisée concernant l'accumulation d'avoirs extérieurs nets (porter ceux-ci à respectivement 3,30 milliards d'euros et 3,40 milliards d'euros à fin décembre 2020 et fin juin 2021). Certains des autres engagements pris dans la lettre de suivi de décembre 2019 ont été eux aussi exécutés avec des retards en raison de la pandémie de COVID-19. Le maintien des financements extérieurs aux pays membres de la CEMAC ancrera la prévision d'accumulation d'avoirs extérieurs nets reposant sur l'engagement pris par la BEAC de mener une politique monétaire suffisamment restrictive et de l'engagement pris par les pays membres de maintenir la stabilité macroéconomique, y compris par des mesures budgétaires appropriées, et de déployer rapidement et de manière décisive des mesures ambitieuses structurelles, de transparence et de gouvernance afin de libérer le potentiel de croissance de la région. Il est essentiel d'honorer cette assurance pour que le soutien financier soit maintenu (ou que de nouveaux financements soient approuvés) dans le cadre des programmes appuyés par le FMI avec les pays membres de la CEMAC.

50. Les entretiens relatifs à la surveillance menés avec les autorités de la CEMAC continueront de se tenir tous les 12 mois, conformément à la décision N° 13654-(06/1), adoptée le 6 janvier 2006.

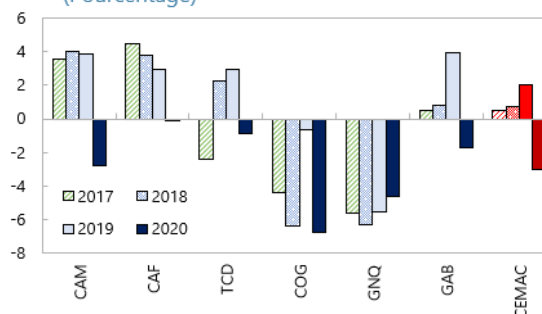
Graphique 2. CEMAC : Principaux indicateurs économiques, 2000–20

Le PIB réel devrait se contracter de 3 % en 2020, tous les pays membres enregistrant une récession ; le PIB non pétrolier devrait enregistrer une chute de 3,3 % en 2020, s'ajoutant à la baisse de 1,6 % du PIB pétrolier.

CEMAC: PIB nominal, 2020
(Parts nationales)

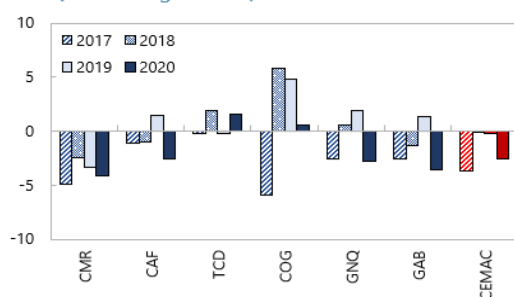


CEMAC: Croissance du PIB réel, 2017-20
(Pourcentage)

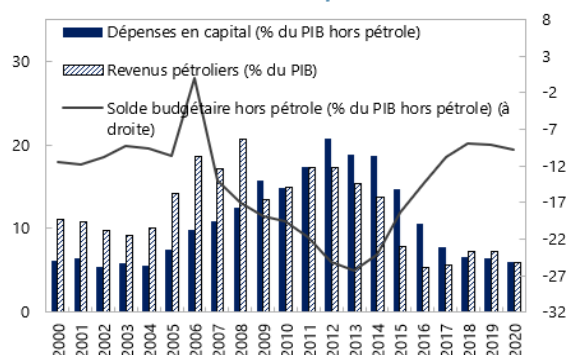


Le déficit budgétaire global devrait être de 3,9 % en 2020, tandis que le déficit budgétaire non pétrolier atteindra 11,3 %, sous l'effet conjugué de la pandémie sur l'économie et d'une baisse des recettes.

CEMAC: Solde budgétaire global (dons inclus), 2017-20
(Pourcentage du PIB)

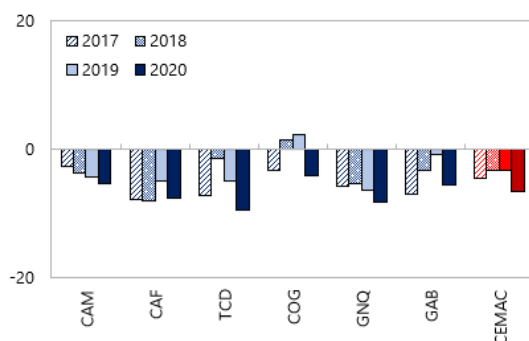


CEMAC: Indicateurs Fiscaux, 2000-20

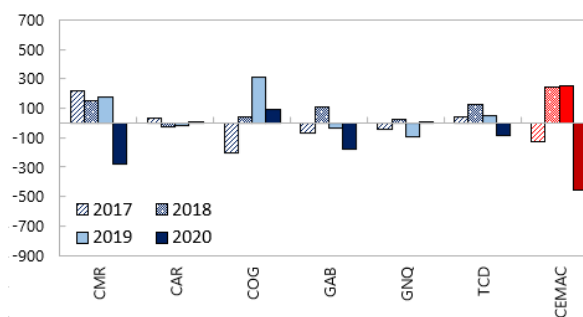


Le déficit courant s'est encore creusé en 2020 pour atteindre -6,5 %, car les exportations ont fortement baissé tandis que les importations n'ont que peu diminué. Une nette dégradation de l'accumulation de réserves est anticipée d'ici à la fin de l'année.

CEMAC: Compte courant, 2017-20
(Pourcentage du PIB)



CEMAC: Variations annuelles des AEN, 2017-20
(Milliards de US\$)



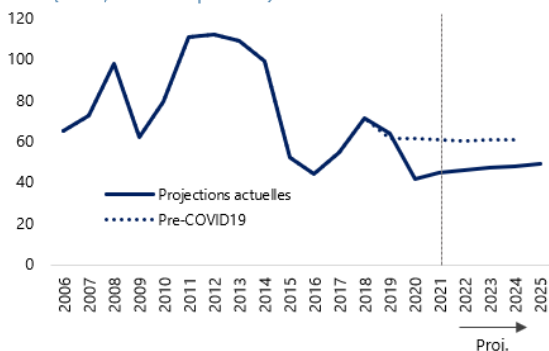
Note: Les variations au niveau de la CEMAC incluent les réserves non-allouées à la BEAC.

Sources : autorités de la CEMAC et estimations des services du FMI.

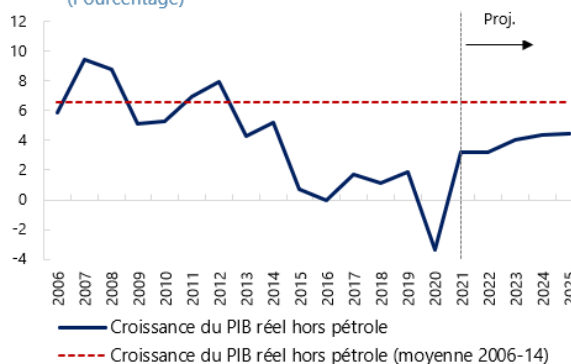
Graphique 3. CEMAC : Principaux indicateurs économiques, 2006–25

Le cours du pétrole anticipé en fin d'année a été abaissé à 41,7 dollars le baril. Le choc sur la demande provoqué par la pandémie de COVID-19 a touché la croissance pétrolière et non pétrolière et a entraîné une baisse des recettes d'environ 2 % du PIB.

Prix du pétrole, 2006-25
(Brent, dollar US par baril)

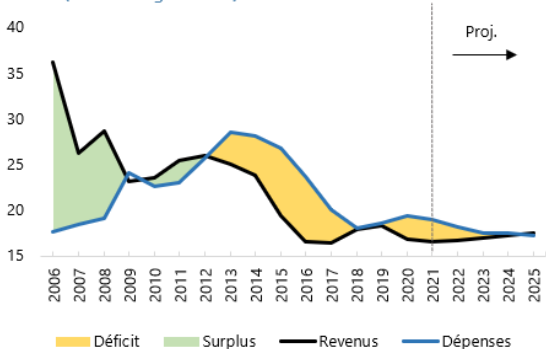


Croissance du PIB réel hors pétrole, 2006-25
(Pourcentage)

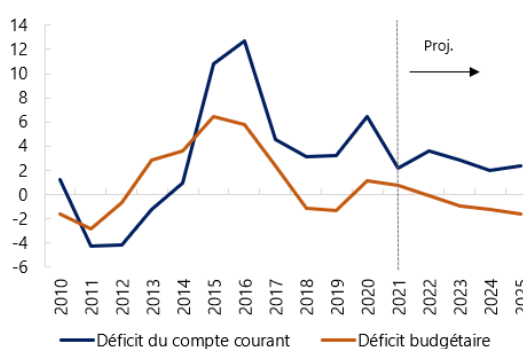


Le double déficit élevé en 2020 inverse la dynamique de la dette et entraînera une baisse des réserves de change.

Revenus et dépenses, 2006-25
(Pourcentage du PIB)

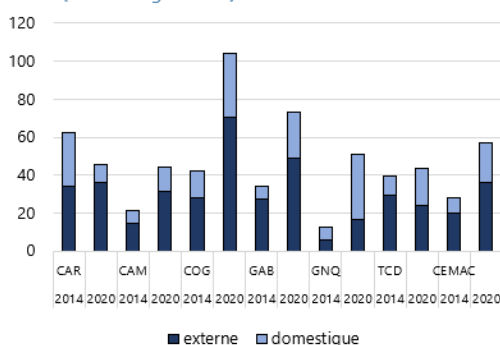


Compte courant et déficit budgétaire, 2010-25
(Pourcentage du PIB)

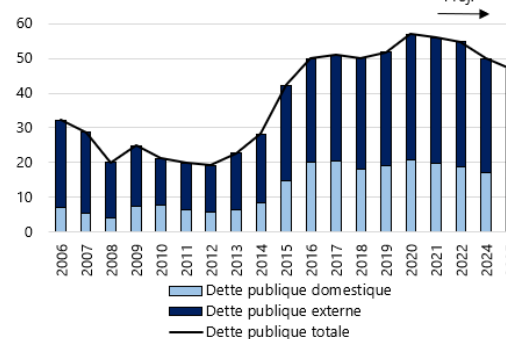


La dette publique a augmenté à 57 % du PIB régional en 2020 et devrait progressivement décliner à moyen terme lorsque les retombées économiques de la pandémie s'atténueront et que les arriérés seront remboursés.

Dette publique, 2014 et 2020
(Pourcentage du PIB)



Dette publique, 2006-22
(Pourcentage du PIB)

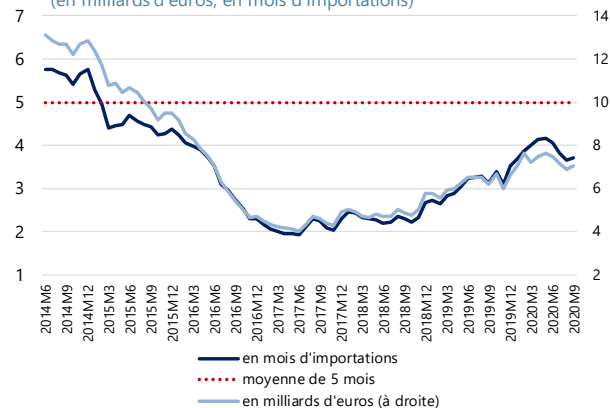


Sources : GAS live, autorités nationales et estimations des services du FMI.

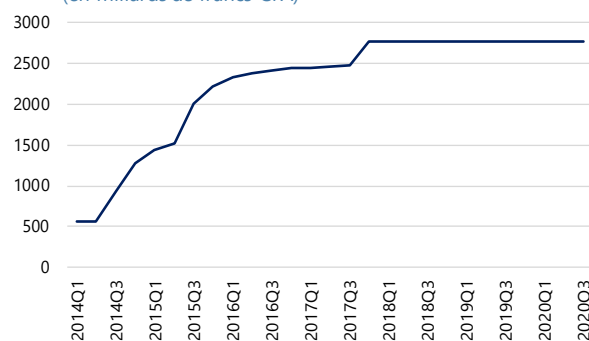
Graphique 4. CEMAC : indicateurs monétaires

En juin 2020, les avoirs extérieurs nets ont retrouvé leur niveau de fin 2019 et sont restés stables tout au long du 3^e trimestre. La couverture des réserves devrait atteindre 3,5 mois d'importations à fin 2020.

Taux de couverture des réserves officielles, 2014-20
(en milliards d'euros, en mois d'importations)

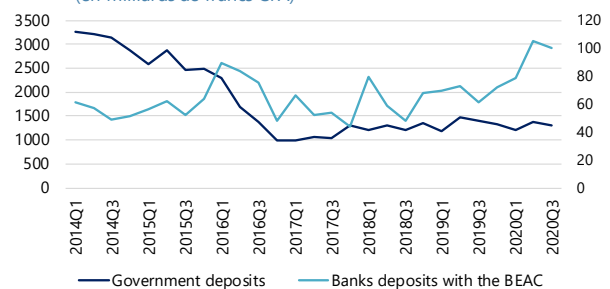


Crédits de la BEAC aux gouvernements: avances et dette consolidée, 2014-20
(en milliards de francs CFA)



Les dépôts des États à la BEAC sont restés stables tout au long du 3^e trimestre 2020, tandis que les dépôts des banques ont augmenté. Le refinancement des banques par la BEAC a peu évolué.

Dépôts des gouvernements et des banques à la BEAC, 2014-20
(en milliards de francs CFA)

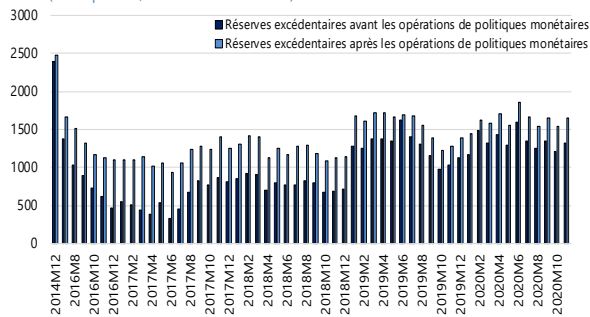


Refinancement de la BEAC aux banques
(en milliards de francs CFA)



Les réserves excédentaires du secteur bancaire ont augmenté jusqu'en juin 2020 et le crédit au secteur privé s'est récemment amélioré.

Réserves excédentaires des banques, Décembre 2014 - Novembre 2020
(fin de période, milliards de francs CFA)



Crédits au secteur privé, 2014-20
(en milliards de francs CFA)



Sources : CEMAC ; calculs des services du FMI.

Tableau 1. CEMAC : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–25

	2016	2017	2018	2019	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Est.	Est.	Est.	Pre- COVID19 ⁴	Est.	Pre- COVID19 ⁴	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Changement annuel, en pourcent)												
Revenu national et prix												
PIB à prix constant ¹	-1.6	0.5	0.8	2.5	2.0	3.5	-3.0	2.7	2.2	3.4	3.8	3.9
PIB pétrolier ¹	-7.7	-4.8	-0.8	3.8	2.7	4.1	-1.6	0.4	-2.2	0.4	0.8	0.7
PIB hors pétrole ¹	0.0	1.7	1.1	2.2	1.9	3.3	-3.3	3.2	3.2	4.0	4.3	4.5
Prix à la consommation (moyenne sur la période) ²	1.1	0.8	2.1	2.1	1.8	2.4	3.1	2.5	2.4	2.4	2.4	2.3
Prix à la consommation (fin de période) ²	0.3	1.2	3.0	2.3	1.9	2.3	2.3	2.8	2.4	2.4	2.4	2.3
(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)												
Monnaie et crédit												
Avoirs extérieurs nets	-31.4	-0.9	1.8	5.6	0.5	8.3	-3.3
Avoirs intérieurs nets	26.7	0.5	6.3	2.2	5.3	-1.3	8.6
Monnaie au sens large	-4.6	-0.4	8.1	7.9	5.9	7.1	5.3
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)												
Épargne nationale brute	19.2	22.0	22.6	23.2	22.9	23.8	18.6	21.1	22.2	23.1	24.3	25.9
Investissement intérieur brut	31.7	26.6	25.6	25.6	26.0	26.6	24.9	25.6	25.7	25.9	26.3	28.3
Dont : investissement public	9.0	7.2	5.9	4.9	5.7	5.3	5.3	5.4	5.2	5.2	5.5	5.5
Opérations financières de l'État												
Recettes totales, dons exclus	15.9	15.7	17.2	17.7	17.5	17.5	15.5	15.6	15.8	16.1	16.5	16.6
Dépenses publiques	23.7	20.1	18.1	17.9	18.5	17.5	19.4	19.0	18.2	17.5	17.5	17.2
Solde budgétaire primaire de base ³	-3.9	-0.5	2.6	3.6	3.1	3.9	0.2	1.0	1.8	2.6	3.0	3.3
Solde budgétaire global, dons exclus	-7.8	-4.4	-0.9	-0.2	-1.0	-0.1	-3.9	-3.4	-2.4	-1.4	-1.1	-0.6
Solde budgétaire primaire, dons inclus	-5.8	-2.4	1.1	1.9	1.3	2.0	-1.1	-0.8	0.1	0.9	1.2	1.6
Solde budgétaire global hors pétrole, dons exclus (en % du PIB hors pétrole)	-15.3	-12.0	-10.1	-9.1	-10.2	-8.1	-11.3	-9.9	-8.1	-6.7	-6.2	-5.4
Solde budgétaire primaire hors pétrole, dons inclus (en % du PIB hors pétrole)	-13.0	-9.5	-7.6	-6.5	-7.4	-5.6	-8.1	-6.9	-5.2	-4.0	-3.6	-3.0
Dettes publiques totales	49.9	51.0	50.2	48.6	51.8	46.5	57.0	56.0	54.8	52.5	50.0	46.9
Secteur extérieur												
Exportations de biens et de services non facteurs	28.6	31.5	35.3	34.6	35.1	33.4	27.3	29.5	29.3	29.2	29.0	28.7
Importations de biens et de services non facteurs	36.5	31.3	32.6	31.9	32.7	31.5	29.9	30.2	29.5	28.9	28.0	28.4
Solde des biens et des services non facteurs	-7.9	0.2	2.7	2.8	2.4	1.9	-2.6	-0.7	-0.2	0.3	1.0	0.3
Compte courant, dons inclus	-12.7	-4.6	-3.2	-2.5	-3.2	-2.8	-6.5	-4.8	-3.6	-2.9	-2.0	-2.4
Dettes publiques extérieures	28.5	32.0	30.9	31.5	32.5	31.8	37.7	36.4	36.1	34.6	33.0	31.4
Réserves officielles brutes (fin de période)												
Millions de dollars	4,972	5,807	6,555	8,169	7,390	10,460	8,204	9,791	10,962	11,568	12,693	14,369
Mois d'import de biens et de services (moins import intra-régionales)	2.3	2.3	2.7	3.3	3.5	4.1	3.5	4.0	4.4	4.5	4.5	5.0
Pourcentage de la monnaie au sens large	29.3	30.6	33.2	39.2	36.3	46.4	35.9	40.2	42.9	42.5	44.0	46.8
Pour mémoire :												
PIB nominal (milliards de francs CFA)	47,467	49,593	53,071	54,751	54,204	57,137	50,109	52,817	55,286	58,387	61,960	65,875
Franc CFA pour un dollar, moyenne	593	581	555	...	586
Franc CFA pour un dollar, fin de l'année	622	554	576	...	590
Production de pétrole (en milliers de barils par jour)	873.8	827.5	872.1	918.9	900.5	949.7	885.3	898.7	882.3	889.4	897.0	907.0
Prix du pétrole (en dollars par baril)	44.0	54.4	71.1	64.4	64.0	60.5	41.7	44.8	46.0	47.1	48.1	48.9

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

¹ Estimé après le changement de l'année de référence des séries nationales de PIB réel à 2005.² En utilisant comme pondération la part, estimée en PPA, des pays membres dans le PIB de la CEMAC en dollars.³ Hors dons, investissements financés sur ressources extérieures et paiements d'intérêts.⁴ Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 19/383, corrigées avec le PIB rebasé du Congo.

Tableau 2. CEMAC : Comptes nationaux, 2016–25

	2016	2017	2018	2019	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Est.	Est.	Est.	Pre- COVID19 ¹	Est.	Pre- COVID19 ¹	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(variation annuelle en pourcentage)												
PIB réel												
Cameroun	4,6	3,5	4,1	3,9	3,9	3,8	-2,8	3,4	4,3	4,8	5,4	5,4
République centrafricaine	4,7	4,5	3,8	4,5	3,0	5,0	0,0	3,5	5,0	5,0	5,0	5,0
Tchad	-5,6	-2,4	2,3	3,0	3,0	3,9	-0,9	1,4	2,7	2,9	4,5	4,5
République du Congo	-10,7	-4,4	-6,4	2,2	-0,6	4,6	-6,8	1,2	1,5	2,9	2,0	3,3
Guinée équatoriale	-8,8	-5,7	-6,4	-5,9	-5,6	-1,9	-4,6	3,1	-6,0	-1,4	-1,3	-3,2
Gabon	2,1	0,5	0,8	3,4	3,9	3,8	-1,7	1,8	2,5	3,2	3,4	3,8
CEMAC	-1,6	0,5	0,8	2,5	2,0	3,5	-3,0	2,7	2,2	3,4	3,8	3,9
PIB nominal												
Cameroun	5,8	5,1	5,7	5,7	5,9	5,8	-1,5	5,9	6,0	6,6	7,4	7,4
République centrafricaine	7,9	11,3	5,2	7,4	5,4	7,6	1,9	6,1	7,7	7,6	7,6	7,6
Tchad	-6,6	-3,2	4,7	5,0	4,6	6,8	-3,8	4,8	5,8	6,0	7,3	7,2
République du Congo	-14,3	7,2	15,3	1,0	-1,2	3,4	-19,6	4,7	4,1	5,7	4,8	6,0
Guinée équatoriale	-14,5	6,4	4,1	-8,8	-12,4	-1,5	-14,4	8,4	-0,2	3,1	3,4	2,0
Gabon	-2,3	4,3	8,1	6,1	5,5	4,0	-11,7	3,2	3,7	3,9	4,3	5,2
CEMAC	-3,3	4,5	7,0	3,0	2,1	4,4	-7,6	5,4	4,7	5,6	6,1	6,3
PIB réel hors pétrole												
Cameroun	5,3	5,0	4,4	3,8	3,6	4,0	-2,8	3,5	4,6	5,0	5,5	5,6
République centrafricaine	4,7	4,5	3,8	4,5	3,0	5,0	0,0	3,5	5,0	5,0	5,0	5,0
Tchad	-6,0	-0,5	0,3	2,0	2,0	3,0	-1,6	1,0	3,3	3,7	4,0	4,1
République du Congo	-11,3	-8,6	-10,1	0,8	-1,7	2,5	-8,0	-1,5	1,5	2,0	2,5	3,5
Guinée équatoriale	-4,7	-0,1	-2,8	-5,0	-5,3	-0,3	-7,8	10,3	-2,4	0,7	0,4	-0,8
Gabon	3,3	2,5	1,5	2,5	3,3	4,0	-1,5	2,4	3,0	3,8	4,1	4,5
CEMAC	0,0	1,7	1,1	2,2	1,9	3,3	-3,3	3,2	3,2	4,0	4,3	4,5
Prix à la consommation (moyenne sur la période)												
Cameroun	0,9	0,6	1,1	2,4	2,5	2,4	2,8	2,3	2,1	2,0	2,0	2,0
République centrafricaine	4,9	4,2	1,6	3,2	2,7	2,5	2,1	1,8	2,5	2,5	2,5	2,5
Tchad	-1,6	-0,9	4,0	1,0	-1,0	3,0	3,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
République du Congo	3,2	0,4	1,2	1,8	2,2	1,8	2,4	2,6	2,8	3,0	3,0	3,0
Guinée équatoriale	1,4	0,7	1,3	0,9	1,2	1,7	5,7	3,5	3,4	3,3	3,3	3,3
Gabon	2,1	2,7	4,8	3,0	2,0	3,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
CEMAC	1,1	0,8	2,1	2,1	1,8	2,4	3,1	2,5	2,4	2,4	2,4	2,3
Prix à la consommation (fin de période)												
Cameroun	0,3	0,8	2,0	2,8	2,4	2,0	2,4	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0
République centrafricaine	-4,5	7,2	4,6	-0,3	-2,8	2,5	3,0	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Tchad	-5,0	3,1	4,4	1,5	-1,7	3,0	1,2	5,6	2,9	3,0	3,0	3,0
République du Congo	0,0	1,8	0,9	1,8	3,8	2,5	2,5	2,7	3,0	3,0	3,0	3,0
Guinée équatoriale	2,0	-0,2	2,6	1,6	4,1	1,7	3,5	3,5	3,3	3,2	3,2	3,1
Gabon	4,1	1,1	6,3	3,0	1,0	3,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
CEMAC	0,3	1,2	3,0	2,3	1,9	2,3	2,3	2,8	2,4	2,4	2,4	2,3
Épargne nationale brute												
Cameroun	25,2	25,5	26,2	25,8	25,8	25,7	21,9	23,8	25,3	26,5	28,2	29,9
République centrafricaine	8,2	5,7	8,4	10,5	9,7	10,6	11,1	9,8	10,8	11,5	12,3	13,0
Tchad	6,1	13,6	17,5	22,8	18,5	24,0	14,5	16,4	16,8	16,1	17,4	19,7
République du Congo	25,1	33,2	24,9	24,8	24,5	24,4	17,2	21,8	22,4	24,3	25,3	26,2
Guinée équatoriale	3,7	8,2	10,8	6,5	6,9	7,3	5,5	7,2	7,5	8,5	8,9	10,8
Gabon	24,1	24,8	27,2	30,0	30,0	31,4	23,5	27,8	28,7	29,4	29,7	30,6
CEMAC	19,2	22,0	22,6	23,2	22,9	23,8	18,6	21,1	22,2	23,1	24,3	25,9
Investissement intérieur brut												
Cameroun	28,4	28,1	29,8	29,4	30,1	29,3	27,2	28,2	28,7	29,1	30,1	31,4
République centrafricaine	13,6	13,5	16,4	16,2	14,7	16,9	18,6	15,8	16,2	16,8	17,5	18,1
Tchad	16,5	20,7	18,9	29,0	23,3	30,2	25,5	26,0	25,7	26,2	25,7	24,8
République du Congo	73,8	36,5	23,4	17,7	22,2	19,3	21,3	24,9	25,9	26,1	26,6	26,3
Guinée équatoriale	16,7	14,0	16,2	12,2	13,2	13,1	13,7	12,6	12,5	12,8	13,1	27,6
Gabon	34,5	31,8	30,5	31,1	30,7	33,4	29,1	29,3	27,6	26,7	25,7	25,4
CEMAC	31,7	26,6	25,6	25,6	26,0	26,6	24,9	25,6	25,7	25,9	26,3	28,3

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

¹ Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI n° 19/383, corrigées avec le PIB rebasé du Congo.

Tableau 3a. CEMAC : Balance des paiements, 2016–25
(en milliards de francs CFA)

	2016	2017	2018	2019	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Est.	Est.	Est.	Pre- COVID19 ³	Est.	Pre- COVID19 ³	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde des transactions courantes	-6,047	-2,260	-1,683	-1,373	-1,735	-1,595	-3,237	-2,540	-2,015	-1,671	-1,255	-1,578
Solde des biens et services	-3,727	86	1,449	1,522	1,297	1,084	-1,301	-380	-104	200	628	202
Exportations totales	13,598	15,619	18,735	18,963	19,038	19,104	13,697	15,581	16,224	17,046	17,987	18,881
Exportations de biens	11,714	13,545	16,597	16,763	16,761	16,826	11,840	13,350	13,695	14,344	15,105	15,794
Exportations de pétrole	7,841	9,351	12,401	12,169	12,148	11,870	7,579	8,377	8,324	8,560	8,840	8,999
Exportations hors pétrole	3,873	4,194	4,196	4,594	4,614	4,956	4,261	4,973	5,370	5,784	6,265	6,795
Exportations de services	1,884	2,074	2,138	2,200	2,277	2,278	1,857	2,231	2,529	2,702	2,882	3,087
Importations totales	17,325	15,533	17,286	17,441	17,741	18,020	14,998	15,961	16,328	16,846	17,359	18,679
Importations de biens	11,044	9,338	10,122	10,288	10,392	10,760	8,987	9,489	9,687	10,087,6	10,408,8	11,506,6
Importations de services	6,282	6,196	7,164	7,153	7,349	7,259	6,011	6,473	6,641	6,759	6,950	7,172
Revenu, net	-2,281	-2,599	-3,268	-3,135	-3,337	-3,065	-2,358	-2,500	-2,434	-2,425	-2,456	-2,456
Revenu, crédits	202	209	224	238	250	249	242	251	263	273	282	291
Revenu, débits	2,483	2,809	3,492	3,374	3,587	3,314	2,599	2,751	2,697	2,698	2,738	2,748
Revenu des investissements, débit	-1,923	-2,188	-2,814	-2,658	-2,844	-2,629	-1,974	-2,147	-2,113	-2,120	-2,159	-2,177
Dont : intérêts payés sur la dette publique	-354	-279	-312	-295	-441	-294	-277	-339	-324	-302	-293	-273
Dont : intérêts payés sur la dette non publique	-98	-171	-21	-11	-12	0	-2	0	1	2	2	2
Transferts courants, net	-23	241	98	240	224	386	421	340	523	554	574	676
Transferts courants privés, net	-41	200	72	146	151	197	208	147	333	385	391	478
Transferts courants publics, net	18	41	26	94	74	188	213	193	190	169	183	198
Solde du compte de capital et du compte financier	2,408	1,560	1,307	1,076	1,803	1,944	1,128	1,421	1,145	1,070	1,490	2,300
Solde du compte de capital (dont transferts de capitaux)	172	357	205	223	190	245	304	255	260	283	329	354
Solde du compte financier (dont réserves)	2,237	1,203	1,102	854	1,613	1,699	824	1,166	885	787	1,161	1,946
Investissement direct, net 1/	3,034	1,949	1,824	2,244	2,239	2,572	1,808	2,141	1,965	2,051,6	2,102,4	3,022,7
Investissement de portefeuille, net	-8	14	-18	11	71	158	178	25	-105	-115	-113	-377
Autres investissements, net	-789	-759	-705	-1,401	-696	-1,031	-1,162	-1,000	-976	-1,149	-828	-700
Dont: autres investissements à long-terme, net	755	743	143	-624	232	-161	-808	85	114	-75	183	387
Erreurs et omissions, net	86	-123	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
Balance globale des paiements	-3,553	-823	-376	-297	68	349	-2,109	-1,119	-871	-601	236	724
Financement	3,389	759	376	297	-68	-349	2,109	1,119	871	601	-236	-724
Avoirs de réserve (accumulation -) 2/	3,303	-231	-599	-1,029	-550	-1,295	-139	-802	-604	-309	-598	-896
Financement exceptionnel	87	989	975	1,326	482	947	2,248	1,921	1,475	910	361	172
Financement du FMI	21	322	282	927	252	409	582	431
Support budgétaire (excl. FMI)	0	798	689	313	665	225	512	454
Commercial	0	0	0	0	-79	0	106	0
Autre financement exceptionnel	66	35	86	77	-77	194	994	183
Ecart résiduel	0	-166	-82	9	-279	119	54	853	1,475	910	361	172
<i>Pour mémoire :</i>												
PIB nominal	47,467	49,593	53,071	54,751	54,204	57,137	50,109	52,817	55,286	58,387	61,960	65,875
Avoirs extérieurs bruts (fin de période)												
Milliards de FCFA	3,093	3,218	3,777	4801,1	4,362	6,095	4,544	5,347	5,950	6,259	6,857	7,752
Mois d'importations de biens et services	2,3	2,3	2,7	3,3	3,5	4,1	3,5	4,0	4,4	4,5	4,5	5,0
Prix du pétrole (en dollars par baril)	44,0	54,4	71,1	64,4	64,0	60,5	41,7	44,8	46,0	47,1	48,1	48,9

Sources: BEAC et estimations et projections des services du FMI.

1/ Les données d'IDE ont été révisées, notamment pour mieux refléter les flux liés à la construction de la plateforme Moho-Nord au Congo.

2/ Ne reflète pas l'accumulation des réserves par les services centraux de la BEAC.

3/ Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 19/383, corrigées avec le PIB rebasé du Congo.

Tableau 3b. CEMAC : Balance des paiements, 2016–25
(en pourcentage du PIB)

	2016	2017	2018	2019	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Est.	Est.	Est.	Pre- COVID19 ³	Est.	Pre- COVID19 ³	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde des transactions courantes	-12.7	-4.6	-3.2	-2.5	-3.2	-2.8	-6.5	-4.8	-3.6	-2.9	-2.0	-2.4
Solde des biens et services	-7.9	0.2	2.7	2.8	2.4	1.9	-2.6	-0.7	-0.2	0.3	1.0	0.3
Exportations totales	28.6	31.5	35.3	34.6	35.1	33.4	27.3	29.5	29.3	29.2	29.0	28.7
Exportations de biens	24.7	27.3	31.3	30.6	30.9	29.4	23.6	25.3	24.8	24.6	24.4	24.0
Exportations de pétrole	16.5	18.9	23.4	22.2	22.4	20.8	15.1	15.9	15.1	14.7	14.3	13.7
Exportations hors pétrole	8.2	8.5	7.9	8.4	8.5	8.7	8.5	9.4	9.7	9.9	10.1	10.3
Exportations de services	4.0	4.2	4.0	4.0	4.2	4.0	3.7	4.2	4.6	4.6	4.7	4.7
Importations totales	36.5	31.3	32.6	31.9	32.7	31.5	29.9	30.2	29.5	28.9	28.0	28.4
Importations de biens	23.3	18.8	19.1	18.8	19.2	18.8	17.9	18.0	17.5	17.3	16.8	17.5
Importations de services	13.2	12.5	13.5	13.1	13.6	12.7	12.0	12.3	12.0	11.6	11.2	10.9
Revenu, net	-4.8	-5.2	-6.2	-5.7	-6.2	-5.4	-4.7	-4.7	-4.4	-4.2	-4.0	-3.7
Revenu, crédits	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4
Revenu, débits	5.2	5.7	6.6	6.2	6.6	5.8	5.2	5.2	4.9	4.6	4.4	4.2
Dont :												
Revenu des investissements, débit	-4.1	-4.4	-5.3	-4.9	-5.2	-4.6	-3.9	-4.1	-3.8	-3.6	-3.5	-3.3
Dont : intérêts payés sur la dette publique	-0.7	-0.6	-0.6	-0.5	-0.8	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5	-0.4
Dont : intérêts payés sur la dette non publique	-0.2	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferts courants, net	0.0	0.5	0.2	0.4	0.4	0.7	0.8	0.6	0.9	0.9	0.9	1.0
Transferts courants privés, net	-0.1	0.4	0.1	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3	0.6	0.7	0.6	0.7
Transferts courants publics, net	0.0	0.1	0.0	0.2	0.1	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
Soldes du compte de capital et du compte financier	5.1	3.1	2.5	2.0	3.3	3.4	2.3	2.7	2.1	1.8	2.4	3.5
Solde du compte de capital (dont transferts de capitaux)	0.4	0.7	0.4	0.4	0.4	0.4	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Solde du compte de capital	4.7	2.4	2.1	1.6	3.0	3.0	1.6	2.2	1.6	1.3	1.9	3.0
Investissement direct, net ¹	6.4	3.9	3.4	4.1	4.1	4.5	3.6	4.1	3.6	3.5	3.4	4.6
Investissement de portefeuille, net	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.3	0.4	0.0	-0.2	-0.2	-0.2	-0.6
Autres investissements, net	-1.7	-1.5	-1.3	-2.6	-1.3	-1.8	-2.3	-1.9	-1.8	-2.0	-1.3	-1.1
Dont: autres investissements à long-terme, net	1.6	1.5	0.3	-1.1	0.4	-0.3	-1.6	0.2	0.2	-0.1	0.3	0.6
Erreurs et omissions, net	0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale des paiements	-7.5	-1.7	-0.7	-0.5	0.1	0.6	-4.2	-2.1	-1.6	-1.0	0.4	1.1
Financement	7.1	1.5	0.7	0.5	-0.1	-0.6	4.2	2.1	1.6	1.0	-0.4	-1.1
Avoirs de réserve (accumulation -) ²	7.0	-0.5	-1.1	-1.9	-1.0	-2.3	-0.3	-1.5	-1.1	-0.5	-1.0	-1.4
Financement exceptionnel	0.2	2.0	1.8	2.4	0.9	1.7	4.5	3.6	2.7	1.6	0.6	0.3
Financement du FMI	0.0	0.6	0.5	1.7	0.5	0.7	1.2	0.8
Support budgétaire (excl. FMI)	0.0	1.6	1.3	0.6	1.2	0.4	1.0	0.9
Commercial	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.2	0.0
Autre financement exceptionnel	0.1	0.1	0.2	0.1	-0.1	0.3	2.0	0.3
Ecart résiduel	0.0	-0.3	-0.2	0.0	-0.5	0.2	0.1	1.6	2.7	1.6	0.6	0.3
<i>Pour mémoire :</i>												
PIB nominal (milliards de francs CFA)	47,467	49,593	53,071	54,751	54,204	57,137	50,109	52,817	55,286	58,387	61,960	65,875

Sources : BEAC et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les données d'IDE ont été révisées, notamment pour mieux refléter les flux liés à la construction de la plateforme Moho-Nord au Congo.

² Ne reflète pas l'accumulation des réserves par les services centraux de la BEAC.

³ Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 19/383, corrigées avec le PIB rebasé du Congo.

Tableau 4a. CEMAC : Indicateurs fiscaux, 2016–25

(en pourcentage du PIB)

	2016	2017	2018	2019	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Est.	Est.	Est.	Pre- COVID19 ³	Est.	Pre- COVID19 ³	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde des transactions courantes	-12.7	-4.6	-3.2	-2.5	-3.2	-2.8	-6.5	-4.8	-3.6	-2.9	-2.0	-2.4
Solde des biens et services	-7.9	0.2	2.7	2.8	2.4	1.9	-2.6	-0.7	-0.2	0.3	1.0	0.3
Exportations totales	28.6	31.5	35.3	34.6	35.1	33.4	27.3	29.5	29.3	29.2	29.0	28.7
Exportations de biens	24.7	27.3	31.3	30.6	30.9	29.4	23.6	25.3	24.8	24.6	24.4	24.0
Exportations de pétrole	16.5	18.9	23.4	22.2	22.4	20.8	15.1	15.9	15.1	14.7	14.3	13.7
Exportations hors pétrole	8.2	8.5	7.9	8.4	8.5	8.7	8.5	9.4	9.7	9.9	10.1	10.3
Exportations de services	4.0	4.2	4.0	4.0	4.2	4.0	3.7	4.2	4.6	4.6	4.7	4.7
Importations totales	36.5	31.3	32.6	31.9	32.7	31.5	29.9	30.2	29.5	28.9	28.0	28.4
Importations de biens	23.3	18.8	19.1	18.8	19.2	18.8	17.9	18.0	17.5	17.3	16.8	17.5
Importations de services	13.2	12.5	13.5	13.1	13.6	12.7	12.0	12.3	12.0	11.6	11.2	10.9
Revenu, net	-4.8	-5.2	-6.2	-5.7	-6.2	-5.4	-4.7	-4.7	-4.4	-4.2	-4.0	-3.7
Revenu, crédits	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4
Revenu, débits	5.2	5.7	6.6	6.2	6.6	5.8	5.2	5.2	4.9	4.6	4.4	4.2
Dont :												
Revenu des investissements, débit	-4.1	-4.4	-5.3	-4.9	-5.2	-4.6	-3.9	-4.1	-3.8	-3.6	-3.5	-3.3
Dont : intérêts payés sur la dette publique	-0.7	-0.6	-0.6	-0.5	-0.8	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5	-0.4
Dont : intérêts payés sur la dette non publique	-0.2	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferts courants, net	0.0	0.5	0.2	0.4	0.4	0.7	0.8	0.6	0.9	0.9	0.9	1.0
Transferts courants privés, net	-0.1	0.4	0.1	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3	0.6	0.7	0.6	0.7
Transferts courants publics, net	0.0	0.1	0.0	0.2	0.1	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
Soldes du compte de capital et du compte financier	5.1	3.1	2.5	2.0	3.3	3.4	2.3	2.7	2.1	1.8	2.4	3.5
Solde du compte de capital (dont transferts de capitaux)	0.4	0.7	0.4	0.4	0.4	0.4	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Solde du compte de capital	4.7	2.4	2.1	1.6	3.0	3.0	1.6	2.2	1.6	1.3	1.9	3.0
Investissement direct, net ¹	6.4	3.9	3.4	4.1	4.1	4.5	3.6	4.1	3.6	3.5	3.4	4.6
Investissement de portefeuille, net	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.3	0.4	0.0	-0.2	-0.2	-0.2	-0.6
Autres investissements, net	-1.7	-1.5	-1.3	-2.6	-1.3	-1.8	-2.3	-1.9	-1.8	-2.0	-1.3	-1.1
Dont: autres investissements à long-terme, net	1.6	1.5	0.3	-1.1	0.4	-0.3	-1.6	0.2	0.2	-0.1	0.3	0.6
Erreurs et omissions, net	0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale des paiements	-7.5	-1.7	-0.7	-0.5	0.1	0.6	-4.2	-2.1	-1.6	-1.0	0.4	1.1
Financement	7.1	1.5	0.7	0.5	-0.1	-0.6	4.2	2.1	1.6	1.0	-0.4	-1.1
Avoirs de réserve (accumulation -) ²	7.0	-0.5	-1.1	-1.9	-1.0	-2.3	-0.3	-1.5	-1.1	-0.5	-1.0	-1.4
Financement exceptionnel	0.2	2.0	1.8	2.4	0.9	1.7	4.5	3.6	2.7	1.6	0.6	0.3
Financement du FMI	0.0	0.6	0.5	1.7	0.5	0.7	1.2	0.8
Support budgétaire (excl. FMI)	0.0	1.6	1.3	0.6	1.2	0.4	1.0	0.9
Commercial	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.2	0.0
Autre financement exceptionnel	0.1	0.1	0.2	0.1	-0.1	0.3	2.0	0.3
Ecart résiduel	0.0	-0.3	-0.2	0.0	-0.5	0.2	0.1	1.6	2.7	1.6	0.6	0.3
<i>Pour mémoire :</i>												
PIB nominal (milliards de francs CFA)	47,467	49,593	53,071	54,751	54,204	57,137	50,109	52,817	55,286	58,387	61,960	65,875

Sources : BEAC et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les données d'IDE ont été révisées, notamment pour mieux refléter les flux liés à la construction de la plateforme Moho-Nord au Congo.² Ne reflète pas l'accumulation des réserves par les services centraux de la BEAC.³ Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 19/383, corrigées avec le PIB rebasé du Congo.

Tableau 4b. CEMAC : Indicateurs fiscaux, 2016–25
(en pourcentage du PIB non pétrolier)

	2016	2017	2018	2019	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Est.	Est.	Est.	Pre- COVID19 ²	Est.	Pre- COVID19 ²	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde budgétaire hors pétrole (dons exclus)												
Cameroun	-8.8	-7.3	-5.5	-5.3	-6.7	-4.6	-6.2	-5.3	-4.2	-3.1	-3.0	-2.6
République centrafricaine	-4.7	-6.1	-8.7	-8.7	-8.2	-9.1	-15.8	-10.0	-8.4	-7.9	-8.0	-7.9
Tchad	-9.6	-9.3	-8.4	-10.1	-8.7	-10.1	-14.7	-12.5	-11.2	-10.2	-9.2	-7.8
République du Congo	-31.8	-21.8	-19.3	-17.7	-22.7	-15.1	-20.2	-23.1	-19.2	-17.1	-16.1	-15.5
Guinée équatoriale	-31.9	-22.0	-21.1	-18.5	-18.0	-16.1	-18.9	-15.7	-12.8	-11.2	-9.9	-8.8
Gabon	-14.3	-13.3	-11.1	-8.1	-9.2	-7.8	-13.7	-11.2	-8.5	-6.7	-5.9	-4.5
CEMAC	-15.3	-12.0	-10.1	-9.1	-10.2	-8.1	-11.3	-9.9	-8.1	-6.7	-6.2	-5.5
Solde budgétaire hors pétrole (dons inclus)												
Cameroun	-8.5	-7.0	-5.1	-4.8	-6.1	-4.1	-5.8	-4.9	-3.8	-2.7	-2.7	-2.3
République centrafricaine	1.1	-1.1	-1.0	2.0	1.4	-0.3	-2.5	-1.3	-0.4	-0.5	-1.1	-1.6
Tchad	-6.0	-4.5	-4.4	-6.5	-6.6	-6.2	-8.9	-7.1	-6.9	-5.8	-5.0	-3.0
République du Congo	-31.3	-21.2	-19.2	-17.0	-21.4	-14.5	-18.8	-22.0	-18.4	-16.2	-15.2	-14.5
Guinée équatoriale	-31.9	-22.0	-21.1	-18.5	-18.0	-16.1	-18.9	-15.7	-12.8	-11.2	-9.9	-8.8
Gabon	-13.8	-12.0	-9.5	-7.5	-8.1	-7.6	-13.3	-11.2	-8.5	-6.7	-5.9	-4.5
CEMAC	-14.5	-10.9	-9.0	-8.0	-9.1	-7.1	-9.7	-8.7	-7.0	-5.7	-5.2	-4.4
Solde de base¹												
Cameroun	-4.0	-1.4	0.6	0.7	0.2	0.8	-1.6	-0.4	0.6	1.6	2.0	2.3
République centrafricaine	-2.0	-2.4	-2.1	-3.1	-3.9	-2.9	-6.6	-4.4	-3.1	-2.8	-2.8	-2.8
Tchad	-3.4	-1.5	1.2	0.8	0.3	3.7	0.8	-1.7	-0.3	0.3	1.4	2.8
République du Congo	-12.8	-3.3	10.5	15.3	10.6	14.2	0.1	2.8	3.3	5.7	6.3	6.2
Guinée équatoriale	-14.7	-3.4	0.7	1.9	2.5	1.5	-3.4	-2.8	-1.6	-1.1	-0.5	-0.5
Gabon	-2.6	-1.4	2.3	5.9	4.8	5.8	-1.6	-0.4	0.9	1.9	2.5	3.5
CEMAC	-6.1	-1.9	1.9	3.0	2.1	3.2	-1.5	-0.6	0.4	1.4	2.0	2.4
Solde budgétaire primaire hors pétrole (dons inclus)												
Cameroun	-7.7	-6.1	-4.1	-3.9	-5.1	-3.2	-4.8	-3.7	-2.7	-1.8	-1.9	-1.6
République centrafricaine	1.6	-0.7	-0.6	2.3	1.8	0.1	-2.2	-1.0	-0.1	-0.3	-0.8	-1.3
Tchad	-3.5	-2.5	-3.0	-5.2	-5.3	-5.1	-7.8	-6.0	-5.9	-5.0	-4.2	-2.4
République du Congo	-28.7	-19.0	-15.9	-14.4	-16.1	-12.3	-16.0	-18.1	-14.9	-13.0	-12.2	-11.7
Guinée équatoriale	-31.3	-21.5	-20.2	-17.6	-16.8	-14.5	-17.2	-13.3	-10.5	-9.1	-7.9	-6.9
Gabon	-11.0	-9.7	-7.6	-4.6	-5.8	-4.2	-8.9	-7.1	-4.4	-2.5	-1.8	-0.6
CEMAC	-13.0	-9.5	-7.6	-6.5	-7.4	-5.6	-8.0	-6.8	-5.2	-4.0	-3.7	-3.0
Recettes publiques (dons exclus)												
Cameroun	15.0	15.2	16.4	16.6	15.8	15.3	13.1	14.2	14.6	14.7	14.9	15.0
République centrafricaine	7.4	7.8	8.9	8.7	8.7	9.7	8.5	9.3	10.2	10.7	10.9	11.1
Tchad	11.9	12.9	14.9	15.8	15.7	19.1	19.4	15.4	16.1	16.0	16.5	17.2
République du Congo	29.2	28.3	42.0	45.7	43.3	45.2	33.0	37.5	35.4	36.7	37.1	36.9
Guinée équatoriale	22.7	23.3	26.7	25.4	25.9	24.0	20.4	18.5	17.7	17.6	17.6	17.1
Gabon	24.2	23.6	25.0	27.8	29.0	26.9	23.5	23.5	24.6	25.4	25.8	26.0
CEMAC	18.5	18.5	21.3	21.9	21.4	21.3	17.9	18.2	18.3	18.6	18.8	18.9
Dépenses publiques (dont prêts nets moins remboursements)												
Cameroun	21.6	20.6	19.5	19.5	19.9	18.0	17.8	17.7	17.2	16.3	16.4	16.2
République centrafricaine	12.1	13.9	17.6	17.4	16.9	18.8	24.3	19.3	18.6	18.6	18.8	19.0
Tchad	18.0	18.0	16.5	18.9	18.0	19.5	23.4	21.7	20.9	20.3	19.9	19.0
République du Congo	47.7	36.5	32.6	33.6	36.7	33.7	33.5	38.1	35.2	34.1	33.7	33.6
Guinée équatoriale	37.4	26.7	26.0	23.5	23.3	22.5	23.9	21.2	19.2	18.7	18.1	17.6
Gabon	31.3	27.4	26.9	25.2	27.0	25.1	28.7	27.5	26.2	25.4	25.4	24.5
CEMAC	27.6	23.7	22.4	22.1	22.7	21.4	22.4	21.9	20.9	20.0	19.9	19.5
Recettes non pétrolières (dons exclus)												
Cameroun	12.7	13.2	14.0	14.2	13.1	13.4	11.6	12.4	13.0	13.2	13.4	13.6
République centrafricaine	7.4	7.8	8.9	8.7	8.7	9.7	8.5	9.3	10.2	10.7	10.9	11.1
Tchad	8.4	8.7	8.1	8.8	9.4	9.4	8.6	9.2	9.7	10.2	10.7	11.2
République du Congo	15.9	14.7	13.3	16.0	14.0	18.6	13.3	15.0	16.0	17.0	17.7	18.1
Guinée équatoriale	5.6	4.7	5.0	5.0	5.3	6.5	5.0	5.6	6.5	7.5	8.2	8.8
Gabon	17.0	14.1	15.8	17.1	17.8	17.3	15.0	16.3	17.7	18.7	19.4	19.9
CEMAC	12.2	11.8	12.2	13.0	12.5	13.2	11.1	12.0	12.7	13.3	13.7	14.0

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

¹ Solde budgétaire global hors dons et investissements financés par des ressources extérieures.

² Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 19/383, corrigées avec le PIB rebasé du Congo.

Tableau 5. CEMAC : Respect des critères de convergence, 2016–25

	2016	2017	2018	2019	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Est.	Est.	Est.	Pre- COVID19 ⁴	Est.	Pre- COVID19 ⁴	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(en % du PIB)												
Solde budgétaire¹												
Cameroun	-3.8	-4.3	-2.9	-2.9	-4.2	-2.2	-3.8	-3.0	-2.2	-1.4	-1.3	-1.0
République centrafricaine	-2.0	-1.1	-1.0	2.0	1.4	-0.3	-2.5	-1.3	-0.4	-0.5	-1.1	-1.6
Tchad	-2.7	0.5	-0.8	-2.1	-2.1	-1.1	-3.8	-0.7	-0.6	0.3	-0.1	1.5
République du Congo	-11.1	-3.3	-3.0	1.8	-2.6	4.1	-1.3	-2.1	-0.1	0.3	0.8	0.7
Guinée équatoriale	-10.9	-1.5	-2.4	-1.8	-2.0	-0.1	-3.2	-1.5	-0.7	-1.0	-0.9	-0.8
Gabon	-1.8	-2.1	-2.5	-0.7	-1.4	0.1	-4.2	-2.9	-1.3	-0.6	-0.4	0.5
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i>	6	4	4	3	4	1	5	3	1	0	0	1
(en %)												
Hausse des prix à la consommation (≤ 3 %)												
Cameroun	0.9	0.6	1.1	2.4	2.5	2.4	2.8	2.3	2.1	2.0	2.0	2.0
République centrafricaine	4.9	4.2	1.6	3.2	2.7	2.5	2.1	1.8	2.5	2.5	2.5	2.5
Tchad	-1.6	-0.9	4.0	1.0	-1.0	3.0	3.5	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
République du Congo	3.2	0.4	1.2	1.8	2.2	1.8	2.4	2.6	2.8	3.0	3.0	3.0
Guinée équatoriale	1.4	0.7	1.3	0.9	1.2	1.7	5.7	3.5	3.4	3.3	3.3	3.3
Gabon	2.1	2.7	4.8	3.0	2.0	3.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i>	2	1	2	1	0	0	2	1	1	1	1	1
(en % du PIB)												
Niveau de la dette publique (≤ 70 % du PIB)												
Cameroun	33.3	37.7	39.5	40.8	41.7	40.8	44.1	44.2	43.6	42.0	40.2	38.3
République centrafricaine	53.9	50.3	50.0	47.1	47.2	42.6	45.9	43.4	40.3	38.2	36.5	35.2
Tchad	51.3	50.3	49.1	44.4	44.3	39.7	43.6	45.6	47.2	48.7	48.3	45.1
République du Congo	91.0	94.2	78.6	78.5	83.3	70.5	104.2	99.8	94.0	84.9	77.8	71.0
Guinée équatoriale	41.1	36.2	40.2	46.2	44.0	46.6	51.2	48.1	49.5	48.6	47.4	46.5
Gabon	64.2	62.9	60.9	55.4	62.4	53.0	73.2	71.6	69.3	66.4	63.6	58.9
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i>	1	1	1	1	1	1	2	2	1	1	1	1
(en % du PIB)												
Non-accumulation d'arriérés publics² (≤ 0)												
Cameroun	...	1.4	-2.0	-1.2	0.3	-0.4	-0.4	-0.8	-0.4	0.0	0.0	0.0
République centrafricaine	-5.3	-8.0	-2.3	-3.8	-3.5	-2.5	-1.9	-0.7	-0.7	0.0	0.0	0.0
Tchad	0.7	0.5	-1.1	-1.6	-1.7	-0.8	-2.6	-0.6	-0.5	-1.1	-1.1	-1.1
République du Congo	2.3	11.9	7.0	-3.4	-5.1	-4.2	-7.5	-2.4
Guinée équatoriale	5.4	-3.5	-1.3	0.1	0.5	-1.2	0.8	-2.1	-0.8	0.0	0.0	0.0
Gabon	...	-5.1	-1.5	-2.6	-2.1	-0.2	0.0	-0.9	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère³</i>

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

Remarque : Pour les premiers critères, le nombre de pays qui les violent correspond aux estimations de la Commission de la CEMAC jusqu'en 2017, et aux estimations des services du FMI par la suite. Pour les critères de non-accumulation d'arriérés, le nombre de pays ne respectant pas les critères reflète les estimations des services du FMI.

¹ Jusqu'en 2016, le solde budgétaire de base (c'est-à-dire le solde budgétaire global, hors dons et investissements financés sur ressources extérieures) devait être positif. À compter de 2017, le solde budgétaire de référence (c'est-à-dire le solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observées au cours des trois années précédentes) doit être supérieur à -1,5 % du PIB.

² Variation du ratio stock d'arriérés/PIB. Comprend les arriérés de paiement intérieurs et extérieurs. Données fournies par les autorités nationales (qui ne coïncident pas nécessairement avec les constatations des équipes de la CEMAC).

³ Évaluation de la Commission de la CEMAC à partir de : i) la non-accumulation de nouveaux arriérés durant l'année ; et ii) le remboursement progressif des arriérés existants conformément à un calendrier rendu public.

⁴ Renvoi aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 19/383, corrigées avec le PIB rebasé du Congo.

Tableau 6. CEMAC : Situation monétaire, 2016–25
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2020	2020	2021	2021	2022	2023	2024	2025
					Jun	Sept.	Pre- COVID19 ²	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.								
(en milliards de CFA)														
Avoirs extérieurs nets	2,416	2,322	2,509	2,572	2,906	2,253	4,174	2,173	2,192	2,626	3,091	3,545	4,393	5,621
Dont : BEAC	2,254	2,131	2,379	2,634	2,954	2,362	4,117	2,189	2,241	2,556	2,995	3,391	4,189	5,368
Avoirs extérieurs	3,093	3,218	3,777	4,362	4,905	4,616	6,095	4,544	4,869	5,347	5,950	6,259	6,857	7,752
Dont : Compte d'opérations	1,156	2,552	3,360	3,740	4,264	3,915	3,657	2,272	2,434	2,673	2,975	3,129	3,428	3,876
Engagements extérieurs	-839	-1,088	-1,398	-1,727	-1,950	-2,254	-1,978	-2,355	-2,628	-2,791	-2,955	-2,868	-2,668	-2,385
Banques commerciales	162	191	130	-63	-48	-110	57	-17	-49	70	96	154	204	253
Avoirs extérieurs	754	802	735	526	409	344	728	618	574	695	720	781	834	888
Engagements extérieurs ¹	-592	-611	-605	-589	-457	-454	-670	-635	-623	-625	-624	-627	-630	-635
Avoirs intérieurs nets	8,140	8,190	8,854	9,459	9,631	10,430	8,952	10,493	10,967	10,665	10,800	11,184	11,200	10,968
Crédit net à l'État	2,689	2,937	3,464	4,266	4,802	5,382	3,382	5,997	5,547	6,468	6,682	6,690	6,376	5,957
BEAC, net	1,645	1,946	2,209	2,469	2,692	2,936	1,306	3,171	3,234	3,378	3,329	3,187	2,746	2,213
Dont :														
Avances et dette consolidée	2,446	2,770	2,773	2,772	2,771	2,771	2,773	2,787	2,772	2,779	2,562	2,332	2,119	1,851
Prêts du FMI	201	491	798	1,020	1,288	1,469	932	1,696	1,824	2,040	2,194	2,108	1,892	1,649
Dépôts des États	-1,002	-1,316	-1,363	-1,323	-1,366	-1,303	-2,398	-1,312	-1,362	-1,441	-1,427	-1,253	-1,266	-1,286
Banques commerciales, net	1,044	991	1,256	1,798	2,109	2,446	2,076	2,825	2,313	3,090	3,353	3,503	3,630	3,744
Dont: Dépôts des États	867	873	781	794	881	956	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit net aux organismes publics	-418	-371	-280	-281	-254	-200	-279	-157	-142	-141	-122	-108	-82	-42
Crédit net au secteur privé	7,082	6,955	7,243	6,988	6,518	6,702	7,705	6,585	7,506	6,345	6,323	6,760	7,140	7,362
Autres postes, net	-1,213	-1,331	-1,573	-1,514	-1,435	-1,454	-1,856	-1,932	-1,945	-2,007	-2,083	-2,158	-2,233	-2,309
Monnaie au sens large	10,556	10,512	11,363	12,031	12,537	12,682	13,127	12,666	13,159	13,291	13,891	14,729	15,592	16,589
Circulation fiduciaire hors banques	2,432	2,436	2,577	2,752	2,811	2,872	3,019	2,854	2,934	3,117	3,351	3,624	3,967	4,287
Dépôts bancaires	8,123	8,076	8,787	9,279	9,726	9,811	10,108	9,811	10,225	10,174	10,540	11,105	11,626	12,302
(variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)														
Avoirs extérieurs nets	-31.4	-0.9	1.8	0.5	1.4	-1.9	8.3	-3.3	-5.7	3.6	3.5	3.3	5.8	7.9
Avoirs intérieurs nets	26.7	0.5	6.3	5.3	7.6	9.4	-1.3	8.6	10.7	1.4	1.0	2.8	0.1	-1.5
Crédit net à l'État	24.3	2.4	5.0	7.1	7.5	10.0	-5.2	14.4	5.9	3.7	1.6	0.1	-2.1	-2.7
Crédit net au secteur privé	2.1	-1.2	2.7	-2.2	-2.5	-1.7	3.7	-3.3	7.9	-1.9	-0.2	3.1	2.6	1.4
Autres postes, net	-0.6	-1.1	-2.3	0.5	2.6	0.6	0.2	-3.5	-4.1	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5
Monnaie au sens large	-4.6	-0.4	8.1	5.9	9.0	7.5	7.1	5.3	5.0	4.9	4.5	6.0	5.9	6.4
Vélocité (PIB/monnaie au sens large)	4.5	4.7	4.7	4.5	4.0	4.0	4.4	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
(% du PIB)														
Monnaie au sens large	22.2	21.2	21.4	22.2	25.0	25.3	23.0	25.3	24.9	25.2	25.1	25.2	25.2	25.2
Dépôts des banques privées	12.3	11.7	11.9	12.3	14.0	14.1	12.7	14.1	13.9	13.9	13.7	13.7	13.5	13.4
Crédit net au secteur privé	14.9	14.0	13.6	12.9	13.0	13.4	13.5	13.1	14.2	12.0	11.4	11.6	11.5	11.2

Sources : BEAC et estimations des services du FMI.

¹ Les données sur les engagements extérieurs des banques commerciales ont été révisées afin d'inclure les engagements à moyens et longs termes (jusqu'ici reporté sous autres postes, net).

² Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 19/383, corrigées avec le PIB rebasé du Congo.

Tableau 7. CEMAC : Comptes de la banque centrale, 2017–25
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019	2020	2020	2020	2020	2021	2021	2022	2023	2024	2025
				Juin	Sept.	Pre- COVID19 ²	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.								
Avoirs extérieurs nets	2,131	2,379	2,634	2,954	2,362	4,117	2,189	2,241	2,556	2,995	3,391	4,189	5,368
Avoirs ¹	3,218	3,777	4,362	4,905	4,616	6,095	4,544	4,869	5,347	5,950	6,259	6,857	7,752
Unallocated	638	452	308	360	301	413	301	301	301	301	301	301	301
Cameroon	1,770	2,004	2,199	2,244	2,182	2,315	2,192	2,260	2,328	2,537	2,648	2,896	3,307
CAR	206	215	214	227	249	288	245	264	282	297	321	349	381
Congo	216	251	617	706	655	713	711	814	1,070	1,196	1,149	1,260	1,536
Gabon	537	766	813	1,022	908	1,621	808	821	834	899	972	1,031	1,076
EG	-31	-5	21	23	31	359	72	178	284	438	546	649	781
Chad	-117	93	191	323	290	384	216	231	247	282	323	371	370
Dont :													
Compte d'opérations	2,552	3,360	3,740	4,264	3,915	3,657	2,272	2,434	2,673	2,975	3,129	3,428	3,876
Engagements	-1,088	-1,398	-1,727	-1,950	-2,254	-1,978	-2,355	-2,628	-2,791	-2,955	-2,868	-2,668	-2,385
Unallocated	-17	-16	-16	-17	-17	-16	-16	-17	-16	-16	-16	-16	-16
Cameroon	-448	-529	-546	-749	-739	-649	-816	-816	-816	-816	-785	-738	-665
CAR	-132	-163	-177	-205	-200	-204	-204	-231	-238	-248	-234	-214	-188
Congo	-96	-89	-138	-132	-142	-218	-138	-252	-327	-416	-416	-416	-413
Gabon	-230	-348	-428	-427	-586	-497	-601	-599	-596	-578	-509	-376	-274
EG	-24	-26	-146	-145	-196	-97	-197	-292	-336	-382	-382	-360	-328
Tchad	-140	-227	-276	-274	-373	-298	-383	-422	-461	-500	-526	-549	-500
Avoirs intérieurs nets	2,066	2,316	2,412	2,503	3,036	1,163	3,213	3,253	3,205	3,088	2,979	2,507	1,745
Crédit net à l'État	1,946	2,209	2,469	2,692	2,936	1,306	3,171	3,234	3,378	3,329	3,187	2,746	2,213
Créances	3,261	3,571	3,792	4,059	4,239	3,705	4,483	4,596	4,819	4,756	4,440	4,011	3,500
Avances et dette consolidée	2,770	2,773	2,772	2,771	2,771	2,773	2,787	2,772	2,779	2,562	2,332	2,119	1,851
Crédit au FMI	491	798	1,020	1,288	1,469	932	1,696	1,824	2,040	2,194	2,108	1,892	1,649
Dépôts des États	-1,316	-1,362.6	-1,323.1	-1,366.4	-1,303.4	-2,398	-1,312	-1,362	-1,441	-1,427	-1,253	-1,266	-1,286
dont non alloués	-1	-2	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
Cameroon	-656	-558	-496	-533	-519	-643	-380	-336	-292	-246	-88	-55	-31
République centrafricaine	-45	-39	-37	-29	-28	-42	-27	-10	-23	-20	-25	-23	-17
Tchad	-93	-227	-113	-254	-202	-180	-124	-135	-146	-170	-192	-231	-239
République du Congo	-93	-64	-214	-159	-174	-430	-402	-520	-579	-558	-500	-481	-521
Guinée équatoriale	-114	-157	-225	-198	-179	-370	-145	-145	-145	-145	-128	-126	-101
Gabon	-315	-316	-237	-192	-205	-733	-232	-215	-255	-287	-319	-349	-378
Créances nettes sur des établissements financiers	440	432	274	259	309	92	373	350	157	90	122	92	-138
Autres postes, net	-319	-325	-331	-448	-209	-235	-331	-331	-331	-331	-331	-331	-331
Base monétaire	4,197	4,695	5,046	5,458	5,398	5,281	5,403	5,495	5,761	6,083	6,370	6,696	7,112
Monnaie en circulation	2,436	2,577	2,752	2,811	2,872	3,019	2,854	2,934	3,117	3,351	3,624	3,967	4,287
Réserves des banques	1,717	2,050	2,222	2,541	2,427	2,105	2,519	2,540	2,521	2,523	2,517	2,517	2,555
dont Réserves obligatoires	442	569	700	715	725	759	740	771	767	795	837	877	928
Réserves excédentaires	977	1,125	1,160	1,493	1,346	1,001.4	1,396	1,386	1,356	1,316	1,246	1,186	1,146
Encaisses	297	356	363	333	355	344.2	384	383	398	412	434	455	481
Autres	44	68	72	106	100	157.5	29	20	123	209	228	212	270
<i>Pour mémoire:</i>													
Couverture de réserve de la monnaie au sens large (en %)	31	33	36	39	36	46.4	36	37	40	43	42	44	46.7
Base monétaire/dépôts (en %)	52.0	53.4	54.4	56.1	55.0	52.2	55.1	53.7	56.6	57.7	57.4	57.6	57.8

Sources : BEAC.

¹ Réserves internationales brutes, incluant l'or, les réserves de change, la position des réserves auprès du FMI et le solde global net du compte d'opérations auprès du Trésor français.² Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 19/383, corrigées avec le PIB rebasé du Congo.

Table 8. CEMAC : Avoirs extérieurs nets de la banque centrale, 2016–25

(en milliards de francs CFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2020	2020	2021	2021	2022	2023	2024	2025
					Juin	Sept.			Juin					
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	Pre- COVID19 ¹	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets de la BEAC														
Encours	2,254	2,131	2,379	2,634	2,954	2,362	4,117	2,189	2,241	2,556	2,995	3,391	4,189	5,368
Variation par rapport à la fin de l'exercice précédent	-3,294	-123	248	252	320	-272	985	-445	52	367	439	396	798	1,179
dont Cameroun	-824	216	152	178.7	-159	-210	73	-278	68	137	209	142	296	483
République centrafricaine	12	35	-22	-15	-15	12	19	3	-8	4	5	37	48	58
Congo	-912	-207	43	313	92	32	149	95	-14	170	37	-47	111	279
Gabon	-630	-64	111	-34	210	-63	432	-178	15	30	84	141	192	147
Guinée équatoriale	-712	-43	25	-95	3	-40	210	0	11	73	108	108	126	163
Tchad	-448	45	123	48	134	2	103	-82	-23	-47	-4	15	25	49
non alloués	220	-105	-185	-144	52	-8	0	-7	-1	0	0	0	0	0

Sources : BEAC et projections des services du FMI.

Tableau 9. CEMAC : Indicateurs de solidité financière, 2015–20
(pourcentage)

	2015	2016	2017	2018	2019 ⁴	2020 ⁴ Q1	2020 ⁴ Q2
Capital							
Ratio d'adéquation des fonds propres ^{1,2}	14.0	13.4	16.1	16.5	13.0	12.6	12.6
Qualité de l'actif							
Ratio des prêts non-performants (bruts) sur les prêts totaux (bruts)	9.6	11.9	14.6	17.4	19.1	20.0	21.3
Gains et rentabilité							
Rendement des capitaux propres	16.4	23.5	16.4	30.8	17.1
Rendement de l'actif ³	1.7	2.5	1.9	3.7	1.9
Liquidité							
Ratio actifs liquides / passifs à court terme	151.9	141.3	158.2	163.5	153.5	166.6	176.9
Total des dépôts par rapport au total des prêts (non interbancaires)	111.6	102.3	101.5	104.2	114.1	115.4	132.7
Crédit							
Prêts bruts (banques) - milliards de francs CFA	8486	8991	8814	9071	10761	7773	8235
Prêt brut - taux de croissance annualisé	10.2	5.9	-2.0	2.9	18.63	-9.38	-23.34

Source: Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

1 Les bénéfices de l'année en cours sont exclus de la définition des fonds propres réglementaires, conformément aux directives de l'accord de capital de Bâle I. Les provisions générales sont incluses dans les fonds propres Tier 2 à hauteur d'un montant égal à 1,25% des actifs pondérés en fonction des risques. Le capital réglementaire est la somme des fonds propres Tier 1 et du minimum des fonds propres Tier 1 et Tier 2.

2 Les actifs pondérés en fonction des risques sont estimés à l'aide des pondérations de risque suivantes: 0% - réserves de trésorerie en devises nationales et étrangères et créances sur la banque centrale; 100% - tous les autres actifs.

3 Le rapport entre les bénéfices après impôts et la moyenne des actifs totaux de début et de fin de période.

4 Données provisoires.

Tableau 10. CEMAC : Besoins et sources de financement, 2020–23

(milliards de francs CFA)

	2020	2021	2022 ^{1/}	2023 ^{1/}
	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Besoins de financement	2248	1921	1475	910
Solde de la balance des paiements	-2109	-1119	-871	-601
Variation des réserves (-accumulation)	-139	-802	-604	-309
Sources de financement				
Support du FMI	582	431	88	0
Support budgétaire d'autres donneur	512	454	84	0

1/ Données provisoires

Annexe I. Bilan de la première phase de la stratégie régionale

L'achèvement, vers la mi-2020, du premier cycle de programmes appuyés par le FMI est une bonne occasion pour dresser le bilan des résultats de la première phase de la stratégie régionale et d'en tirer les leçons pour la conception de sa seconde phase. Les résultats au cours de la première phase ont été mitigés. Si la stratégie a réussi à éviter une crise et à restaurer la stabilisation macroéconomique fin 2019, la croissance a été poussive et la diversification par rapport au pétrole, indispensable pour accroître la résilience de l'économie régionale et protéger le niveau de vie des fluctuations des cours du pétrole, a peu progressé.

1. Après le choc sur les cours du pétrole de la mi-2014, les pays de la CEMAC étaient au bord de la crise fin 2016. Les réserves internationales avaient atteint un niveau critique (4,2 milliards de dollars, soit environ 2 mois d'importations, contre 15,3 milliards fin 2014), illustrant les fortes répercussions du choc sur les termes de l'échange, mais aussi un ajustement insuffisant des politiques économiques. Le PIB réel s'était contracté (-1,6 %), le déficit budgétaire atteignait 7,1 % du PIB, les six pays enfreignaient les critères de convergence régionale, tandis que le déficit du compte courant régional s'élevait à 12,6 % du PIB.

2. Les chefs d'État des pays de la CEMAC ont organisé un sommet extraordinaire en décembre 2016 en vue de se concerter pour juguler la crise. Une mission auprès des institutions régionales a suivi début 2017 et le rapport des services du FMI sur les politiques communes a identifié les objectifs essentiels suivants : i) porter les réserves de change à 3,2 mois d'importations d'ici fin 2019, ii) corriger les soldes budgétaires de 6 % du PIB (à raison de 3 % du PIB sous forme de hausse des recettes intérieures et 3 % du PIB sous forme de réduction des dépenses), iii) améliorer la transmission de la politique monétaire, iv) consolider la stabilité financière par une réglementation prudentielle et des mesures de résolution plus fermes et v) adopter des réformes structurelles pour diversifier les économies et stimuler la croissance non pétrolière.

3. Une stratégie régionale globale a été élaborée, avec un premier cycle de programmes appuyés par le FMI pour les six pays, visant à rétablir la viabilité extérieure et celle des finances publiques. La RCA avait déjà un programme appuyé par la FEC en juillet 2016 (et a démarré un nouveau programme soutenu par la FEC en janvier 2020). Le Cameroun et le Tchad ont entamé des programmes appuyés par la FEC en juin 2017, le Gabon a démarré un programme de trois ans appuyé par le mécanisme élargi de crédit à la même date, tandis que les programmes du Congo et de la Guinée équatoriale appuyés respectivement par la FEC et par le MEDC n'ont commencé qu'en juillet et décembre 2019. Des engagements et des assurances ont également été demandés aux institutions régionales, conformément aux règles du FMI à l'appui des programmes pays.

4. Malgré divers retards et revers dans l'exécution des programmes, cette stratégie a permis à la CEMAC d'éviter une crise, et la situation macroéconomique était en grande partie stabilisée au niveau régional fin 2019.

- **La stabilité extérieure s'est améliorée, les réserves de change atteignant 3,5 mois d'importations fin 2019**, plus que l'objectif initial. Cette évolution a été en partie favorisée par des cours du pétrole supérieurs aux prévisions en 2018–19, qui ont largement compensé le déficit d'aide budgétaire par rapport aux prévisions initiales. Les déficits courants ont été inférieurs aux prévisions initiales en raison d'une plus forte contraction des importations. Toutefois, la couverture des réserves est restée très inférieure aux 5 mois d'importations jugés adéquats pour une union monétaire riche en ressources naturelles comme la CEMAC.
 - **Les résultats budgétaires se sont nettement améliorés, et plus vite qu'on ne le prévoyait à l'origine, le solde budgétaire global passant en moyenne de –6 % du PIB en 2016 à –1 % du PIB en 2019.** Ces bons résultats sont en partie attribuables à des cours internationaux du pétrole supérieurs aux prévisions. La composition de l'ajustement budgétaire a toutefois été plus orientée vers la réduction des dépenses — majoritairement les dépenses en capital (sachant toutefois que les investissements en capital avaient atteint des niveaux excessivement élevés avant 2017 du fait de l'adoption de plans de développement très ambitieux).
5. **À cela il faut ajouter l'importante contribution des réformes des institutions régionales et de la modernisation des procédures économiques :**
- **Les autorités ont renforcé le cadre de politique monétaire pour soutenir la stabilité extérieure, développer le marché interbancaire et améliorer l'efficacité de la politique monétaire.** Un resserrement de la politique monétaire a été opéré (de 55 points de base à 3,5 % en octobre 2018) tandis que l'application de la réglementation des changes a été renforcée. Les avances statutaires ont été supprimées et converties en obligations à long terme en 2018, la gestion de la liquidité est désormais basée sur des prévisions relatives aux facteurs autonomes ; la liquidité est fournie par appels d'offres ; les titres publics apportés en garantie font l'objet de décotes reflétant le risque souverain national et le système d'apport de liquidité d'urgence est opérationnel. Le corridor des taux d'intérêt, comprenant les facilités marginales de dépôt et d'emprunt auxquelles les banques ont librement accès, a été officiellement établi. Le marché régional des valeurs mobilières s'est approfondi, et les deux bourses régionales ont été fusionnées afin d'offrir une base élargie aux investisseurs.
 - **La COBAC a travaillé à l'amélioration des cadres de réglementation prudentielle et de résolution des établissements bancaires mais les banques peinent encore à les respecter et les risques pour la stabilité financière demeurent élevés.** La COBAC a orienté ses efforts vers l'adoption progressive d'un contrôle entièrement fondé sur les risques, conforme aux normes de Bâle. Entre-temps, les prêts improductifs ont augmenté régulièrement car les stratégies nationales de remboursement des arriérés ont peu progressé. La COBAC a également renforcé le cadre de sanctions afin d'améliorer le respect de la réglementation prudentielle et de la réglementation en matière de LBC/FT, mais celles-ci sont inégalement respectées. La BEAC a préparé et commencé à appliquer une réglementation pour guider les banques ayant des problèmes de liquidité dans la résolution de leur situation, et elle a également apporté des modifications à la réglementation des

changes qui ont aidé à renforcer son application. Cependant, les travaux destinés à amener les secteurs extractifs à respecter la réglementation sont encore en cours.

6. Toutefois, la diversification par rapport au pétrole, qui est impérative pour renforcer la résilience économique de la région et protéger le niveau de vie contre les fluctuations des cours du pétrole, a peu progressé. Les résultats économiques de la région sont fortement dominés par l'évolution des cours du pétrole, qui peut engendrer de fortes fluctuations des soldes courants, des résultats budgétaires et de la croissance. Cinq ans après l'effondrement des cours du pétrole, les revenus par habitant étaient encore inférieurs de 7 % à leur niveau d'avant la crise, et la croissance (globale et non pétrolière) reste inférieure aux niveaux antérieurs à la baisse des cours du pétrole. La réduction de la dépendance à l'égard du pétrole est un effort pluridimensionnel à long terme, et les avancées ont été insuffisantes dans la première phase de la stratégie régionale.

- **Les recettes budgétaires non pétrolières ont été inférieures aux attentes et n'ont pas retrouvé leur niveau de 2016.** Il est indispensable de les accroître afin de garantir une source de revenus stable pour financer les réformes et les investissements générateurs de croissance.
- **La mise en œuvre du programme structurel a été incomplète.** Les problèmes de gouvernance et un climat des affaires difficile figurent parmi les principaux obstacles à une croissance plus diversifiée dans la CEMAC. L'exécution des réformes structurelles a été insuffisante dans la plupart des programmes appuyés par le FMI et moins de la moitié des repères structurels ont été atteints dans les délais. La gouvernance s'est peu améliorée depuis 2010. Il faut en particulier souligner le manque de transparence de la gestion des ressources pétrolières, notamment en ce qui concerne la communication des conditions opératoires gouvernant les concessions pétrolières — une obligation en vertu des directives de la CEMAC sur la gestion des finances publiques. Le manque d'attractivité du climat des affaires dans la CEMAC est un autre obstacle. La région accuse un retard par rapport aux pays comparables d'Afrique subsaharienne sur la plupart des indicateurs de la réglementation des affaires (« Doing Business »), les aspects les plus gênants étant la création d'entreprise, l'exécution des contrats et les obstacles au commerce.

7. D'autres problèmes budgétaires anciens devront être résolus dans la seconde phase de la stratégie régionale :

- **La dynamique de la dette est de plus en plus difficile.** Cette situation tient à la combinaison de plusieurs éléments : l'insuffisance de la croissance, la faiblesse des soldes primaires et la lenteur des restructurations de dettes prévues dans les programmes appuyés par le FMI — la restructuration de la dette du Tchad n'ayant été achevée qu'en 2018 (et celle du Congo étant encore en cours).
- **Les montants élevés d'arriérés de paiement intérieurs et de prêts improductifs restent en grande partie non résolus.** L'encours d'arriérés de paiement intérieurs est élevé dans la CEMAC, notamment aux retards pris dans le remboursement des salaires, aux subventions

aux entreprises publiques et aux retards de paiements aux fournisseurs de biens et services du secteur privé. L'apurement des arriérés a été lent, et l'encours reste élevé, ce qui pénalise le développement du secteur privé et la croissance économique. Ces arriérés ont contribué à un encours important et croissant de prêts improductifs, qui accentue la vulnérabilité du secteur financier et pèse sur les prêts au secteur privé, ce qui freine la croissance.

Tableau 1 du texte. CEMAC : Principaux indicateurs économiques, 2014–19

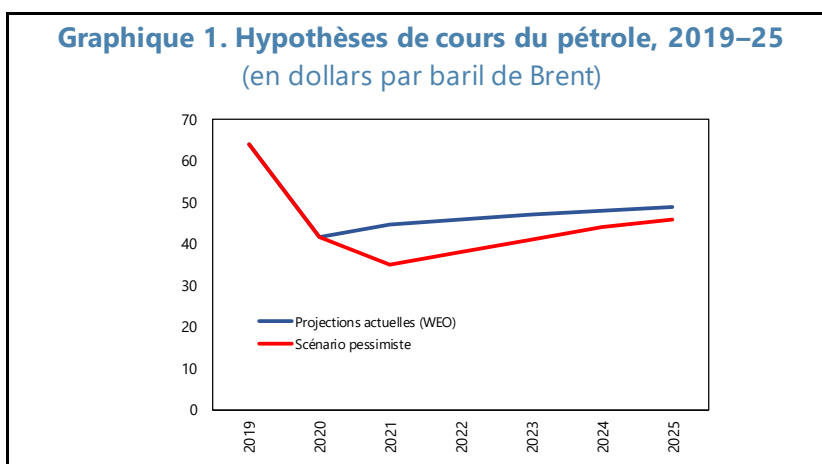
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.
<i>Revenu national et prix</i>						
	<i>(Variation annuelle, pourcentage)</i>					
Croissance	4.9	0.9	-1.6	0.5	0.8	2.0
Pétrolière	3.5	1.9	-7.7	-4.8	-0.8	2.7
Non-pétrolière	5.2	0.7	0.0	1.7	1.1	1.9
Inflation (fin de période)	2.6	1.5	0.3	1.2	3.0	1.9
<i>Secteur extérieur</i>						
	<i>(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>					
Balance du compte courant	-2.1	-12.6	-12.7	-4.6	-3.2	-3.2
Balance globale des paiements	-0.7	-5.0	-7.3	-2.2	-0.9	-1.0
<i>Réserves internationales brutes (fin de période)</i>						
Milliards de francs CFA	8,417	6,238	3,093	3,218	3,777	4,362
Mois d'importation des biens et services	5.8	4.4	2.3	2.3	2.7	3.5
<i>Finances publiques</i>						
	<i>(En pourcentage du PIB)</i>					
Revenus et dons	24.5	20.4	16.6	16.5	17.8	18.2
Revenus pétroliers	13.4	7.5	5.4	5.7	7.3	7.3
Revenus non-pétroliers	9.9	11.3	10.5	10.0	9.8	10.1
Dépenses	28.2	26.8	23.7	20.1	18.1	18.5
Courante	14.2	14.6	14.7	13.5	12.7	13.2
Capital	14.0	12.2	9.0	6.6	5.4	5.3
Balance fiscale	-3.6	-6.5	-7.1	-3.6	-0.2	-0.3
Dettes publiques	28.3	42.3	49.9	51.0	50.2	51.8
Prix du pétrole (dollar US par baril, brent)	96.2	50.8	44.0	54.4	71.1	64.0

Sources: données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

Annexe II. Scénario de baisse des cours du pétrole

1. Le scénario pessimiste, qui est présenté pour illustration, vise à évaluer les risques découlant pour la région d'une nouvelle baisse hypothétique des cours du pétrole, doublée d'une résurgence de la pandémie qui entraîne un ralentissement économique prolongé.

Ce scénario repose sur les hypothèses suivantes :



- Cours du pétrole à 35 dollars le baril en 2021, avec une lente remontée à 44 dollars en 2024. Cela représente une baisse de 16 % par rapport au cours moyen en 2020 et de plus de 20 % par rapport au cours prévu en 2021, les cours se redressant lentement et restant encore inférieurs d'environ 8 % au scénario de référence en 2024.
- Pas d'augmentation notable des financements extérieurs par rapport au scénario de référence.

2. **Dans ce scénario, les déficits budgétaire et extérieur de la CEMAC se creuseraient, mais le volume de la production resterait globalement inchangé.** Le niveau des réserves diminuerait, mais la contraction des importations maintiendrait la couverture des réserves autour de 4 mois. La dette publique s'élèverait d'environ 2 points de pourcentage du PIB en 2020, ce qui susciterait de nouvelles craintes quant à sa viabilité, et ne reviendrait lentement au niveau de 2019 qu'en 2024–25 si les cours du pétrole se redressaient conformément aux projections et si les mesures correctives nécessaires étaient prises.

- Le montant total des recettes budgétaires en 2021 reculerait d'environ 1 point de pourcentage du PIB, d'abord sous l'effet d'une baisse mécanique des recettes pétrolières et, dans une moindre mesure, du contrecoup de la baisse des cours du pétrole sur la croissance non pétrolière. On suppose que les mesures prises par les pouvoirs publics pour compenser une partie des répercussions sur le déficit budgétaire comprennent un report des remboursements d'arriérés intérieurs et une réduction de l'investissement

public. Néanmoins, le déficit budgétaire se creuserait tout de même à 4,2 % du PIB en 2021 et ne se réduirait à 0,8 % qu'en 2025.

- En supposant que la production pétrolière reste globalement inchangée¹, l'activité économique serait inférieure d'environ 0,3 % à celle du scénario de référence en termes réels en 2021, cet écart tenant principalement aux répercussions sur la croissance non pétrolière de la baisse des dépenses publiques couplée à un remboursement plus lent des arriérés intérieurs. La croissance non pétrolière reviendrait ensuite progressivement à la valeur de référence.
- Le déficit courant s'accroîtrait pour atteindre 5,6 % du PIB en 2021 car la baisse des cours du pétrole déprimerait les recettes d'exportation et ne serait que partiellement compensée par la contraction des importations due à la baisse des prix des carburants importés (au Cameroun et en Guinée équatoriale) et aux effets indirects de la baisse du PIB nominal. Le déficit courant extérieur convergerait lentement vers les niveaux de référence grâce au redressement des cours du pétrole et à l'augmentation des exportations non pétrolières.
- La dégradation des soldes budgétaires entraînerait des besoins de financement supplémentaires d'environ 411 milliards de francs CFA, que l'on suppose principalement couverts par des tirages sur les dépôts des États à la BEAC, de nouvelles émissions de titres sur le marché régional et un report des remboursements des arriérés intérieurs.
- Les réserves de change brutes seraient inférieures d'environ 3 % à leur niveau du scénario de référence à fin 2021. La couverture des importations par les réserves atteindrait l'équivalent d'environ 4 mois à fin 2021 (en partie sous l'effet de la baisse des importations).
- Le ratio dette publique/PIB augmenterait encore en 2021 et serait supérieur d'environ 2 points à son niveau du le scénario de référence avant de reprendre une tendance baissière à compter de 2022 grâce à la reprise attendue de l'activité économique et à la réduction du déficit budgétaire.
- Les banques seraient probablement confrontées à une augmentation des prêts improductifs du secteur privé en raison du remboursement plus lent des arriérés intérieurs des États et du ralentissement économique déclenché par la baisse des cours du pétrole. La contraction des recettes publiques pourrait aussi donner lieu à de nouveaux arriérés de paiement. Cela inciterait probablement les banques à ralentir la fourniture de crédit au secteur privé en 2021, ce qui pourrait aggraver la récession dans le secteur non pétrolier.

¹ Sur la base de la réaction des producteurs de pétrole en 2020, année pendant laquelle la production pétrolière est restée globalement similaire à son niveau de 2019.

3. Ce scénario ne tient pas compte d'autres risques potentiels :

- Une période prolongée de faiblesse des cours du pétrole et de demande déprimée pourrait inciter les opérateurs pétroliers à réduire fortement leur production, ce qui accentuerait encore le ralentissement de l'activité économique. L'investissement dans le secteur pétrolier pourrait aussi reculer et accélérer ainsi le déclin tendanciel de la production des champs pétroliers matures, ce qui aurait des répercussions durables sur la demande intérieure des secteurs non pétroliers et réduirait encore les recettes publiques.
- Il est possible que le marché régional ne puisse pas absorber les émissions supplémentaires envisagées dans ce scénario, ce qui obligerait à procéder à de nouveaux ajustements des politiques économiques qui pèseraient encore plus sur la croissance.
- La nouvelle baisse importante des cours du pétrole envisagée en 2021 pourrait être jugée plus durable par les investisseurs, ce qui pourrait diminuer la confiance dans le régime monétaire et accentuer les risques de fuite des capitaux.

Tableau 1 du texte. CEMAC : Scénario pessimiste : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2021–25

	2021	2022	2023	2024	2025
	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<i>(Variation annuelle, pourcentage)</i>					
Revenu national et prix					
GDP at constant prices ¹	2.7	2.2	3.4	3.8	3.9
PIB pétrolier ¹	0.4	-2.2	0.4	0.8	0.7
PIB hors pétrole ¹	3.2	3.2	4.0	4.3	4.5
<i>(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>					
Épargne nationale brute	21.1	22.2	23.1	24.3	25.9
Investissement intérieur brut	25.6	25.7	25.9	26.3	28.3
dont: investissement public	5.4	5.2	5.2	5.5	5.5
Opérations financières de l'État					
Recettes totales, dons exclus	15.6	15.8	16.1	16.5	16.6
Dépenses publiques	19.0	18.2	17.5	17.5	17.2
Solde budgétaire global (dons exclus)	-3.4	-2.4	-1.4	-1.1	-0.6
Solde budgétaire hors pétrole (dons exclus)	-9.9	-8.1	-6.7	-6.2	-5.4
Dette publique totale	56.0	54.8	52.5	50.0	46.9
Secteur externe					
Exportations de biens et de services non facteurs	29.5	29.3	29.2	29.0	28.7
Importations de biens et de services non facteurs	30.2	29.5	28.9	28.0	28.4
Compte courant, dons inclus	-4.8	-3.6	-2.9	-2.0	-2.4
Dette publique extérieure	36.4	36.1	34.6	33.0	31.4
Réserves officielles brutes (fin de période)					
Millions de US dollars	9,791	10,962	11,568	12,693	14,369
Mois d'import de biens et de services (moins import intra-régionales)	4.0	4.4	4.5	4.5	5.0
Pourcentage de la monnaie au sens large	40.2	42.9	42.5	44.0	46.8
<i>Pour mémoire :</i>					
PIB nominal (milliards de francs CFA)	52,817	55,286	58,387	61,960	65,875
Production de pétrole (en milliers de barils par jour)	898.7	882.3	889.4	327.4	331.1
Prix du pétrole (en dollars par baril)	35	38	41	44	46

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

¹ Estimé après le changement de l'année de référence des séries nationales de PIB réel à 2005.

² En utilisant comme pondération la part, estimée en PPA, des pays membres dans le PIB de la CEMAC en dollars.

³ Hors dons, investissements financés sur ressources extérieures et paiements d'intérêts.

⁴ Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 19/383, corrigées avec le PIB rebasé du Congo.

Annexe III. Interdépendance des banques et des emprunteurs souverains dans la CEMAC — mise à jour¹

A. Introduction

1. Trois ans après la publication d'une étude soulignant les risques, pour la stabilité financière de la CEMAC, d'une forte interdépendance des banques et des emprunteurs souverains, la présente mise à jour fait le point sur les évolutions récentes et sur les réformes effectuées pour atténuer ce risque, et propose un plan d'action hiérarchisé.

Il existe, entre les emprunteurs souverains et les banques, des liens forts pouvant amplifier les vulnérabilités dans chaque secteur. La crise financière mondiale qui s'est abattue sur les pays occidentaux, les États-Unis et l'Europe principalement, a bien montré les répercussions négatives que ces liens peuvent avoir. En effet, les États ont souvent dû intervenir directement pour gérer les crises bancaires et, de même, certaines banques ont été fragilisées par la crise de la dette souveraine. Ces liens entre les emprunteurs souverains et les banques ne peuvent pas et ne doivent pas être entièrement rompus, en particulier parce que les emprunteurs souverains font appel aux banques pour se financer et que celles-ci comptent sur les obligations souveraines pour trouver des actifs sûrs et liquides, ainsi que pour se refinancer aisément auprès des banques centrales.

B. Principales causes de l'interdépendance des banques et des emprunteurs souverains dans la CEMAC

2. Les banques et les emprunteurs souverains sont liés par de multiples canaux directs et indirects qui interagissent entre eux et sont tous pertinents dans la CEMAC.

Trois canaux principaux peuvent être mis en évidence : i) le canal de l'exposition au risque souverain (les banques détiennent des montants conséquents de dette souveraine), ii) le canal du filet de sécurité (les banques sont protégées par des garanties explicites et implicites de l'État) et iii) le canal macroéconomique (la situation financière des banques et celle des États influent sur l'activité économique et vice versa). En outre, ce dernier canal est renforcé par des canaux indirects, dont le contrôle bancaire et la mise en œuvre de la politique monétaire.

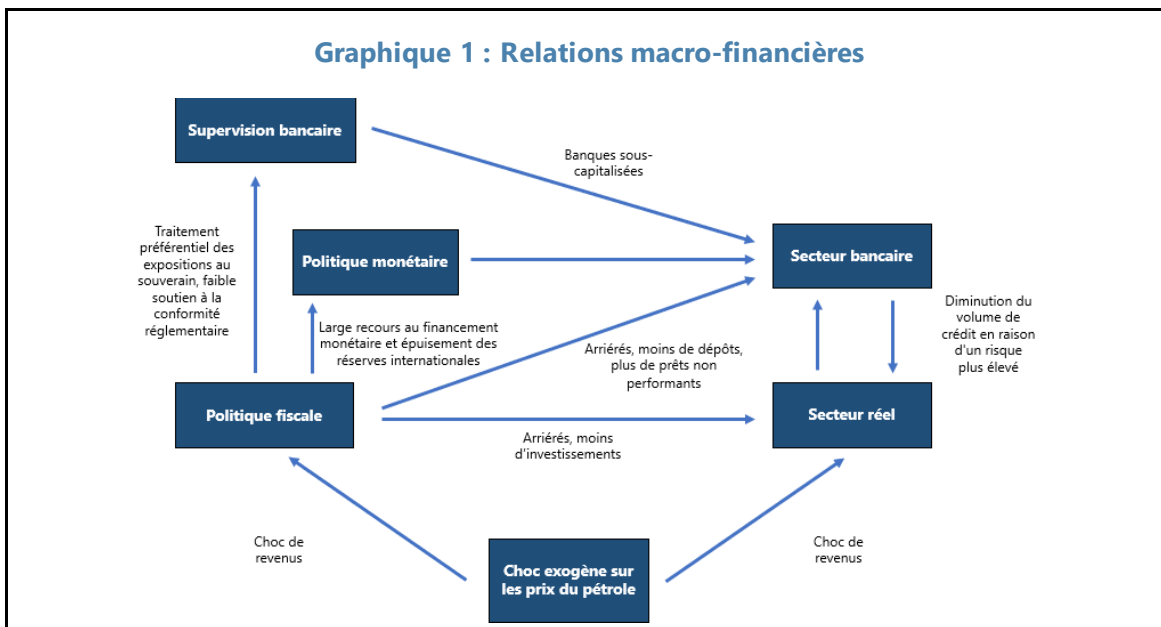
3. Dans la CEMAC, des chocs exogènes sur les cours du pétrole ont pesé sur la situation budgétaire des pays et le système bancaire, et créé une boucle de rétroaction négative par le biais des prêts improductifs. Avec le déclin des cours du pétrole et la baisse mécanique des recettes budgétaires, les pays ont accumulé des arriérés de paiement qui ont été à l'origine d'une augmentation des prêts improductifs, car les banques financent les fournisseurs des achats et des projets publics qui se trouvent en défaut de paiement. À leur tour, ces prêts improductifs pèsent sur la rentabilité des banques et ont un effet d'éviction sur leur base de dépôts déjà étroite, ce qui réduit leurs ressources disponibles pour financer et aider les entreprises du secteur privé à

¹ Rédigé par Jean Portier et Loïc Lanci.

générer des bénéfices. Les faibles résultats des banques et des entreprises se traduisent par un fléchissement de la croissance et une nouvelle baisse des recettes budgétaires.

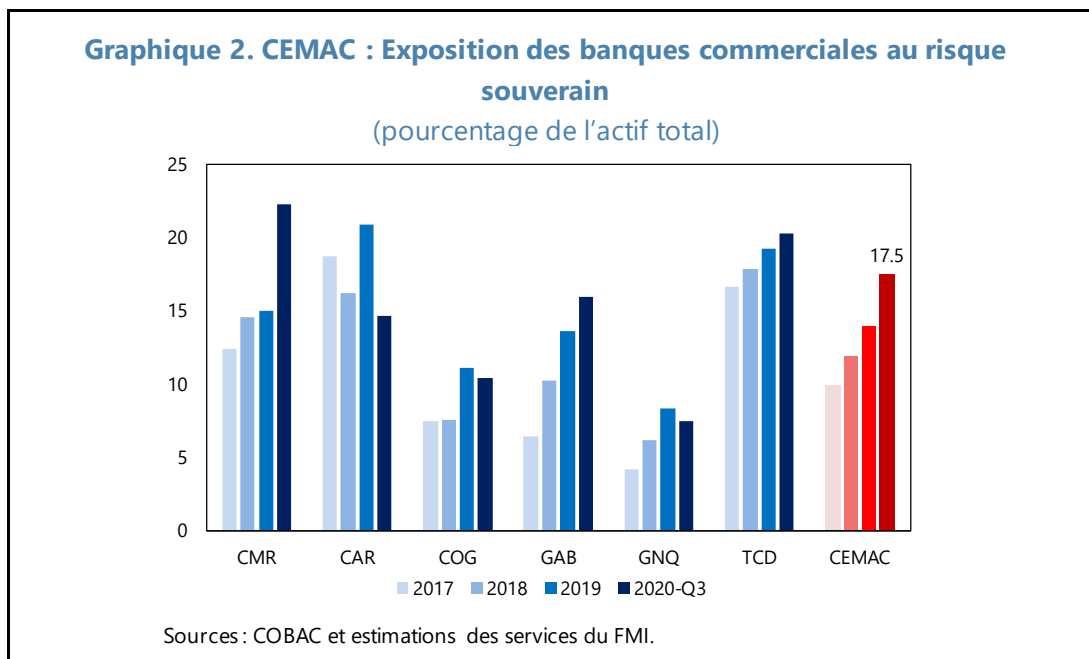
4. Dans la CEMAC, l'interdépendance des banques et des emprunteurs souverains est amplifiée par le manque de diversification de l'économie. Les banques investissent considérablement dans les obligations souveraines parce que les opportunités de prêt au secteur privé sont insuffisantes, tandis que les pays comptent sur les banques pour acheter leurs obligations parce que les marchés de la dette souveraine manquent de profondeur et que la base d'investisseurs n'est que peu diversifiée. Les deux parties ont une incitation commune à faire pression sur la Commission bancaire (COBAC) pour maintenir un traitement prudentiel préférentiel des actifs souverains. De ce fait, l'exposition au risque souverain des secteurs bancaires de certains pays a atteint des niveaux extrêmes en comparaison avec les normes internationales (plus de 20 % des actifs bancaires).

5. En outre, le non-respect et le manque de soutien au cadre bancaire régional par les pays ont fait obstacle au développement d'un secteur financier sain. Les pays de la CEMAC ont exercé directement et indirectement des activités bancaires : i) en tant qu'actionnaires de banques publiques, qui ont souvent souffert d'une mauvaise gouvernance, et ii) en garantissant implicitement les prêts sur les contrats publics, qui pâtissent souvent de retards de paiement. De plus, le cadre réglementaire régional est peu respecté dans certains pays, ce qui est à l'origine d'une situation endémique de non-conformité et de la multiplication des banques insolvables.



C. Évolution récente

6. L'interdépendance des banques et des emprunteurs souverains s'est accentuée au cours de la période 2016-19 parce que l'exposition des banques à la dette souveraine a augmenté plus vite que le PIB. Alors que l'exposition des banques au risque souverain avait déjà bondi lors du choc sur les cours de pétrole de 2014–15 pour atteindre 10 % de l'actif bancaire à la fin 2016 contre 6 % à la fin 2014, elle avoisinait 18 % de l'actif bancaire, soit deux fois et demi les fonds propres réglementaires des banques, à la fin septembre 2020.

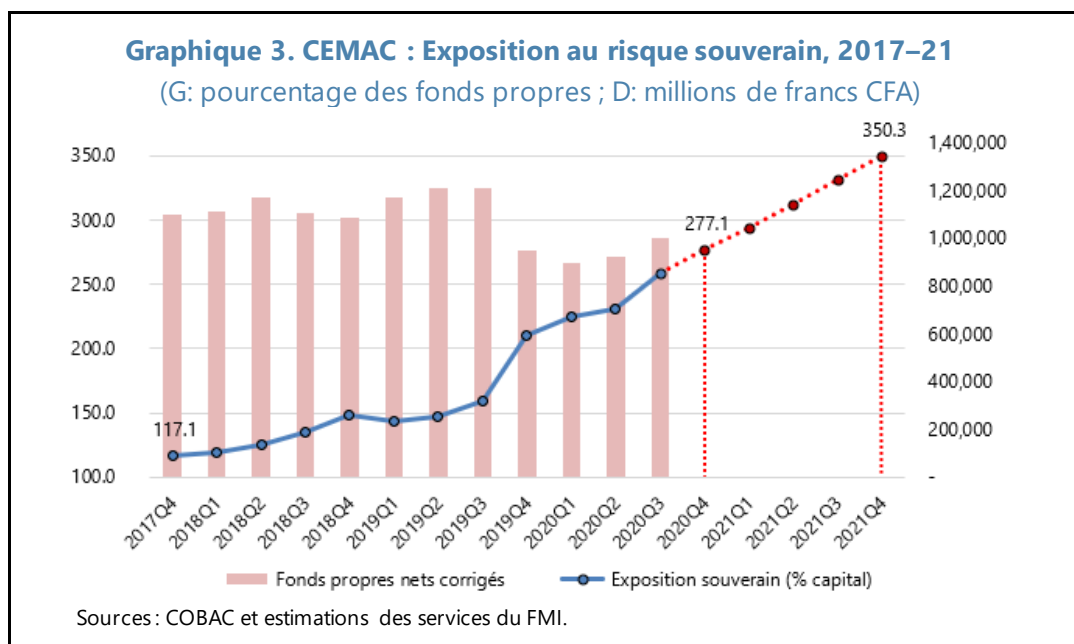


7. L'exposition des banques aux entreprises publiques et aux entreprises dites « stratégiques »², principalement dans les secteurs extractifs, s'est également accrue avec le dépassement croissant des limites de concentration. À fin septembre 2020, près de la moitié des banques, représentant près d'un tiers de l'actif bancaire, ne respectaient pas les critères relatifs à l'exposition maximale à une seule contrepartie (plafonnée à 45 % des fonds propres réglementaires) et 12 établissements, représentant 12 % de l'actif bancaire, dépassaient la limite sur les grands risques cumulés (plafonnés à 800 % des fonds propres). À la fin 2016, moins d'un tiers des banques, représentant un quart de l'actif bancaire de la CEMAC, dépassaient la limite de concentration sur une seule exposition et seulement 7 banques, représentant 4 % de l'actif bancaire, dépassaient la limite de concentration totale.

8. Avec la récente chute des recettes pétrolières, les simulations montrent que l'exposition des banques aux emprunts souverains pourrait même atteindre trois fois et demi les fonds propres réglementaires fin 2021. Une forte augmentation de l'interdépendance

² Les entreprises considérées comme stratégiques dans la CEMAC bénéficient d'un traitement prudentiel préférentiel (par exemple, une exposition pondérée à 50 % afin d'évaluer le respect des limites de concentration).

des banques et des emprunteurs souverains est intervenue fin 2019 avec une réduction des fonds propres réglementaires résultant de l'application des normes de Bâle II. Cette augmentation s'est poursuivie pendant la pandémie, car les États ont fait appel au secteur bancaire pour couvrir une partie de leurs besoins de financement croissants. Avec le rythme actuel d'absorption par l'économie domestique, l'exposition aux emprunteurs souverains pourrait atteindre 2,7 fois celle de 2016 à la fin 2021, soit trois fois et demi les fonds propres réglementaires des banques, un niveau qui fragilise nettement le secteur bancaire de la CEMAC³.



9. Les banques ont continué à acheter des titres de dette publique, ce qui a eu un effet d'éviction sur le crédit au secteur privé. Depuis 2017, le crédit au secteur privé a diminué chaque année de 1,5 point de pourcentage en moyenne, tandis que les avoirs en dette publique augmentaient chaque année de 21,9 % en moyenne. Dans la CEMAC, les banques préfèrent depuis longtemps prêter aux emprunteurs souverains ou aux agents économiques liés à ceux-ci, tels que les fournisseurs des administrations, les fonctionnaires, ou le crédit garanti par l'État, en raison du traitement préférentiel que leur réserve le cadre de contrôle bancaire. Le crédit aux autres secteurs, en particulier aux petites et moyennes entreprises, est toujours resté limité, même lorsque les banques disposaient de liquidités abondantes, ce qui a restreint l'inclusion financière.

10. La résolution des banques en difficulté a été lente, et les États ont récemment augmenté les participations qu'ils détiennent dans le capital des banques. Alors que

³ Nous projetons les émissions du Trésor jusqu'à la fin 2021 sur la base du calendrier des émissions de 2020 et d'une méthode de projection tenant compte de la saisonnalité en 2021. Pour chaque période, nous appliquons un coefficient d'absorption par le secteur bancaire de 22 %, que nous estimons historiquement comme le coefficient d'absorption moyen obtenu en prenant le rapport entre les émissions du Trésor et l'augmentation des expositions souveraines dans le portefeuille des banques, et ceci, pour chaque période depuis 2018. Les fonds propres sont maintenus constants à leur niveau de septembre 2020.

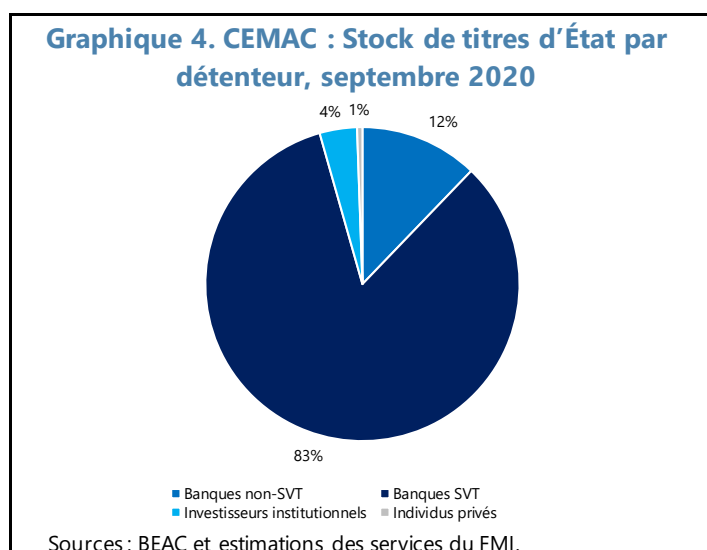
plusieurs banques non systémiques, représentant plus de 10 pourcents de l'actif bancaire dans la CEMAC, ont des fonds propres négatifs, presque aucune d'entre elles n'a fait l'objet d'une résolution au cours des dix dernières années. Hormis le Gabon, où les autorités ont décidé de liquider trois banques publiques insolvables, les autorités des autres pays ont eu des difficultés à régler ces problèmes, retardant habituellement les décisions au prix d'un coût budgétaire futur probablement plus élevé. Dans un pays, l'État a acquis une participation majoritaire dans une banque systémique, ce qui a porté la participation de l'État dans le secteur bancaire de la région dans son ensemble à 16 pourcent de l'actif bancaire total à la fin septembre 2020, contre un peu plus de 10 pourcent à la fin 2019.

11. L'implication directe ou indirecte de l'État dans le secteur bancaire aurait aussi pesé sur la collecte des dépôts. La fragilité des banques dans certains pays a entraîné le retrait de dépôts et des tensions sur la liquidité des banques, en particulier dans les banques publiques mal gouvernées ou dans les banques comptant d'importants prêts improductifs souscrits par des entreprises travaillant avec le gouvernement. Dans la plupart des pays, les petites et moyennes entreprises hésiteraient toujours à confier leurs actifs aux banques en raison d'un manque de confiance dans les banques et les autorités nationales.

12. Les institutions régionales ont pris des mesures pour élargir la base d'investisseurs et modérer l'appétit des banques pour les obligations d'État.

- **Quoiqu'encore timide, l'élargissement de la base des investisseurs est amorcé.**

Encouragés par les campagnes de communication et la mise en place de plateformes d'opérations par la banque centrale (BEAC), les investisseurs institutionnels ont commencé à investir dans des titres publics. À l'échelle régionale, les banques détiennent encore environ 95 pourcent du portefeuille d'obligations souveraines contre près de 100 pourcent il y a trois ans.



- **La BEAC a pris des mesures afin de modérer l'appétit des banques pour les obligations souveraines.** En 2019, elle a fixé un plafond d'exposition au risque de refinancement de 10 pourcent de l'actif total d'une banque, au-dessus duquel celle-ci doit fournir un plan de réduction de son risque de refinancement. Cette mesure aide à limiter l'acquisition d'obligations souveraines dans le seul but de se refinancer auprès de la BEAC. D'autre part, la banque centrale applique strictement la réglementation de la CEMAC et rejette les demandes de refinancement des banques garanties par des sûretés émanant

d'un État qui présenterait des arriérés sur son encours de bons ou d'obligations du Trésor. En conséquence, au Tchad, alors que le mécanisme de refinancement de la banque centrale pour faire face aux pressions qu'enregistrent certaines banques sur la liquidité à court terme est encore en place, l'interdépendance des banques et des emprunteurs souverains a commencé à lentement diminuer.

- **La COBAC a légèrement abaissé les pondérations de risque des créances bancaires sur les États pour la plupart des pays tout en les maintenant à un niveau crédible⁶.** Pour la plupart des pays, les pondérations de risques ont été abaissées en 2020 conformément aux critères du mécanisme de convergence de la CEMAC. Les pondérations se situent maintenant dans une fourchette de 65 à 85 %, contre 65 à 95 % précédemment. Il est à noter que la COBAC travaille à la définition des conditions dans lesquelles les banques peuvent attribuer une pondération de risque nulle aux « émissions garanties ». En 2020, la COBAC a prolongé de trois ans une règle dérogatoire autorisant les banques à demander, dans des conditions strictement définies, une dérogation temporaire sur les pondérations de risques pour leurs créances sur les gouvernements, une option dont deux banques se sont prévaluées jusqu'ici.
- **La BEAC a pris des mesures pour atténuer les contraintes de financement des États, ce qui devrait contribuer à modérer une nouvelle augmentation de l'exposition des banques aux emprunteurs souverains.** La BEAC a annoncé en juillet 2020 un programme d'achat d'obligations sur le marché secondaire, conforme à ses Statuts, qui interdisent le financement monétaire direct. Avec son programme de six mois renouvelable démarré en août 2019, la BEAC peut acheter aux banques une partie des nouvelles obligations du Trésor émises par les États à concurrence d'un plafond régional total de 600 milliards de francs CFA sous certaines conditions, y compris une souscription minimale par les banques. La BEAC augmentera sans-doute elle-même son encours d'obligations d'État, mais le programme aidera à atténuer l'augmentation de l'exposition des banques aux emprunteurs souverains.

D. Réduire l'interdépendance des banques et des emprunteurs souverains dans la CEMAC

13. Les recommandations émises dans la précédente étude ont été inégalement mises en œuvre et demeurent globalement valables. Ces recommandations étaient notamment les suivantes : i) élargir la base des investisseurs en titres d'État dans la CEMAC, ii) revoir de façon approfondie les règles de pondération des risques pour les émetteurs souverains de la CEMAC, iii) améliorer la gestion des arriérés et de la dette dans les pays de la CEMAC et iv) renforcer l'indépendance et la gestion des banques publiques.

⁶ Dans l'UEMOA, les critères de convergence ont été suspendus en avril 2020 et les pondérations de risque sur les obligations souveraines ont été fixées à zéro.

14. Au vu de l'augmentation de l'interdépendance des banques et des emprunteurs souverains, cette mise à jour propose un plan d'action hiérarchisé dans cinq domaines :

- **Action 1 : réduire l'implication de l'État dans le secteur bancaire.** À court terme, les États devraient établir une stratégie de privatisation des banques systémiques qu'ils détiennent. Ils pourraient tout au plus conserver une participation majoritaire dans quelques établissements non systémiques, mais seulement s'il existe un cadre solide de gouvernance garantissant l'indépendance du comité de direction à l'égard du gouvernement.
- **Action 2 : élargir rapidement la base d'investisseurs.** À court terme, la BEAC devrait continuer à fournir des conseils et des moyens techniques, notamment finaliser la plateforme électronique BEAC/CRCT pour la centralisation des opérations secondaires sur les obligations d'État, les États devraient poursuivre l'élargissement de la base d'investisseurs en réservant une part significative de leurs émissions aux investisseurs non bancaires, y compris aux institutionnels (compagnies d'assurance, régimes de pension, par exemple) et aux particuliers. Les SVT devraient jouer un rôle actif de faiseurs de marché, fournir un prix de marché sur demande et servir leurs clients si ceux-ci demandent à acheter des obligations d'État ; l'absence de coopération serait sanctionnée par une amende de la CRCT et les récidives par le retrait de la licence de la banque SVT.
- **Action 3 : réduire l'appétit des banques pour les expositions souveraines.** À court terme, la COBAC devrait rapidement mettre en œuvre une nouvelle réglementation sur le ratio de levier afin de garantir une exigence minimale de fonds propres pour toutes les catégories d'actif bancaire, y compris les obligations d'État à pondération nulle, et préciser les conditions dans lesquelles une pondération nulle peut être attribuée à ces obligations. À moyen terme, elle devrait supprimer cette dérogation et veiller à ce qu'une pondération identique soit attribuée à toutes les émissions. Conformément aux recommandations précédentes, la COBAC pourrait revoir la logique derrière la pondération des risques et proposer un système de pondération basé sur le risque de crédit plutôt que sur les critères de convergence. En outre, à court terme, la COBAC pourrait i) appliquer la réglementation sur les sanctions financières adoptée en 2019 afin de mieux faire respecter les textes et ii) appliquer avec prudence et progressivement sa nouvelle réglementation adoptée en 2020 qui renforce les limites de concentration. À chaque fois que possible, elle devrait i) fixer des pondérations de risques dissuasives et, en tout état de cause, bien plus élevées pour les prêts directs aux emprunteurs souverains que pour les obligations souveraines, car historiquement, les premiers sont de loin la première source de défauts et ii) fixer des obligations de provisionnement progressives sur les prêts aux entreprises garantis par l'État, qui jusqu'ici n'ont pas à être provisionnés mais sont récemment devenus une source considérable de prêts improductifs et de tension sur la liquidité des banques⁷. Enfin, dès qu'elle le pourra, la COBAC devrait éliminer ses règles dérogatoires

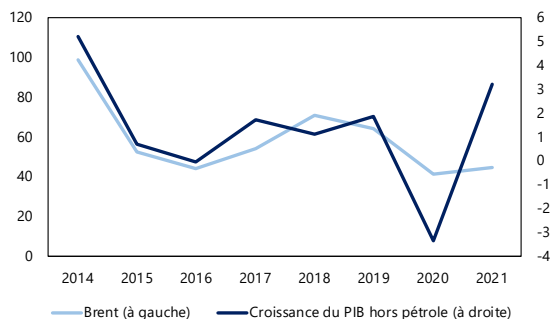
⁷ Il existe plusieurs exemples internationaux d'une obligation de provisionnement progressive pour les prêts garantis (UE, Irlande, par exemple).

autorisant certaines banques à ne pas pondérer du tout les obligations d'État. La banque centrale doit décider si une banque SVT qui ne respecte pas les exigences minimales de solvabilité, les limites de concentrations ou ses obligations de placement en tant que SVT doit être autorisée à continuer à prendre part aux émissions d'obligations souveraines.

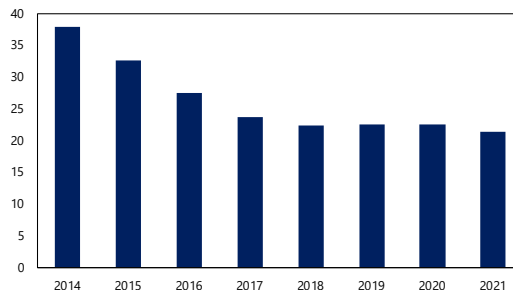
- **Action 4 : encourager davantage les banques à prêter au secteur privé.** À court terme, les gouvernements doivent parachever et exécuter leurs stratégies de remboursement des arriérés intérieurs, éventuellement en étroite coordination avec la COBAC. Cela renforcera la capacité de prêt des banques et leur apportera de la clarté sur la viabilité des entreprises dépendantes des contrats publics. Le Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC) devrait poursuivre ses travaux pour réaliser l'interopérabilité des paiements mobiles et numériques dans la région. La collecte des dépôts et la capacité de financement des banques devraient s'en trouver améliorées. À moyen terme, la banque centrale et les gouvernements doivent développer et mettre en œuvre des stratégies d'inclusion financière régionales et nationales cohérentes, afin d'améliorer l'accès au financement et de réduire le coût des services financiers. Enfin, les gouvernements doivent s'efforcer d'améliorer la gouvernance publique, la gestion des finances publiques, les capacités judiciaires et le climat global des affaires afin de diversifier leur économie et de générer des projets rentables issues du secteur privé.
- **Action 5 : renforcer les capacités et la coordination des institutions régionales.** À court terme, les capacités des institutions régionales, en particulier du point de vue des effectifs, les processus et les systèmes de la COBAC, devraient être nettement améliorées. D'autre part, une coordination encore plus étroite entre la BEAC et la COBAC renforcerait l'efficacité de leurs actions respectives.

Graphique 5. CEMAC : Choc sur les cours du pétrole et interdépendance entre les banques et les emprunteurs souverains

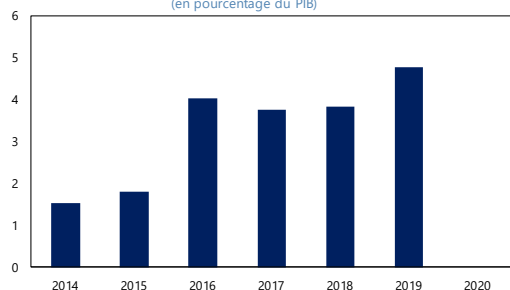
Croissance du PIB réel hors pétrole et prix du pétrole
(dollars US par baril; %)



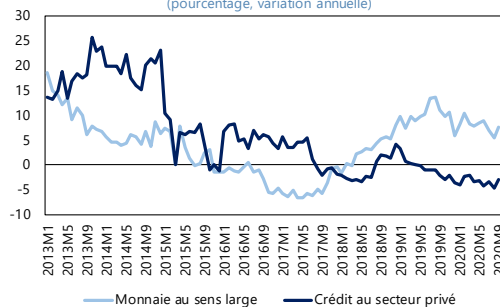
Dépenses publiques
(en pourcentage du PIB hors pétrole)



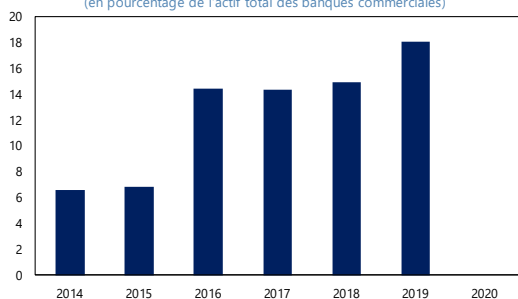
Créances des banques commerciales sur le gouvernement
(en pourcentage du PIB)



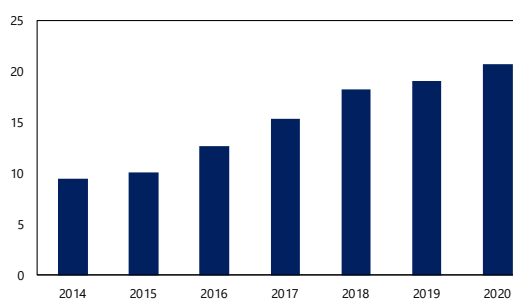
Monnaie au sens large et crédit à l'économie, 2013-2020
(pourcentage, variation annuelle)



Créances des banques commerciales sur le gouvernement
(en pourcentage de l'actif total des banques commerciales)



Prêts non-performants
(en pourcentage des prêts bruts totaux)



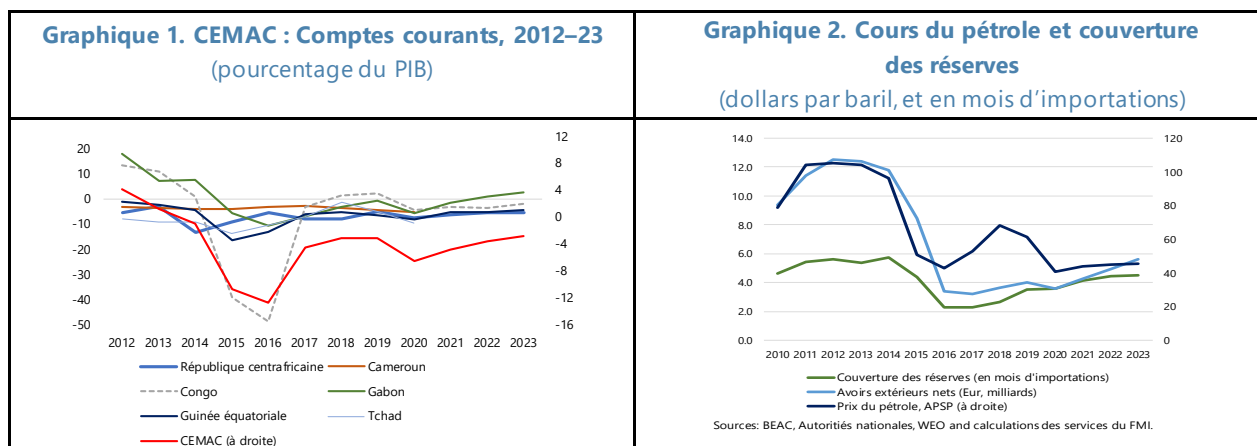
Sources : estimations des services du FMI, BEAC, COBAC.

Annexe IV. Évaluation du secteur extérieur

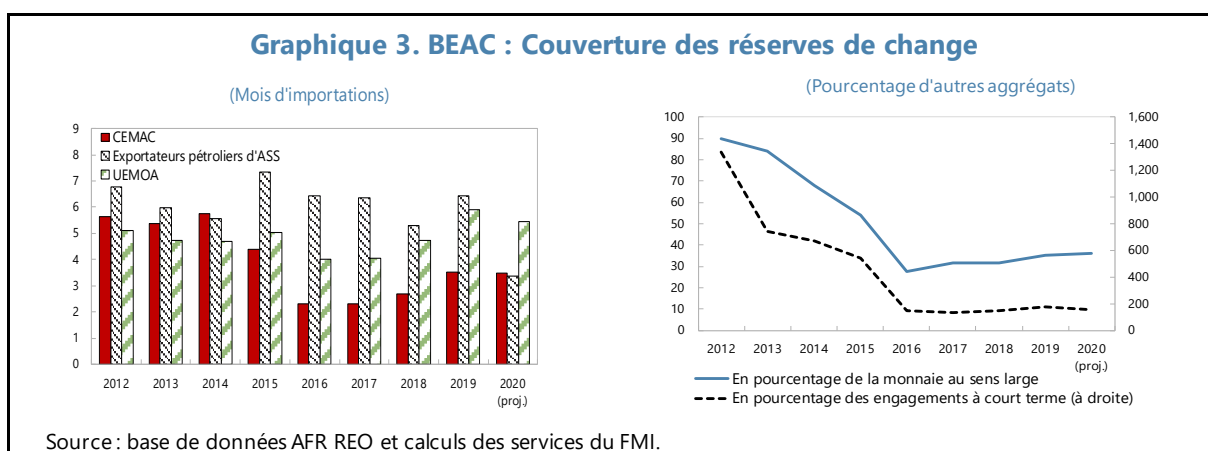
La position extérieure de la CEMAC est jugée plus fragile que ne l'impliquent les fondamentaux et les politiques souhaitables à fin 2020. Le déficit courant devrait se dégrader à 6,5 % du PIB en 2020 en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19, mais il devrait diminuer en 2021 et continuer de se réduire à moyen terme. Malgré la détérioration du déficit courant enregistrée en 2020, les réserves brutes régionales ont légèrement augmenté en 2020, principalement grâce à l'aide financière d'urgence du FMI, et devraient croître régulièrement tout en restant inférieures au niveau approprié pour les pays exportateurs de pétrole selon les indicateurs d'adéquation des réserves. Pour consolider la position extérieure, il faut des politiques budgétaires et monétaires prudentes associées à une meilleure exécution des réformes structurelles visant à accroître la compétitivité, et l'application complète de la réglementation des changes.

A. Évolution du solde courant et adéquation des réserves

1. Le déficit courant régional s'est stabilisé à environ 3 % entre 2018 et 2019 mais il devrait se dégrader fortement du fait de la pandémie de COVID-19 avant de s'améliorer à moyen terme (graphique 1). Après avoir dépassé 10 % pendant plusieurs années, en raison de soldes commerciaux défavorables, le déficit courant régional a diminué, passant de 4,6 % en 2017 à environ 3,2 % en 2018 et 2019 à la faveur de la hausse des cours du pétrole, d'un resserrement des politiques budgétaires et de l'appréciation du dollar face au franc CFA. L'accumulation des réserves de change régionales a amélioré le ratio de couverture des réserves, passé de 2,3 mois d'importations en 2017 à 3,5 mois d'importations en 2019 (graphique 2). Cependant, une dégradation de la position extérieure est attendue en 2020, car les autorités nationales ont été confrontées à de fortes baisses des recettes budgétaires, doublées d'une augmentation des dépenses publiques pour gérer les répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19 dans un contexte de faiblesse des cours du pétrole. Les réserves brutes devraient néanmoins rester à peu près constantes à 3,6 mois d'importations à fin 2020, principalement soutenues par l'aide d'urgence consentie par le FMI. À moyen terme, les déficits courants devraient progressivement diminuer. De ce fait, les réserves devraient augmenter tout en restant inférieures au seuil de 5 mois d'importations en 2023.



2. Les fondamentaux régionaux ont contribué à la faiblesse structurelle des positions extérieures. Les déficits budgétaires structurels, le faible niveau des dépenses de santé publique et un marché du crédit restreint pour le secteur privé ont tous contribué à la faiblesse structurelle de la position extérieure. Les principaux mécanismes de transmission sont les suivants : i) marchés d'exportation sous-développés dans le secteur non pétrolier, pénalisés par la faiblesse de l'offre de crédit au secteur privé, ii) problèmes de gouvernance et dans les pratiques de gestion des investissements publics, qui contribuent elles aussi à la faiblesse de la position extérieure et iii) un contrôle des mouvements de capitaux relativement restrictif par rapport aux pays comparables. La surévaluation structurelle du franc CFA s'explique par la prévalence du syndrome hollandais dans une région qui connaît des problèmes structurels de compétitivité.



3. La valeur de référence de 5 mois d'importations prospectives est toujours considérée appropriée pour la CEMAC, une union monétaire riche en ressources naturelles et exposée à la volatilité des cours du pétrole. L'analyse coûts-avantages appliquée aux pays dotés d'un régime de change fixe qui ont des difficultés d'accès au crédit indique que pour la CEMAC, le niveau optimal des réserves pourrait osciller entre 6,3 et 9,7 mois d'importations selon le scénario¹. Cependant, la garantie de couverture des positions de réserves négatives donnée par le Trésor français est un facteur compensatoire important, qui réduit la nécessité de réserves plus conséquentes. Au vu de ces considérations particulières à la région CEMAC, les services du FMI estiment que la valeur de 5 mois d'importations prospectives demeure appropriée. Alors que les projections les plus récentes indiquent que les réserves régionales devraient rester inférieures à 5 mois à moyen terme, le ratio de la monnaie au sens large et celui des passifs à court terme (respectivement de 35 % et 175 % en 2019) semblent adéquats par rapport à leurs seuils minimums respectifs de 20 % et 100 % (graphique 3).

4. Un dosage de politiques macroéconomiques approprié est nécessaire pour reconstituer les réserves à moyen terme. La couverture des réserves devrait augmenter

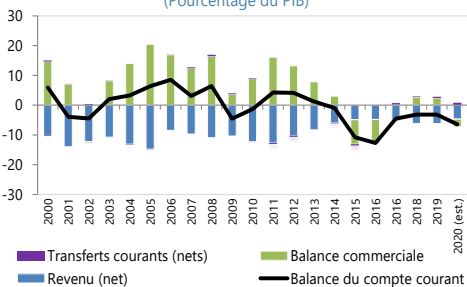
¹ Dabble-Norris, E. J, I. Kim et K. Shoran, « Optimal Precautionary Reserves for Low-Income Countries: A Cost-Benefits Analysis », document de travail du FMI n° 11/249, 2011.

progressivement à moyen terme à la faveur du rééquilibrage budgétaire, d'une politique monétaire suffisamment restrictive et de l'exécution de réformes structurelles ouvrant la voie à une croissance plus vigoureuse et plus diversifiée. La mise en œuvre complète de la réglementation des changes aiderait aussi à reconstituer les réserves à moyen terme.

Graphique 4. CEMAC : Développement du secteur extérieur, 2000–20

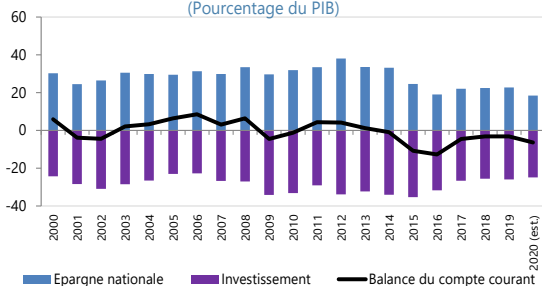
La balance courante régionale s'est dégradée - reflétant l'évolution de la balance commerciale et ...

CEMAC: Balance du compte courant, 2000–20 (Pourcentage du PIB)



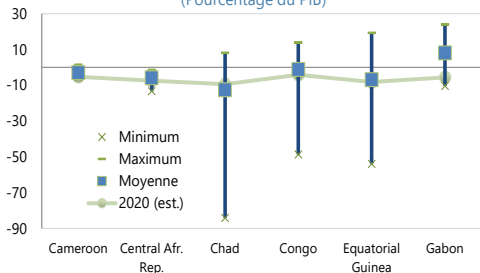
... une baisse conséquente de l'épargne ...

CEMAC: Balance du compte courant, 2000–20 (Pourcentage du PIB)



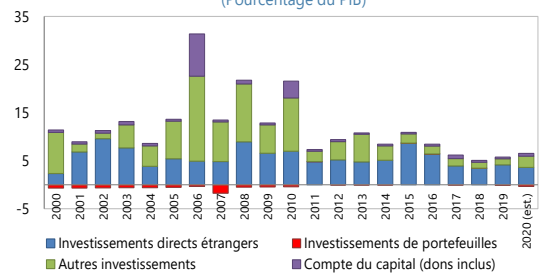
... dans tous les pays de la CEMAC, avec une performance souvent inférieure à la moyenne des deux dernières décennies.

CEMAC: Balances des comptes courants, 2000–20 (Pourcentage du PIB)



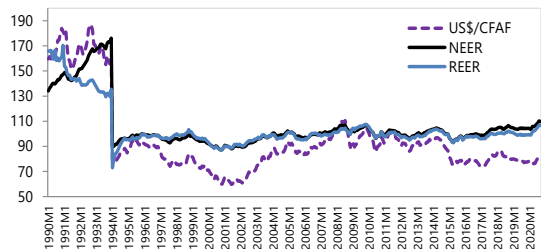
Alors que la région est frappée par la pandémie, les investissements directs étrangers qui constituaient une source stable de financement extérieur ont commencé à diminuer.

CEMAC: Financement du compte courant, 2000–20 (Pourcentage du PIB)



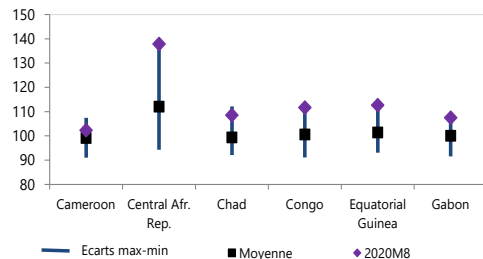
Au cours des derniers mois, le taux de change effectif réel régional s'est apprécié, reflétant l'appréciation de l'euro combinée à un dollar américain plus faible ...

CEMAC: Taux de change effectif réel et nominal, 1990-2020 (2010M1 = 100)



.. l'effet d'appréciation est unifié dans les pays de la CEMAC, tandis que les pressions inflationnistes restent modérées dans la sous-région.

CEMAC: Taux de change effectif réel des pays de la CEMAC, 2007–2020 (2010=100)



Note: Le REER et le NEER sont d'abord calculés dans les pays membres de la CEMAC et pondérés en utilisant le produit intérieur brut nominal en dollars de parité de pouvoir d'achat.

Sources: Autorités de la CEMAC; Statistiques financières internationales (IFS); et calculs des services du FMI.

B. Solde courant, évaluation du taux de change et flux de capitaux

5. L'approche et la méthodologie suivies pour évaluer le secteur extérieur reposent sur le modèle révisé d'évaluation du solde courant (EBA-lite). Le modèle est calibré pour comparer le solde courant régional à la norme de solde courant estimée par le modèle. Il est également calibré pour tenir compte des politiques souhaitables récemment: i) un solde budgétaire prévu corrigé des variations cycliques reflétant les objectifs budgétaires recommandés à moyen terme, ii) des dépenses de santé publique égales à 2 % du PIB régional, iii) une modification des réserves qui met la CEMAC sur la voie pour atteindre une couverture de 5 mois d'importations à fin 2025², iv) un niveau de crédit au secteur privé fixé à 17 % du PIB reflétant les fondamentaux des pays membres et v) une hypothèse de contrôles des mouvements capitaux moins restrictifs dans la région. Notre estimation inclut la nouvelle mesure des répercussions potentielles de catastrophes naturelles et de conflits sur le déficit courant. Nous calculons l'élasticité du solde courant au TCER (-0,22) en utilisant une moyenne des élasticités des pays. Nous avons également introduit un facteur d'ajustement pour le choc pétrolier temporaire de -0,021 en 2020 égal à 0,6 fois la fraction temporaire de la variation des soldes pétroliers pour mesurer l'effet du choc pétrolier de 2020 sur le solde courant corrigé des variations cycliques. Parallèlement, le TCER s'est apprécié tout au long de 2020 à la faveur de la faiblesse du dollar (graphique 4).

6. L'évaluation du solde courant de 2020 indique une position extérieure un peu plus fragile que ne l'impliquent les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitables. L'évaluation du solde courant selon le modèle EBA-lite appliqué aux données de 2020 produit une norme de solde courant de -2,1 % du PIB, tandis que le solde courant corrigé des variations cycliques ressort à -4,4 % du PIB. Ces chiffres impliquent un écart de -2,3 % du PIB dans le cadre des politiques économiques actuelles, qui équivaut à une surévaluation de 10 % du taux de change réel. Pour sa part, le modèle du TCER fait apparaître une sous-évaluation de 3,8 %. La combinaison de ces deux modèles indique que la position extérieure globale à fin 2020 est un peu plus fragile que ne l'impliquent les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitables (voir tableau du texte sur l'évaluation du solde courant selon le modèle EBA-lite du solde courant et celui du taux de change). Le TCER est globalement stable depuis la fin des années 90, après la dévaluation de 1994, les quelques fluctuations enregistrées d'une année sur l'autre ne dépassant pas 10 %. Globalement, les gains de compétitivité prix réalisés grâce à la dévaluation de 1994 semblent avoir été préservés au cours des dernières décennies. Toutefois, le TCER s'est apprécié d'environ 8 % en 2020, du fait de l'appréciation nominale de l'euro face au dollar.

7. Les entrées de capitaux devraient rester faibles et exposées à des risques élevés. En 2020, les entrées nettes de capitaux ont diminué de 1,4 point de pourcentage du PIB par rapport à 2019. Cette baisse était due à un repli des investissements directs et à d'autres sorties d'investissement liés à l'incertitude mondiale accrue (malgré l'augmentation des aides officielles). On estime que cette baisse se traduit par une diminution de 1 point de pourcentage du PIB du solde positif du compte d'opérations financières. À moyen terme, selon les projections du scénario de référence, les sorties de

² Le calibrage repose sur les statistiques d'avoirs étrangers bruts de l'enquête monétaire de la BEAC et les projections macroéconomiques les plus récentes de la CEMAC.

portefeuille devraient surpasser les entrées, tandis que les entrées d'IDE devraient enregistrer un pic en 2021 et rester relativement constantes à leur niveau de 2020 par la suite. Les entrées nettes de capitaux risquent de rester durablement plus faibles et les sorties risquent de dépasser les entrées après la crise de la COVID-19. Des préoccupations relatives à la viabilité de la dette et à la fragilité de la reprise économique pourraient compliquer le retour des émetteurs d'euro-obligations sur les marchés internationaux. En outre, il est possible que les financements apportés par les créanciers officiels dans les prochaines années soient inférieurs à ce qu'ils étaient avant la crise de la COVID-19. Les politiques économiques destinées à accroître les entrées de capitaux à moyen terme pourraient privilégier les réformes structurelles qui n'ont que trop tardé et l'amélioration du climat des affaires, l'augmentation des recettes (pour accroître la capacité de service de la dette) et l'application renforcée de la réglementation des changes.

Tableau 1. Modèles du compte courant et du taux de change réel

	2020	
	CA Model ^{1/}	REER Model
Compte courant	-6.5%	
dont: Ajusteur pour choc pétrolier	-2.1%	
Compte courant actuel	-4.4%	
dont: Contributions cycliques (du modèle)	-0.5%	
Compte courant actuel ajusté pour les cycles	-3.8%	
Désastres naturels et conflits	-0.1%	
Ecart des politiques	2.7%	-0.8%
Ecart résiduel	-4.9%	
Norme du compte courant ^{2/}	-2.1%	
Ecart du CC (Actuel-Norme)	-2.3%	
Ecart REER	10.0%	-3.8%
Elasticité	-0.22	

Sources : estimations des services du FMI.

1/ Résultats reflétant le dernier modèle du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation et modèle calibré avec une nouvelle modification souhaitée des réserves, un objectif de solde budgétaire et le niveau souhaité de crédit au secteur privé.

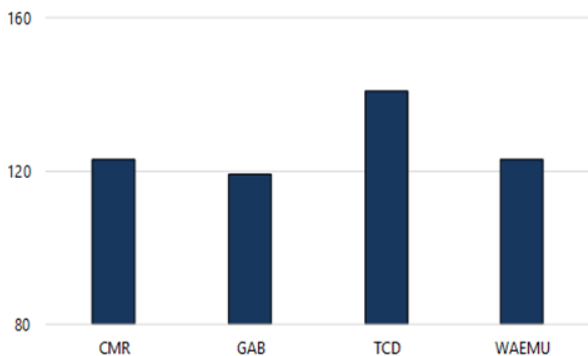
2/ Égal à la différence entre le solde courant ajusté, l'écart lié à la politique et une mesure des chocs potentiels provoqués par des catastrophes naturelles et des conflits sur le solde courant.

C. Compétitivité structurelle

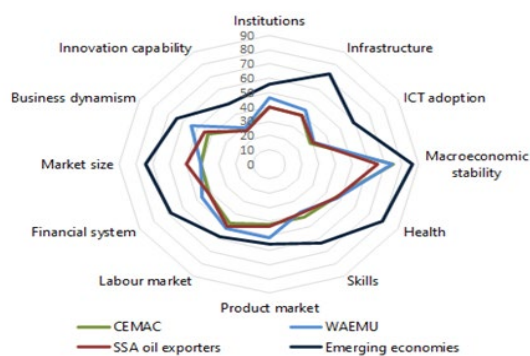
8. La compétitivité de la région CEMAC reste lourdement pénalisée par de fortes contraintes structurelles. Bien que les indicateurs de compétitivité mondiale (Forum économique mondial) indiquent que les performances des pays de la CEMAC couverts ne sont pas très différentes de celles de certains pays comparables de la région (UEMOA), quelques pays de la CEMAC (par exemple le Tchad) se classent parmi les pays les moins performants du monde. Parmi les différents indicateurs de l'indice de compétitivité globale, les contraintes les plus fortes pour la région CEMAC sont la capacité d'innovation et les marchés de produits. Outre le manque d'infrastructures adéquates et les difficultés d'adoption des technologies de l'information, les limites des compétences humaines, qui sont probablement liées aux mauvaises performances de l'indicateur de santé, restent des défis essentiels pour le développement. La région affiche un net retard sur les indicateurs de gouvernance, surtout les indicateurs voix et responsabilisation, contrôle de la corruption et état de droit. La dégradation des indicateurs de gouvernance de la région CEMAC enregistrée entre 2010 et 2019 est préoccupante.

Graphique 6. CEMAC : Indicateurs de la gouvernance et des affaires

Classement de l'indice de compétitivité globale du WEF, 2019
(Classement moyen, 1 = meilleur; 141 = pire)

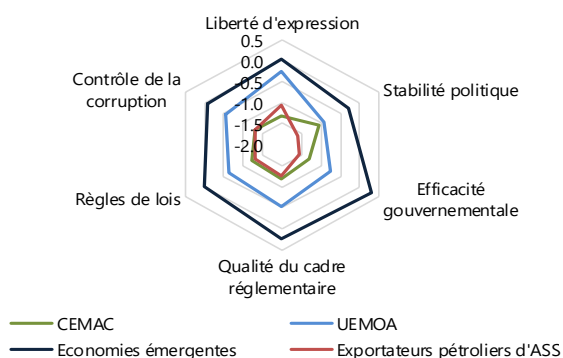


Scores de l'indice de compétitivité globale du WEF, 2019¹
(100 = meilleur)

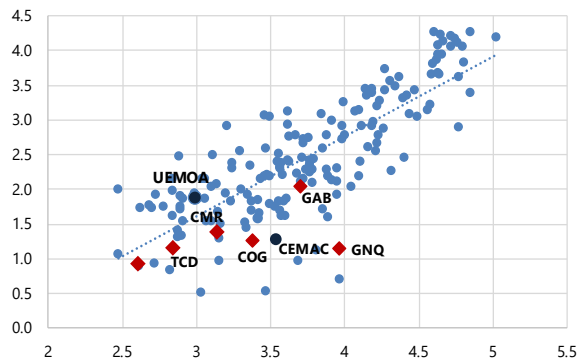


1/ La moyenne pour la CEMAC inclut le Cameroun, le Gabon et le Tchad. Les données ne sont pas disponibles pour les autres pays.

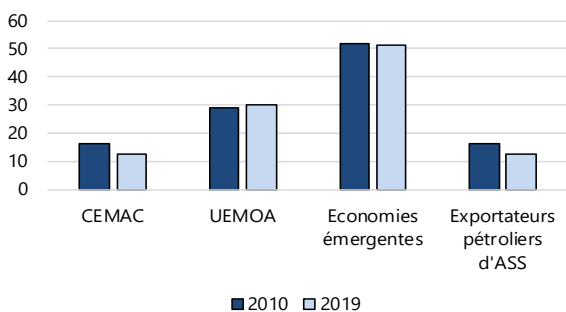
Indicateurs de gouvernance, estimations 2019²
(-2.5 = pire; +2.5 = meilleur)



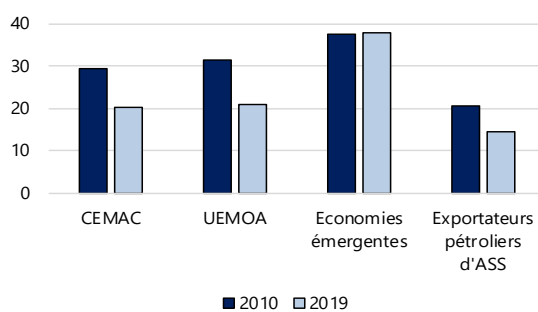
Gouvernance et PIB par habitant (log PPA)



Changement de l'indicateur de gouvernance²
(Rang de percentile, moyenne, 100=meilleur)



Score de stabilité politique et démocratique²
(Rang de percentile, moyenne, 100=meilleur)



Sources : Indicateurs de la gouvernance dans le monde 2019 et calculs des services du FMI.

¹ Exportateurs de pétrole d'AfSS = Angola, Nigéria et Soudan du Sud.

² L'indicateur de gouvernance global est égal à la moyenne arithmétique des indicateurs contrôle de la corruption, efficacité des pouvoirs publics, état de droit, qualité de la réglementation, stabilité politique et voix et responsabilisation.

Annexe V. Matrice d'évaluation des risques¹

Risque	Probabilité	Effet attendu	Mesures proposées pour atténuer les risques
Chocs et scénario conjoncturels			
<p>Évolution inattendue de la pandémie de COVID-19</p> <p>Dégradation. La maladie s'avère plus difficile à éradiquer (par exemple en raison de difficultés à trouver ou distribuer un vaccin), ce qui exige davantage d'efforts d'endigement et a des conséquences directes sur l'activité économique. La riposte monétaire et budgétaire est insuffisante dans un contexte de réduction de la marge de manœuvre et de préoccupations relatives à la viabilité de la dette. Les difficultés de financement s'étendent aux émetteurs souverains vulnérables, ce qui entraîne une série de défaillances, des sorties de capitaux, des pressions sur le taux de change, voire, dans certains cas, de l'inflation.</p>	Élevée	<p style="text-align: center;">Élevé</p> <p>La demande dans les secteurs dans lesquels les contacts sont nombreux reste faible pendant plus longtemps.</p> <p>Les marchés réévaluent les risques de l'économie réelle et découvrent des vulnérabilités liées à l'endettement, ce qui fragilise les banques et les oblige à réduire le crédit (ce qui pèse un peu plus sur la croissance).</p>	Augmenter les mesures de santé publique, y compris les capacités de test, et suivre les directives de l'OMS
<p>Offre excédentaire et volatilité du marché pétrolier. L'augmentation de l'offre à la suite de désaccords au sein de l'OPEP+ et la baisse de la demande maintiennent les cours à leurs plus bas historiques, mais l'incertitude relative à de possibles baisses de la production et au rythme du redressement de la demande entraîne des accès de volatilité.</p>	Moyenne	<p style="text-align: center;">Élevé</p> <p>Étant donné la dépendance de la CEMAC à l'égard des recettes pétrolières et des recettes d'exportation, un déclin prolongé et marqué des cours du pétrole pourrait mettre en péril le cadre monétaire</p>	Parachever et communiquer l'application de la nouvelle réglementation des changes, y compris aux industries extractives. Redoubler d'efforts pour rapatrier les devises détenues à l'étranger, y compris par les entreprises publiques. Insister sur la nécessité de mesures structurelles pour diversifier l'économie, renforcer la compétitivité et approfondir l'intégration régionale.

¹ La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient considérablement modifier la trajectoire de référence (le scénario le plus vraisemblable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques correspond à une évaluation subjective par les services du FMI des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques illustre les vues des services du FMI sur la source des risques et le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser simultanément. Les chocs et le scénario conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

Risques	Probabilité	Effet attendu	Mesures proposées pour atténuer les risques
Intensification des tensions géopolitiques et des risques sécuritaires (par exemple suite à la pandémie) qui engendre des perturbations socioéconomiques et politiques, des migrations désordonnées, un renchérissement des produits de base (si les approvisionnements sont perturbés) et une perte de confiance.	Élevée	Moyen	Une détérioration de la situation sécuritaire ou des troubles sociaux pourraient peser sur l'activité économique et nuire aux efforts de réforme (Cameroun, RCA, Tchad). Les autorités devraient maintenir un dialogue social actif et veiller à protéger les dépenses sociales prioritaires.
Risques structurels			
Retards dans la mise en œuvre des réformes régionales De possibles retards dans la mise en place de nouveaux programmes appuyés par le FMI et des perspectives de financement inférieur à ce qu'elles étaient il y a trois ans, ainsi qu'une lassitude à l'égard des réformes érodent l'adhésion aux réformes structurelles nécessaires, ce qui a un effet négatif sur le financement extérieur et l'accumulation des réserves, ainsi que la confiance des investisseurs privés et des ménages.	Élevée	Élevé	Rechercher un renouvellement des engagements au niveau des chefs d'État à l'égard d'un programme de réformes ambitieux. Accélérer le rôle de catalyseur du FMI auprès de la communauté financière internationale pour obtenir les financements extérieurs dont la région a besoin. Définir les principaux paramètres des nouvelles opérations de dette qui pourraient s'avérer nécessaires. Approfondir le dialogue sur les réformes requises pour améliorer la gouvernance et renforcer la transparence sur la base des travaux conjoints des services de la Banque mondiale et du FMI. Redéfinir, dans le cadre des programmes, le rôle des institutions publiques dans la zone économique et s'attaquer à la perception généralisée de corruption.

Annexe VI. Suites données aux recommandations passées du FMI

Recommandations émises lors de la consultation régionale de 2019		Réaction des autorités de la CEMAC
Dosage macroéconomique	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre les objectifs respectifs de rééquilibrage budgétaire et ramener le déficit primaire non pétrolier de 8 % du PIB non pétrolier en 2018 à moins de 6 % en 2020 • Exécuter la stratégie d'apurement des arriérés des administrations • Réformes structurelles pour diversifier l'économie et rétablir une croissance durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Après les bons résultats enregistrés au 1^{er} semestre 2019, des dérapages ont été observés au 2^e semestre 2019 dans tous les pays de la CEMAC, sauf la Guinée équatoriale. Les mesures budgétaires prises pour atténuer le ralentissement économique déclenché par la pandémie de COVID-19 ont été appropriées dans l'ensemble mais elles ont creusé les déficits. • Des progrès ont été réalisés (Gabon et Tchad) bien que les besoins de financement croissants déclenchés par la pandémie de COVID-19 aient rendu l'exécution difficile. • La mise en œuvre globale du PREF a pris du retard, avec des insuffisances sur le plan du renforcement de la gouvernance des autorités budgétaires et de l'amélioration du climat des affaires.
Politique monétaire et réforme des sauvegardes	<ul style="list-style-type: none"> • Envisager un resserrement de la politique monétaire si l'accumulation des réserves n'atteint pas l'objectif. • Resserrer la gestion des liquidités afin d'améliorer la transmission de la politique monétaire • Étudier la possibilité de simplifier les règles pour garantir un rapatriement et une rétrocession adéquats des recettes en devises et poursuivre le dialogue avec les sociétés pétrolières et minières afin de les amener à respecter la réglementation. 	<ul style="list-style-type: none"> • La BEAC a maintenu une politique monétaire restrictive pour favoriser l'accumulation de réserves jusqu'en mars 2020. Afin d'atténuer le ralentissement économique déclenché par la pandémie de COVID-19, la BEAC a légèrement assoupli la politique monétaire en mars 2020. • La BEAC a graduellement resserré la gestion de la liquidité en réduisant ses injections de liquidités, mais elle repoussé, pour un certain temps, les opérations d'absorption visant à une allocation de liquidité neutre afin d'améliorer la transmission de la politique monétaire. Fin février 2020, elle a conduit trois opérations hebdomadaires consécutives d'absorption de la liquidité mais elle a repris les injections afin d'atténuer les tensions sur la liquidité des banques consécutives à l'épidémie de COVID. • La BEAC et la COBAC ont renforcé l'application de la réglementation des changes. Bien que l'application de l'obligation de rapatriement ait peu progressé, la rétrocession des devises par les banques nationales est largement appliquée. Aidée d'un cabinet de conseil spécialisé, la BEAC a entrepris des consultations directes avec les sociétés pétrolières et minières en vue d'achever les discussions d'ici fin novembre.

Recommandations émises lors de la consultation régionale de 2019		Réaction des autorités de la CEMAC
Liens macrofinanciers et secteur financier	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre les mesures nécessaires pour une mise en œuvre complète d'un contrôle fondé sur les risques • Revoir le ratio prudentiel de liquidité à court terme • Soutenir les stratégies de réduction des prêts improductifs <ul style="list-style-type: none"> • i) appliquer strictement le cadre de résolution au niveau de la COBAC sans accepter de délais indus, • ii) étudier les possibilités de fixer des dates limites pour les procédures de résolution des banques de taille modeste et iii) définir des critères stricts et les conditions minimales pour approuver les demandes d'établissements-relais 	<ul style="list-style-type: none"> • Un nouveau mécanisme de sanctions destiné à faire mieux respecter la réglementation a été adopté mais les procédures restent longues, surtout pour les banques appartenant à l'État. L'assouplissement de la réglementation prudentielle opéré pour atténuer les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les banques et l'insuffisance des capacités a limité les résolutions bancaires en 2020.
Intégration régionale et cadre de convergence	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'application du cadre de surveillance régionale 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques avancées modestes après l'établissement d'un projet de régime de sanctions pour les pays qui ne respectent pas le cadre de convergence régionale et d'un système d'alerte précoce.

Appendice I. Suivi de la lettre d'appui aux programmes de redressement et de réforme entrepris par les pays membres de la CEMAC

BANQUE DES ÉTATS D'AFRIQUE CENTRALE
Bureau du Gouverneur

Yaoundé, 22 décembre 2020

Madame Kristalina Georgieva
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
700 19th Street, NW
Washington, D.C. 20431
Etats-Unis

Objet : Suivi de la lettre d'appui aux programmes de relance et des réformes entrepris par les pays membres de la CEMAC

Madame la Directrice Générale,

La présente lettre est une mise à jour des assurances fournies en décembre 2019 par les Institutions Communautaires en soutien aux programmes de relance et des réformes économiques engagés par les États membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Elle reflète les discussions menées lors des consultations régionales virtuelles effectuées du 3 Novembre au 1^{er} décembre 2020 par les services du Fonds Monétaire International (FMI) auprès des Institutions de la CEMAC. A l'issue de ces discussions, je suis heureux de vous faire part de l'état d'avancement des mesures entreprises par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) et la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), ainsi que de celles qu'elles envisagent de mettre en œuvre au cours des prochains mois.

Comme vous le savez, la pandémie de COVID-19 a sévèrement affecté la situation économique des pays de la CEMAC et touché de manière disproportionnée les populations les plus vulnérables. Les incertitudes entourant nos prévisions économiques sont malheureusement plus importantes que par le passé. En effet, nous prévoyons que la sous-région connaîtrait une récession de 3,4 % en 2020, principalement en raison du ralentissement économique dû aux mesures de confinement prises au premier semestre 2020, et de la faiblesse des cours du pétrole. Les autres comptes macro-économiques enregistraient aussi une forte dégradation. Les soldes budgétaires se détérioreraient en raison notamment de l'impact négatif de la pandémie sur les finances des Etats

membres. Le déficit extérieur courant se creuserait considérablement pour atteindre 7 % du PIB en 2020 en raison d'une forte baisse des exportations de pétrole, qui ne serait que partiellement compensée par une diminution des importations. L'inflation resterait contenue en dessous du seuil communautaire à 2,5 %.

La dégradation de la situation macroéconomique de la sous-région a suscité, dans son sillage, une réorientation de la stratégie des Etats et de la Banque Centrale pour préserver les acquis sociaux. Bien que disposant d'une marge de manœuvre budgétaire réduite, les Etats membres de la CEMAC ont réaménagé leurs budgets en adoptant des Lois de finances rectificatives en vue de dégager les ressources nécessaires pour soutenir les entreprises et les ménages affectés par la crise, tout en veillant à maîtriser les déficits budgétaires. La BEAC a rapidement assoupli sa politique monétaire et pris des mesures accommodantes pour faciliter un financement conséquent des Etats membres et assurer une offre suffisante de liquidité bancaire. Pour sa part, la COBAC a assoupli la réglementation prudentielle pour permettre aux banques d'absorber les pertes occasionnées par la pandémie. En outre, les financements d'urgence accordés par le FMI à quatre pays de la CEMAC ont aussi contribué à atténuer le choc sur l'économie régionale alors que les programmes du Cameroun, du Gabon et du Tchad sont arrivés à leur terme.

Nos engagements considérés par les services du FMI comme des assurances de politique régionale, sur les projections des avoirs extérieurs nets (AEN) régionaux, n'ont malheureusement pas été atteints à fin décembre 2019 (4,0 milliards d'euros au lieu de 4,7 milliards d'euros) en raison des retards enregistrés dans la mobilisation effective des financements extérieurs (0,4 milliards d'euros) et des dérapages budgétaires. En dépit de la crise sanitaire, l'accumulation des AEN a été conforme aux projections pré-COVID pendant le premier semestre de l'année 2020. Toutefois, l'objectif de fin juin 2020 n'a pas pu être respecté puisque le déficit de fin 2019 n'a pas pu être comblé. La pandémie a aussi perturbé le rythme des réformes entreprises dans les domaines de la réglementation des changes, de l'apurement des arriérés domestiques, des comptes uniques du Trésor et de la supervision bancaire. Nous nous engageons cependant à poursuivre nos efforts pendant cette période difficile, de sorte à accélérer les progrès lorsque la pandémie sera résolument derrière nous.

Pour ce qui est de la politique monétaire, la BEAC s'était engagée à aller progressivement vers une allocation neutre de liquidité pour atteindre l'objectif de stabilité externe de la monnaie. Nous avons réduit les montants des injections de liquidité à fin 2019 et débuté en février 2020 des opérations de ponction de la liquidité excédentaire du secteur bancaire. Toutefois, les effets de la crise sanitaire ont conduit la BEAC à adopter une série de mesures visant à soutenir la demande et à limiter les crises éventuelles de liquidité bancaire. Ces mesures ont été accueillies favorablement par le système bancaire même si les besoins de liquidité des banques sont restés faibles en partie parce que le niveau des crédits a continué à diminuer. Cependant, elles ont perturbé les canaux de transmission monétaire et ralenti le développement du marché interbancaire.

Par ailleurs, l'évolution de la pandémie et l'augmentation subséquente des besoins de financement des Etats ont conduit la BEAC à prendre des mesures supplémentaires en juillet 2020. Les opérations d'injection de liquidité à maturité longue ont repris pour un montant de 150 milliards de FCFA afin d'aider les établissements de crédit à couvrir leurs besoins à court et moyen termes.

Nous avons également mis en place un programme de rachat ponctuel et ciblé des titres publics sur le marché secondaire pour un montant maximal de 600 milliards de FCFA, réparti à hauteur de 100 milliards de FCFA par Etat dans la limite de leurs besoins de financement et pour une durée de 6 mois renouvelable. Conformément à ses Statuts, la BEAC reste cependant fermement engagée à ne pas recourir au financement monétaire direct des Etats membres.

Nous restons attentifs à l'évolution de la pandémie de COVID-19 et à son impact sur les économies de la sous-région pour décider des modalités et du calendrier de retrait progressif de ces mesures exceptionnelles le cas échéant. Toutefois, nous continuons de considérer que l'excès de liquidité détenu par certaines banques ne constitue pas un risque significatif pour la stabilité monétaire et financière de la CEMAC, puisque les banques mènent des politiques de crédit prudentes. Une fois la reprise économique établie, nous envisageons de réduire les injections pour reprendre à terme les opérations de ponction de liquidité en vue d'absorber la surliquidité structurelle et de stimuler le marché interbancaire.

En ce qui concerne la réglementation des changes, malgré les perturbations liées à la pandémie, nous avons enregistré d'importants progrès dans la rétrocession par les banques des avoirs en devises rapatriés par les différents agents économiques. Les retards sur le traitement des dossiers de demandes de devises sont désormais résorbés, en partie grâce à la mise en exploitation depuis le 1^{er} septembre 2020 de la plateforme « e-transfer » qui dématérialise le processus d'analyse des dossiers de transfert. Tous les contrats conclus entre les Etats membres de la CEMAC et les opérateurs des industries extractives ont été soumis à la BEAC qui bénéficie de l'accompagnement du Groupement BDO Tunisie Consulting pour analyser leur conformité avec la réglementation des changes. Depuis le début du mois d'octobre 2020, la BEAC a démarré les consultations bilatérales avec les compagnies opérant dans les secteurs extractifs. Ces consultations, qui se poursuivront jusqu'au début de l'année 2021, portent en particulier sur : (i) le traitement des fonds de réhabilitation des sites, y compris l'ouverture possible de comptes en devises à la BEAC pour y loger ces fonds, et (ii) l'évaluation de la part des recettes d'exportations à rapatrier en tenant compte des spécificités des secteurs pétroliers et miniers. Eu égard aux retards enregistrés dans le lancement de ces discussions à cause de la pandémie, nous avons prorogé le moratoire qui a été accordé à toutes les compagnies des secteurs extractifs jusqu'à fin décembre 2021, pour permettre leur mise en conformité à la réglementation des changes.

La COBAC a dû faire face à des contraintes liées aux limitations de déplacement et aux délais nécessaires pour instaurer un système de supervision à distance. Elle constate que le respect des normes prudentielles reste insuffisant, les procédures de résolution des banques en difficulté connaissent des retards et un suivi des plans de réduction des créances en souffrance par les banques n'a pas pu être effectué. Toutefois, à la suite de l'adaptation temporaire du cadre prudentiel pour faire face aux effets de la pandémie, la COBAC a renforcé le système déclaratif permettant un suivi rapproché de l'évolution de la qualité du crédit et de la liquidité bancaire. La réforme des processus et des outils pour une supervision moderne basée sur les risques est en cours. Il en est de même pour la modernisation de certaines règles prudentielles sur les normes de Bâle.

Somme toute, nos politiques continueront d'être axées sur notre objectif principal qui est d'assurer la stabilité interne et externe de la monnaie. À cet effet, l'orientation de la politique monétaire restera accommodante pendant toute la durée de la crise. Toutefois, si la position du secteur extérieur venait à se détériorer davantage, la BEAC se tient prête à resserrer sa politique monétaire.

Lorsque les effets de la pandémie de COVID-19 se seront dissipés, les mesures décrites dans cette lettre, combinées aux programmes d'assainissement budgétaire des États membres, à une seconde génération d'arrangements pour les pays qui ont fait la demande, à l'application de la réglementation des changes aux secteurs extractifs et à la mobilisation des appuis budgétaires des partenaires au développement, devraient favoriser l'accumulation des avoirs extérieurs nets et permettre d'atteindre 3,3 milliards d'euros à fin 2020 et 3,4 milliards d'euros à fin juin 2021.

Je tiens à souligner que la réalisation de ces objectifs ne dépend pas seulement des actions de la BEAC. La volatilité observée sur les marchés pétroliers depuis le début de la pandémie de COVID-19 accroît significativement les marges d'incertitudes de nos prévisions. Aussi, la célérité des décaissements de l'intégralité des appuis budgétaires de nos partenaires extérieurs autres que le FMI, y compris les autres financements extérieurs exceptionnels nets de variations d'arriérés, prévus à 1,06 milliards d'euros au second semestre 2020 et à 1,08 milliards d'euros au premier semestre 2021 contribuerait également à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

La BEAC et la COBAC maintiendront leurs efforts pour assurer un suivi étroit de l'évolution des programmes des pays de la CEMAC et travailleront en étroite collaboration avec les services du FMI pour la réussite de la stratégie régionale de sortie de crise. Elles sont disposées à prévenir et consulter en temps opportun les services du FMI sur les évolutions économiques susceptibles d'affecter la stabilité externe de la CEMAC d'ici juin 2021.

Restant disposé à œuvrer aux côtés du FMI et des États membres de la CEMAC pour la restauration des équilibres macroéconomiques de la sous-région, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma parfaite considération.

/s/

Abbas Mahamat Toli



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

22 décembre 2020

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES COMMUNES DES PAYS MEMBRES ET LES POLITIQUES COMMUNES À L'APPUI DES PROGRAMMES DE RÉFORME DES PAYS MEMBRES — ANNEXE D'INFORMATION

Établi par

le département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS DES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC AVEC LE FMI	75
--	----

RELATIONS DES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC AVEC LE FMI

Le Cameroun, la République centrafricaine (RCA), le Tchad, la République du Congo et le Gabon sont devenus membres du FMI en 1963 et la Guinée équatoriale en 1969. Tous les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont souscrit aux obligations énoncées aux sections 2, 3 et 4 de l'article VIII des Statuts du FMI le 1^{er} juin 1996.

Relations des pays membres de la CEMAC avec le FMI

Cameroun. Le 26 juin 2017, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) avec le Cameroun, d'un montant de 483 millions de DTS (environ 666,2 millions de dollars, soit 175 % de la quote-part du Cameroun), pour accompagner le programme de réformes économiques et financières du pays. Le 17 juillet 2019, le conseil d'administration du FMI a achevé la quatrième revue de l'accord en faveur du Cameroun au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de la revue a ouvert la voie à un décaissement de 55,2 millions de DTS (environ 76,2 millions de dollars), ce qui a porté le total des décaissements au titre de l'accord à 372,6 millions de DTS (environ 514,5 millions de dollars). Les dernières consultations du conseil d'administration au titre de l'article IV ont eu lieu le 6 juillet 2018. Le Cameroun suit un cycle de consultations de 24 mois.

République centrafricaine. L'accord triennal au titre de la FEC avec la République centrafricaine a été approuvé par le conseil d'administration du FMI le 20 juillet 2016 pour un montant de 83,55 millions de DTS (environ 116,5 millions de dollars, soit 75 % de la quote-part de la République centrafricaine au FMI). Par la suite, le conseil d'administration a augmenté le financement au titre de la FEC à deux reprises, le portant à un montant total de 133,68 millions de DTS (environ 123,7 millions de dollars, soit 120 % de la quote-part de la République centrafricaine au FMI). L'accord arrivera à expiration le 20 juillet 2019. Les dernières consultations du conseil d'administration au titre de l'article IV ont eu lieu le 19 décembre 2018. La République centrafricaine suit un cycle de consultations de 12 mois.

Tchad. Le 30 juin 2017, le conseil d'administration du FMI a approuvé un accord triennal au titre de la FEC avec le Tchad, d'un montant de 224,32 millions de DTS (environ 312,1 millions de dollars, soit 160 % de la quote-part du Tchad), pour accompagner la stratégie de stabilisation et de redressement du pays. Le 3 juillet 2019, le conseil d'administration a achevé la quatrième revue du programme économique et financier du Tchad, qui est appuyé par un accord au titre de la FEC. L'achèvement de cette revue permet de décaisser 28,04 millions de DTS (environ 38,9 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 168,24 millions de DTS (environ 233,1 millions de dollars). Les dernières consultations du conseil d'administration au titre de l'article IV ont eu lieu le 3 juillet 2019. Le Tchad suit un cycle de consultations de 24 mois.

République du Congo. Le 11 juillet 2019, le conseil d'administration du FMI a approuvé en faveur de la République du Congo un accord triennal au titre de la FEC pour un montant de 324 millions de DTS

(environ 448,6 millions de dollars, ou 200 % de la quote-part du pays) à l'appui du programme de réformes économiques et financières du pays. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 17 juillet 2015. Le Congo suit un cycle de consultations de 12 mois, mais la conclusion des consultations de 2016 au titre de l'article IV a été retardée en raison des discussions en cours au sujet d'un éventuel programme appuyé par un nouvel accord triennal.

Guinée équatoriale. Le 10 mai 2018, la directrice générale du FMI a approuvé un programme de référence en faveur de la Guinée équatoriale pour la période allant de janvier à juillet 2018. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont eu lieu le 29 août 2016.

Gabon. Le 19 juin 2017, le conseil d'administration du FMI a approuvé en faveur du Gabon un accord élargi de trois ans au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) pour un montant de 464,4 millions de DTS (environ 642 millions de dollars, soit 215 % de la quote-part du Gabon), afin de soutenir le programme de réformes économiques et financières du pays. Le 19 décembre 2018, le conseil d'administration a achevé la troisième revue du programme économique du Gabon, qui est appuyé par un accord élargi au titre du MEDC. L'achèvement de la revue a ouvert la voie à un décaissement immédiat de 71,43 millions de DTS (environ 99 millions de dollars). Cela a porté le total des décaissements au titre de l'accord à 285,72 millions de DTS (environ 395,9 millions de dollars). Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 19 février 2016. Le Gabon suit un cycle de consultations de 24 mois.

Évaluations des sauvegardes

La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) est la banque centrale régionale de la CEMAC.

Une évaluation exhaustive des sauvegardes menée au cours du cycle périodique de quatre ans pour les banques centrales régionales a été achevée en août 2017. À cette occasion, il a été pris acte des mesures positives prises par la BEAC pour mener à bonne fin les modifications apportées à sa charte en vue d'en renforcer les dispositions relatives à la gouvernance, ainsi que des projets d'amélioration de la transparence de l'information financière dans le cadre d'une transition intégrale vers les normes internationales d'information financière (IFRS) à compter de l'établissement des états financiers de 2018. La priorité désormais est de mettre en application ces réformes dans la prise quotidienne de décisions et dans le cadre des instruments juridiques secondaires. Toutefois, il a été relevé au cours de l'évaluation que la BEAC devait renforcer les capacités de ses fonctions de comptabilité, d'audit interne et de gestion des risques et mettre les dispositifs encadrant la gestion des réserves en conformité avec la nouvelle charte de la BEAC. Dans l'ensemble, il a été donné suite à la plupart des recommandations comme prévu, et les services du FMI continue de coopérer étroitement avec la BEAC pendant que celle-ci poursuit la mise en œuvre des réformes de la gouvernance et la transition vers les normes IFRS.

Régime de change

La monnaie de la CEMAC est le franc CFA. De 1948 à 1999, elle était rattachée au franc français. Depuis la mise en place de l'euro en 1999, elle est rattachée à ce dernier au taux de 655,957 FCFA pour 1 euro. Tous les membres de la CEMAC ont accepté les obligations des sections 2, 3 et 4 de l'Article VIII.

Entretiens dans le cadre des consultations au titre de l'article IV

Pour donner suite aux décisions prises par le conseil d'administration en janvier 2006, les entretiens avec les unions monétaires ont été officialisées et font partie du processus de consultations au titre de l'article IV avec les pays membres. Ces entretiens, dont le compte rendu figure dans le rapport d'accompagnement des services du FMI, sont donc liés aux consultations au titre de l'article IV menées avec chacun des six pays membres de la CEMAC. Le 17 décembre 2018, le conseil d'administration a conclu les derniers entretiens sur les politiques communes des pays membres de la CEMAC dans le cadre des consultations au titre de l'article IV. Ces échanges se tiennent tous les 12 mois.

Participation au PESF et aux RONC

Le premier programme d'évaluation du secteur financier (PESF) régional a été mis en œuvre de janvier à mars 2006. Des rapports sur l'observation des normes et codes (RONC) régionaux ont été établis dans les domaines de la transparence de la politique monétaire et financière, du contrôle bancaire et de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en juin 2006. Une actualisation du PESF a eu lieu de novembre 2014 à janvier 2015.

Assistance technique à la Banque des États de l'Afrique centrale, 2011–19

Septembre 2019 :	séminaire régional sur la cybersécurité dans le secteur bancaire organisé par AFRITAC Ouest, AFRITAC Centre et le département MCM.
Septembre 2019 :	feuille de route de l'AFRITAC Centre pour l'application du cadre de Bâle.
Septembre 2019 :	orientations méthodologiques d'AFRITAC Centre sur la maîtrise sur place des risques de crédit.
Juin 2019 :	prolongation de la mission auprès de la BEAC du conseiller résident du département MCM chargé des opérations monétaires.
Juin 2019 :	séminaire régional conjoint AFRITAC Centre/SPR/Banque mondiale sur la gestion de la dette publique.
Avril 2019 :	orientations méthodologiques d'AFRITAC Centre sur la maîtrise sur place des risques de liquidité.

Assistance technique à la Banque des États de l'Afrique centrale, 2011–19 (suite)

Février 2019 :	mise à niveau par AFRITAC Centre du dispositif de supervision des institutions de microfinancement fragiles.
Janvier 2019 :	séminaire AFRITAC Centre de réglementation et contrôle bancaires sur la supervision de la gouvernance dans les institutions de crédit.
Septembre 2018 :	assistance technique du département MCM sur la communication des banques centrales.
Juillet 2018 :	séminaire régional AFRITAC Centre sur la gestion de la dette publique.
Juillet 2018 :	séminaire AFRITAC Centre de réglementation et contrôle bancaires.
Juin 2018 :	conseiller résident du département MCM chargé des opérations monétaires auprès de la BEAC.
Mai 2018 :	assistance technique des départements MCM et LEG sur la révision de la réglementation des changes.
Novembre 2017 :	assistance technique du département MCM sur le cadre de la BEAC pour le mécanisme de prêteur en dernier ressort ou d'aide d'urgence.
Octobre 2017 :	assistance technique du département MCM sur la gestion des réserves.
Juin 2017 :	assistance technique du département MCM sur la gestion des réserves.
Juin 2017 :	assistance technique du département MCM sur le cadre de la BEAC pour le mécanisme de prêteur en dernier ressort ou d'aide d'urgence.
Mai 2017 :	assistance technique du département MCM sur les activités de banque centrale de la BEAC l'élaboration de la politique monétaire de la BEAC et sa mise en œuvre.
Avril 2017 :	participation du département FAD à un atelier de la CEMAC sur la surveillance du Parlement.
Avril 2016 :	atelier du département MCM sur le contrôle bancaire à l'intention de la COBAC.
Février 2016 :	assistance technique du département MCM sur l'application des normes IFRS.
Novembre 2015 :	assistance technique du département LEG sur la réforme de la charte de la BEAC.
Juin 2015 :	assistance technique du département MCM sur la prévision et la gestion de la liquidité.
Juin 2015 :	assistance technique du département MCM sur la comptabilité de la banque centrale.

Assistance technique à la Banque des États de l'Afrique centrale, 2011–19 (fin)

Juin 2015 :	assistance technique du département MCM (AFRITAC Centre) sur la gestion des passifs.
Avril 2015 :	assistance technique du département MCM sur le contrôle bancaire, les réglementations bancaires et la stabilité financière.
Octobre 2014 :	assistance technique du département MCM sur le contrôle basé sur les risques.
Mai 2014 :	assistance technique du département MCM sur la gestion des passifs.
Avril 2014 :	assistance technique du département MCM sur la gestion de la dette.
Mars 2014 :	assistance technique du département MCM sur les indicateurs de solidité financière.
Décembre 2013 :	assistance technique du département MCM, cours infrarégional sur la gestion macroéconomique et les questions d'endettement.
Juillet 2013 :	assistance technique du département MCM sur l'actualisation du cadre prudentiel.
Mai 2013 :	assistance technique du département MCM sur la gouvernance des banques centrales.
Mars–avril 2012 :	mission consultative assistance technique du département MCM sur la comptabilité de la banque centrale, les opérations monétaires et les tests de résistance.
Mars 2012 :	assistance technique du département STA sur la production et l'amélioration des statistiques monétaires et financières et des indicateurs de solidité financière.
Octobre 2011 :	conseiller résident du département MCM affecté à la COBAC.
Juillet 2011 :	mission consultative du département MCM sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique monétaire.
Mai 2011 :	conseiller général résident du département MCM affecté auprès du Gouverneur de la BEAC pour les questions de gouvernance, de comptabilité et de contrôle interne.

Assistance technique à la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, 2011–19

- Septembre 2019 : Atelier sur la révision de la directive sur l'impôt sur les sociétés.
- Juillet 2019 : Mission exploratoire du département FAD sur l'harmonisation des procédures fiscales, le fonctionnement de l'union douanière et le rôle de la Commission dans le suivi de l'application des règles fiscales et douanières par les pays membres.
- Mars 2019 : Atelier d'évaluation et de conseil sur la coordination régionale en matière de TVA (suite).
Caractère permanent : examen des projets de textes de loi et de réglementation des pays membres visant à transposer les directives de gestion des finances publiques de la CEMAC dans les législations nationales.
- Décembre 2018 : Atelier d'évaluation et de conseil sur la coordination régionale en matière de TVA.
- Août 2018 : La TVA dans les pays de la CEMAC.
- Mars 2018 : Coordination des droits d'accise.
- Août 2017 : Assistance technique du département FAD sur la mise en œuvre des directives de gestion des finances publiques de la CEMAC.
- Juillet 2017 : Coordination des droits d'accise.
- Avril 2017 : Participation du département FAD à l'atelier de la CEMAC sur la surveillance du Parlement.
- Octobre 2016 : Recherche d'idées sur la coordination des régimes fiscaux nationaux.
- Juin 2016 : Mission du département FAD visant à moderniser le code des douanes de la CEMAC.
- Janvier 2016 : Soutien du département FAD pour la mise en œuvre des directives de gestion des finances publiques de la CEMAC.
- Novembre 2015 : Conseiller en gestion des finances publiques du département FAD.
- Novembre 2015 : Atelier régional du département FAD sur l'administration des douanes dans la CEMAC.
- Novembre 2015 : Atelier régional du département FAD sur l'administration des douanes dans la CEMAC.
- Juin 2014 : Soutien du département FAD pour la mise en œuvre des directives de la CEMAC.
- Janvier 2014 : Atelier du département FAD sur l'administration des douanes dans la CEMAC.
- Mars–juin 2013 : Missions d'assistance technique du département FAD sur la mise en œuvre des directives de gestion des finances publiques de la CEMAC.

Assistance technique à la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, 2011–19 (suite et fin)

- Mai, juin et novembre 2012 : Missions d'assistance technique sur la mise en œuvre des directives de gestion des finances publiques de la CEMAC.
- Mai 2012 : Atelier sur l'administration des douanes dans la CEMAC.
- Avril 2012 : Participation des départements FAD et STA à l'atelier de la CEMAC sur la conception d'une stratégie de mise en œuvre des nouvelles directives de gestion des finances publiques et sur l'application de la directive relative au Manuel SFP 2001.
- Mars 2012 : Assistance technique du département FAD sur la mise au point de guides techniques.
- Mars 2012 : Assistance technique du département STA sur la définition de principes directeurs pour la directive relative au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).
- Juillet 2011 : Assistance technique du département FAD sur l'évaluation des besoins d'assistance technique de la CEMAC.
- Février et avril 2011 : Participation des départements FAD et STA aux ateliers sur l'élaboration de nouvelles directives de gestion des finances publiques et du projet de TOFE.
- Février 2011 : Participation du département STA à l'atelier de la CEMAC sur l'analyse des agrégats macroéconomiques.

**Déclaration de M. Aivo Andrianarivelo, administrateur pour la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), M. Regis N'Sonde, administrateur suppléant, et M. Thierry Nguema-Affane, conseiller principal de l'administrateur
12 janvier 2021**

1. Au nom des autorités de la CEMAC, nous tenons à remercier la direction et les services du FMI de l'appui vigoureux qu'ils ont accordé à certains pays membres pendant cette période difficile due à la pandémie de COVID-19, à la forte baisse connexe des prix du pétrole et aux problèmes de sécurité persistants dans la région du lac Tchad. Le rapport des services du FMI rend bien compte des entretiens qui se sont déroulés à distance en novembre.

2. La pandémie a débuté à un moment où les perspectives de la région s'amélioraient, tandis que les autorités nationales et les institutions régionales mettaient en œuvre leur stratégie régionale de consolidation de la stabilité budgétaire et extérieure. Des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne le rééquilibrage budgétaire et l'accumulation de réserves internationales à la banque centrale régionale (BEAC). Les autorités de la CEMAC, tant au niveau national qu'au niveau régional, ont pris rapidement des mesures face à la pandémie, avec l'aide des organisations internationales, afin d'en limiter les répercussions humaines, économiques et sociales. Les autorités de la CEMAC remercient le FMI de l'aide qu'il a rapidement apportée à quatre des six pays de la région et espèrent qu'un soutien similaire sera fourni aux deux autres pays qui rencontrent encore des difficultés financières gigantesques en raison de la pandémie, ainsi que du choc sur les prix et la production de pétrole.

3. Si la hausse du nombre de cas de COVID-19 dans la région ralentit, la persistance de la pandémie à l'échelle mondiale continue de peser lourdement sur les économies des pays de la région. Les autorités régionales de la CEMAC sont dans l'ensemble d'accord avec les recommandations des services du FMI et réitèrent leurs assurances dans une lettre d'appui aux programmes d'action et de réforme des pays membres. Il sera essentiel que le FMI continue d'apporter son aide, notamment dans le cadre de programmes de seconde génération, mais aussi d'une aide d'urgence si nécessaire, pour que les pays relèvent les défis à venir.

▪ **I. Répercussions de la pandémie sur la stratégie régionale**

Mise en œuvre de la stratégie régionale avant la pandémie

4. La mise en œuvre de la stratégie régionale de consolidation de la stabilité interne et externe avançait avant la pandémie. Les soldes budgétaires s'étaient améliorés, les politiques budgétaires s'ajustant à la baisse des recettes grâce à une meilleure maîtrise des dépenses. Les stratégies de paiement des arriérés intérieurs commençaient à être mises en œuvre.

5. La politique monétaire restrictive a contribué à l'accumulation de réserves, qui s'établissaient à 3,5 mois d'importations au 30 septembre 2000, contre quelques semaines d'importations il y a quatre ans. La banque centrale a mené une politique neutre de gestion des liquidités afin de renforcer la transmission de la politique monétaire. La réglementation des changes a été renforcée et mise en application auprès des banques intérieures, qui respectent maintenant les obligations de rétrocession de devises. La BEAC a entamé les consultations avec les sociétés pétrolières et minières concernant l'application de l'obligation de rapatriement de devises et a reporté d'un an, à fin 2021, le délai fixé aux secteurs extractifs pour le respect de cette réglementation.

6. En ce qui concerne le contrôle bancaire, un nouveau mécanisme de sanction visant à améliorer le respect de la réglementation a été adopté. Les retards dans l'apport de financements extérieurs et la détérioration des soldes budgétaires au deuxième semestre de 2019 ont empêché d'atteindre l'objectif fixé pour les avoirs extérieurs nets régionaux à fin décembre 2019. Néanmoins, l'accumulation d'avoirs extérieurs nets au premier semestre de 2020 a été plus ou moins conforme aux projections en dépit de la pandémie. Cependant, la pandémie a perturbé les canaux de transmission de la politique monétaire et a retardé la mise en œuvre de certaines réformes, notamment celles relatives aux comptes uniques du Trésor, au développement des marchés de capitaux et au renforcement des dispositifs de surveillance régionale par la Commission de la CEMAC.

Ajustement après la pandémie

7. En 2020, la croissance économique devrait fléchir de près de 5 points de pourcentage (-3 %) en raison du ralentissement économique provoqué par les mesures d'endiguement et la baisse des prix du pétrole. L'inflation devrait rester inférieure au critère de convergence régionale de 3 %. Les soldes budgétaires devraient se détériorer en 2020 à cause des effets négatifs de la pandémie sur les recettes pétrolières et du coût des mesures de soutien lié à la pandémie. La vulnérabilité liée à la dette a augmenté du fait de l'affaiblissement des positions budgétaires. L'évolution défavorable du secteur pétrolier a entraîné une dégradation des soldes des transactions extérieures courantes. Après avoir augmenté au premier semestre de 2020, les réserves internationales ont diminué au troisième trimestre en raison de la baisse des recettes pétrolières.

8. Les autorités de la CEMAC ont pris plusieurs mesures budgétaires, monétaires et prudentielles pour limiter les répercussions de la pandémie sur la population et les entreprises. Au niveau national, les autorités ont révisé les lois de finances afin de tenir compte de la hausse des dépenses sanitaires et sociales, des mesures d'allégement fiscal, ainsi que de la baisse des recettes budgétaires, notamment des recettes pétrolières. Au niveau régional, les autorités ont assoupli la politique monétaire afin de faciliter le financement des pays membres et de fournir des liquidités suffisantes au système bancaire. À cet égard, la banque centrale a recouru à des mesures non conventionnelles, avec notamment la mise en place d'un programme d'achat d'obligations pour les titres publics sur

le marché secondaire. Les autorités ont assoupli la réglementation prudentielle pour permettre aux banques d'absorber les pertes causées par la pandémie.

9. Ces mesures ont été appuyées par des financements extérieurs, en particulier du FMI sous la forme de financements d'urgence, d'une augmentation de l'accès aux ressources au titre des accords en vigueur et d'un allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes. Il est à noter que les demandes d'aide d'urgence présentées par la République du Congo et la Guinée équatoriale doivent encore être prises en considération. Par ailleurs, des demandes d'allègement de la dette au titre de l'initiative du G20 pour la suspension du service de la dette ont été présentées par quatre pays admissibles de la région (Cameroun, République centrafricaine, République du Congo et Tchad).

10. La situation macroéconomique de la région devrait s'améliorer en 2021. Néanmoins, les annonces récentes de nouveaux variants du coronavirus, qui se transmettent plus rapidement, ont accru l'incertitude entourant l'évolution de la pandémie et les risques de révision à la baisse des perspectives de reprise de la croissance.

II. Poursuite de la stratégie régionale sur fond de pandémie et au-delà

11. Les autorités des pays de la CEMAC et les institutions régionales restent déterminées à continuer de chercher à consolider la stabilité interne et externe pendant cette période difficile, tout en jetant les bases d'une croissance soutenue, diversifiée et inclusive tandis que la stratégie régionale entre dans une deuxième phase. À court terme, la priorité restera d'atténuer les répercussions de la pandémie et de soutenir la reprise économique. À cette fin, les autorités nationales et les institutions régionales maintiendront le dosage actuel de politique économique, qui a été adopté pendant la crise. Dans ces conditions, il est devenu évident que les objectifs quantitatifs fixés initialement à moyen terme pour les soldes budgétaires, les avoirs extérieurs nets et les réserves internationales ne seront pas atteints et ils ont été ajustés en conséquence. Les autorités de la CEMAC continueront de suivre de près l'évolution macroéconomique et sont prêtes à ajuster leur action si nécessaire. En particulier, les autorités nationales sont déterminées à mettre fin aux mesures de soutien et à reprendre progressivement le rééquilibrage budgétaire lorsque la crise s'atténuera. Les institutions régionales de la CEMAC continueront d'aider les pays membres à mettre en œuvre les réformes qui ont pris du retard et de consolider la stabilité extérieure, notamment dans le contexte du plan de réforme économique et financière de la CEMAC.

12. Il reste primordial de continuer de collaborer avec le FMI en vue d'une deuxième génération de programmes. L'aide financière du FMI et son effet catalyseur, qui ont contribué à renforcer la position extérieure de la région depuis 2017, seront essentiels pour combler les déficits de financement et continuer d'avancer dans la mise en œuvre de la stratégie régionale. À cet égard, un nouvel accord avec la RCA a déjà été approuvé et trois autres pays (Cameroun, Gabon, Tchad) ont exprimé de l'intérêt pour de nouveaux accords après l'expiration récente de leurs programmes à moyen terme respectifs qui sont appuyés

par le FMI. Les accords du FMI avec la République du Congo et la Guinée équatoriale devront peut-être être recalibrés car ils ont été approuvés quelques mois avant la pandémie et les premières revues doivent encore être achevées. En ce qui concerne la République du Congo, les autorités ont demandé une prolongation de l'accord FEC 2019–22.

13. Il est à souligner que les autorités de la CEMAC jugent utile que les deux pays reçoivent une aide d'urgence du FMI pour faire face aux répercussions durables de la pandémie, notant les mesures correctives que ces pays ont prises pour faire face aux lacunes de la gestion des finances publiques et de la gouvernance, s'attaquer à la vulnérabilité liée à la dette, notamment par des efforts de restructuration, et ramener leur programme en bonne voie. Cette aide d'urgence est essentielle pour la région. Étant donné le rôle catalyseur de l'aide octroyée par le FMI, les retards dans le décaissement de l'aide d'urgence à ces deux pays exacerbent les répercussions de la pandémie et retardent l'aide extérieure indispensable pour y faire face, tout en pesant sur la trajectoire des réserves internationales au niveau régional. Les autorités engagent vivement le FMI à faire preuve de souplesse en ce qui concerne ces deux pays, étant donné le caractère exceptionnel et sans précédent du choc.

14. Les autorités de la CEMAC conviennent que les programmes de deuxième génération devraient viser à soutenir la reprise économique, à approfondir l'intégration régionale et à améliorer les conditions de vie et sociales. Elles conviennent que l'ajustement budgétaire doit porter davantage sur l'accroissement des recettes intérieures, notamment grâce à la rationalisation des dépenses fiscales et à un élargissement de l'assiette de l'impôt, en vue d'accroître l'espace budgétaire nécessaire pour les dépenses sociales et d'infrastructures. Il sera essentiel aussi d'accroître les recettes pour continuer d'apurer les arriérés de paiements intérieurs et ainsi réduire la vulnérabilité des systèmes bancaires nationaux. Il restera prioritaire de renforcer les filets de sécurité sociale afin d'accroître la résilience sociale aux chocs. Les autorités conviennent aussi qu'il faut s'attaquer énergiquement aux insuffisances de la gouvernance et de la transparence dans la gestion des finances publiques afin d'améliorer l'efficacité et la qualité des dépenses.

15. La modernisation des cadres de politique monétaire et de contrôle reste une des grandes priorités des autorités. La BEAC poursuivra la mise en application de la réglementation des changes, notamment le rapatriement des recettes extérieures, afin de continuer d'accumuler des amortisseurs externes. Le respect de la nouvelle réglementation par les sociétés pétrolières et minières après les consultations en cours contribuera à porter les réserves internationales bien au-dessus de l'objectif de cinq mois d'importation. La BEAC continuera de s'abstenir de fournir des financements monétaires directs aux pays et mettre en œuvre la stratégie régionale d'inclusion financière qui a été engagée en octobre 2020. Les dispositifs de contrôle et de résolution bancaires continueront d'être renforcés sous les auspices du Secrétariat général de la COBAC. Pour limiter les risques pesant sur la stabilité financière, les autorités continueront de faire respecter ces dispositifs. Par ailleurs, des analyses seront entreprises afin d'orienter le retrait des mesures prudentielles qui ont été assouplies.

16. Les autorités de la CEMAC reconnaissent les retards dans certaines des principales réformes structurelles visant à diversifier l'économie, à accroître la résilience économique aux chocs, à accélérer l'intégration régionale et à améliorer l'attractivité de la région pour l'investissement privé. Elles ont exprimé leur intention d'accélérer leur mise en œuvre à moyen terme. À cet égard, la Commission de la CEMAC a déjà adopté une stratégie régionale d'industrialisation et a décidé de réduire les exportations de bois afin de développer les secteurs nationaux de traitement du bois. Elles continueront de mettre en œuvre les projets d'intégration régionale, en partenariat avec le secteur privé. La convergence macroéconomique régionale reprendra dès que la crise en cours s'atténue.

III. Conclusion

17. Des progrès ont été accomplis entre 2017 et 2020 dans la mise en œuvre de la stratégie régionale de rétablissement des soldes macroéconomiques dans la région de la CEMAC. Cependant, la pandémie a limité ces progrès et menace même d'annuler les gains réalisés jusqu'à présent. Dans ces conditions, les autorités de la CEMAC conviennent pleinement qu'il faut redoubler d'efforts pour améliorer la viabilité des finances publiques et de la dette, ainsi que la position extérieure de la région. Des mesures importantes relatives à la réglementation des changes et la gouvernance seront accélérées. Les autorités sont déterminées à mettre fin progressivement aux mesures d'atténuation du choc lorsque la crise s'atténuera. Face à la hausse des besoins de financement due à la pandémie, il sera essentiel de continuer de disposer de l'appui du FMI à une deuxième génération de programmes économiques et financiers pour faire avancer la stratégie régionale.